

6

RAPPORT FINANCIER



6.1 BILAN : ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2020	170	III. Principes comptables	190
6.2 BILAN : PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2020	171	6.6.17 Instruments financiers selon IFRS 9	190
6.3 RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020	172	6.6.18 Activités d'assurance	198
6.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	174	6.6.19 Instruments non financiers	199
6.5 FLUX DE TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	176	IV. Notes relatives aux postes des états financiers	203
6.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	178	V. Informations sectorielles	237
I. Informations générales	178	6.6.20 Information sectorielle par activité (premier niveau)	237
6.6.1 Amendement à IAS 1 et IAS 8	178	VI. Autres informations	241
6.6.2 Amendement à IFRS 3	178	6.6.21 Les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne	241
6.6.3 Amendement à IFRS 16 – Allègements de loyers liés au Covid-19	179	6.6.22 Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	242
6.6.4 Réforme des taux de référence et amendements Phase 2 à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16	179	6.6.23 Parties liées	243
6.6.5 Décision IFRIC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location	180	6.6.24 Rémunération des parts sociales	243
6.6.6 Amendement à IFRS 4 relatifs à l'extension de la période d'exemption de l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des entreprises d'assurance	180	6.6.25 Rémunération des dirigeants	244
6.6.7 Recours à des estimations	180	6.6.26 Honoraires des commissaires aux comptes	244
6.6.8 Prêts garantis par l'État (PGE)	181	6.6.27 Événements postérieurs à la clôture	244
6.6.9 Report de remboursement de crédit (moratoires)	181	6.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	245
6.6.10 Risque de crédit	181	6.8 COMPTES ANNUELS DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	250
6.6.11 Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – adossement à la BFCM selon les conditions du TLTRO III	182	6.8.1 Bilan au 31 décembre 2020	250
II. Méthodes et principes de consolidation, périmètre	183	6.8.2 Résultat au 31 décembre 2020	252
6.6.12 Principes d'inclusion dans le périmètre	183	6.8.3 Engagements hors bilan au 31 décembre 2020	253
6.6.13 Méthodes de consolidation	183	6.8.4 Annexe aux comptes annuels de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	254
6.6.14 Périmètre	184	6.9 RAPPORT DE GESTION DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE	277
6.6.15 Principes de consolidation	189	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	284
6.6.16 Établissement du tableau de flux de trésorerie	190		

6.1 BILAN : ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/20	31/12/19	Variation	
Caisse, Banques centrales – Actif	1	1 058 662	1 078 742	- 20 080	- 1,86 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6, 9	1 044 087	1 268 389	- 224 302	- 17,68 %
Instruments dérivés de couvert. – Actif	7	2 708	8 367	- 5 659	- 67,63 %
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4, 5, 9	1 869 847	2 585 127	- 715 280	- 27,67 %
Titres au coût amorti	2, 5	43 597	150 442	- 106 845	- 71,02 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2, 5	3 935 598	2 922 805	1 012 793	34,65 %
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2, 5	18 095 164	17 373 111	722 053	4,16 %
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	7	63 224	50 543	12 681	25,09 %
Placements des activités d'assurance	8	-	-	-	
Actifs d'impôts courants	11	80 765	94 487	- 13 722	- 14,52 %
Actifs d'impôts différés	11	51 438	56 867	- 5 429	- 9,55 %
Comptes de régularisation et actifs divers	12	371 265	450 451	- 79 186	- 17,58 %
Actifs non courants dest. à être cédés	12	-	46 127	- 46 127	- 100,00 %
Participation aux bénéfices différée		-	-	-	
Participations dans les entreprises MEE	13	1 522 129	1 409 080	113 049	8,02 %
Immeubles de placement	14	216 847	191 337	25 510	13,33 %
Immobilisations corporelles et LF preneur	15	233 231	250 414	- 17 183	- 6,86 %
Immobilisations incorporelles	15	34 225	37 426	- 3 201	- 8,55 %
Écart d'acquisition	16	200 386	198 993	1 393	0,70 %
TOTAL DE L'ACTIF		28 823 174	28 172 709	650 465	2,31 %

6.2 BILAN : PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/20	31/12/19	Variation	
Banques centrales – Passif	3	-	-	-	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6, 9	155 101	597 133	- 442 032	- 74,03 %
Instruments dérivés de couvert. – Passif	7	53 159	62 245	- 9 086	- 14,60 %
Dettes envers les Ets de crédit	3	863 371	1 071 094	- 207 723	- 19,39 %
Dettes envers la clientèle	3	20 462 660	18 544 986	1 917 674	10,34 %
Dettes représentées par un titre	3	2 032 731	2 629 076	- 596 345	- 22,68 %
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	7	-	-	-	
Passifs d'impôts courants	11	27 144	75 383	- 48 239	- 63,99 %
Passifs d'impôts différés	11	15 281	14 439	842	5,83 %
Comptes de régularisation et passifs divers	12	681 384	787 216	- 105 832	- 13,44 %
Dettes liées aux actifs dest. à être cédés	12	-	33 370	- 33 370	- 100,00 %
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-	-	
Provisions pour risques et charges	17	148 383	149 104	- 721	- 0,48 %
Dettes subordonnées	3	821 953	819 321	2 632	0,32 %
Capitaux propres	18	3 562 007	3 389 342	172 665	5,09 %
Capitaux propres – Part du Groupe		3 519 053	3 337 019	182 034	5,45 %
Capital souscrit		1 407 909	1 376 633	31 276	2,27 %
Primes d'émission		2 750	2 750	-	-
Réserves consolidées – Groupe		1 780 817	1 642 721	138 096	8,41 %
Résultat – Groupe		163 133	162 280	853	0,53 %
Gains ou pertes latents – Groupe		164 445	152 635	11 810	7,74 %
Capitaux propres – Intérêts minoritaires		42 954	52 322	- 9 368	- 17,90 %
TOTAL DU PASSIF		28 823 174	28 172 709	650 465	2,31 %

6.3 RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/20	31/12/19	Variation	
Produits d'intérêts et assimilés	20	604 922	1 043 461	- 438 539	- 42,03 %
Charges d'intérêts et assimilés	20	- 219 520	- 648 378	428 858	- 66,14 %
Commissions (Produits)	21	295 806	291 904	3 902	1,34 %
Commissions (Charges)	21	- 71 764	- 69 970	- 1 794	2,56 %
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat	22	- 10 815	3 909	- 14 724	- 376,67 %
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP	23	3 275	3 086	189	6,12 %
Gains/pertes s/actifs financiers au coût amorti	24	-	-	-	
Produits et charges des autres activités	25, 26	163 438	188 666	- 25 228	- 13,37 %
Produit Net Bancaire IFRS		765 343	812 678	- 47 335	- 5,82 %
Frais généraux IFRS	27	- 657 104	- 730 836	73 732	- 10,09 %
Résultat Brut d'Exploitation IFRS		108 239	81 842	26 397	32,25 %
Coût du risque	28	- 42 931	- 21 899	- 21 032	96,04 %
Résultat d'Exploitation IFRS		65 308	59 943	5 365	8,95 %
QP de résultat des entreprises MEE	13	98 683	103 199	- 4 516	- 4,38 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	29	17 762	16 696	1 066	6,38 %
Variations de valeur des écarts d'acq.	30	-	7	- 7	- 100,00 %
Résultat Avant Impôts IFRS		181 753	179 845	1 908	1,06 %
Impôts sur le résultat	31	- 17 760	- 15 498	- 2 262	14,60 %
Gains & pertes nets d'impôts/act. aband.	12	3 465	17 381	- 13 916	- 80,06 %
Résultat net total IFRS		167 457	181 728	- 14 271	- 7,85 %
Résultat consolidé – Minoritaires		4 325	19 448	- 15 123	- 77,76 %
RÉSULTAT NET		163 133	162 280	853	0,53 %

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/20	31/12/19	Variation	
Résultat Net		167 457	181 728	- 14 271	- 7,85 %
Écarts de conversion		- 1 004	1 127	- 2 131	- 189,07 %
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-	-	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes		- 4 031	16 564	- 20 595	- 124,34 %
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		-	-	-	-
Réévaluation des placements des activités d'assurance		-	-	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		496	85	411	483,53 %
QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		18 467	37 531	- 19 064	- 50,79 %
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	32, 33	13 929	55 307	- 41 378	- 74,82 %
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture		- 2 931	1 736	- 4 667	- 268,84 %
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice		22	4 461	- 4 439	- 99,51 %
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO		-	-	-	-
Réévaluation des immobilisations		-	-	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		1 009	1 537	- 528	- 34,35 %
QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		- 218	15 740	- 15 958	- 101,39 %
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	32, 33	- 2 118	23 474	- 25 592	- 109,02 %
Effet de la fusion Assurances (non assimilable à du résultat)		-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		179 267	260 509	- 81 242	- 31,19 %
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>174 943</i>	<i>241 061</i>	<i>- 66 118</i>	<i>- 27,43 %</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>		<i>4 325</i>	<i>19 448</i>	<i>- 15 123</i>	<i>- 77,76 %</i>

6.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

En milliers d'euros	Capital et réserves liées				
	Capital	Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Liés aux écarts de conversion
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	1 376 633	2 750	-	1 642 721	- 3 244
Variation de capital	31 276			-	
Élimination des titres auto-détenus					
Émission d'actions de préférence					
Composante capitaux propres des instruments hybrides					
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					
Affectation du résultat 2019			-	162 280	
Dividendes au titre du résultat 2019 (réinvestissement en parts sociales)				- 19 283	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	31 276	-	-	142 997	-
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^{(2) (3)}					- 1 004
Gains et pertes non recyclables réalisés sur actifs financiers en juste valeur par capitaux propres				- 8 196	
Résultat 31 décembre 2020					
Sous-total	-	-	-	- 8 196	- 1 004
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				1 998	
Changement de méthodes comptables					
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence				1 981	73
Autres variations				- 685	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	1 407 909	2 750	-	1 780 816	- 4 175

Les autres variations de réserves consolidées correspondent à l'écart entre le calcul théorique des dividendes et leur perception réelle (écart dû aux variations de périmètre et au mode de traitement en IFRS des options de vente des minoritaires).

(1) Comprend notamment les primes d'émission et la réserve légale de la société mère, la composante capitaux propres des instruments hybrides de la société mère et des plans dont le paiement est fondé sur des actions de la société mère

(2) Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et d'investissements nets en devises, ainsi que les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente et les variations de valeur des écarts actuariels sur la provision IFC (Indemnités de Fin de Carrière)

(3) Transfert au compte de résultat des variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture, des actifs financiers disponibles à la vente lors de leur cession ou de leur dépréciation, de la réévaluation des immobilisations lors de leur cession

Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)							
Liés à la réévaluation des écarts actuariels	Variations de valeur des instruments financiers		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés	
	Variations de juste valeur des actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture					
- 13 463	179 989	- 10 647	162 280	3 337 019	52 322	3 389 342	
				31 276		31 276	
				-		-	
				-		-	
				-		-	
			- 162 280	-		-	
				- 19 283		- 19 283	
-	-	-	- 162 280	11 993	-	11 993	
1 009	- 4 031	496		- 3 530	-	- 3 530	
	- 2 909			- 11 105		- 11 105	
			163 133	163 133	4 325	167 458	
1 009	- 6 940	496	163 133	148 498	4 325	152 823	
				1 998	- 13 693	- 11 695	
				-		-	
- 187	18 363			20 230		20 230	
				- 685		- 685	
- 12 641	191 412	- 10 151	163 133	3 519 053	42 954	3 562 007	

6.5 FLUX DE TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020

<i>En millions d'euros</i>	31/12/20	31/12/19
Résultat net	167	182
Impôt	18	15
Résultat avant impôts	185	197
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	44	44
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 1	1
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	1	- 8
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 99	- 103
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	0	1
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	- 75	185
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	- 129	120
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	- 1 240	- 570
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	1 206	186
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	8	250
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	0	- 9
- Impôts versés	- 11	- 6
= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 37	- 149
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	19	169
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	103	- 1
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	- 30	- 66
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	- 23	- 23
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	50	- 91
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	12	50
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	- 108	- 314
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	- 96	- 264
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	- 28	- 186
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	19	169
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	50	- 91
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 96	- 264
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 224	1 410
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 079	982
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	145	428
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 196	1 224
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 059	1 079
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	137	145
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	- 28	- 186

En millions d'euros

	31/12/20	31/12/19
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit	- 1 218	377
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	- 22	- 947
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	- 713	- 800
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	1 920	986
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	- 61	116
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	- 78	- 79
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la JV par capitaux propres – instruments de dettes	667	198
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	- 521	15
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	- 3	- 2
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	0	0
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres au coût amorti	- 277	- 1 275
+ Encaissements liés aux acquisitions de titres au coût amorti	384	1 271
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la JV par CP – instruments de capitaux propres	- 1	- 2
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à la JV par CP – instruments de capitaux propres	1	8
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	- 31	- 76
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	1	9
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 25	- 26
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	3
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	31	72
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	0	0
- Décaissements liés aux dividendes payés	- 19	- 23
- Décaissements liés aux autres rémunérations	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	2	479
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	- 109	- 791
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	0	0
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	- 1	- 2

N.B. : Il est à noter que les variations des provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont neutralisées dans les retraitements de dotations nettes aux provisions et figurent dans les encaissements/décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers.

6.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne)

Arrêtés au 31 décembre 2020

Cette annexe est divisée en six parties :

- | | |
|--|--|
| I Informations générales | IV Notes relatives aux postes des états financiers |
| II Méthodes et principes de consolidation, périmètre | V Information sectorielle |
| III Principes comptables | VI Autres informations |

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe « une personne, une voix » et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés – local, régional et national – de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la caisse locale ne peut assumer seule.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du Groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est constituée de l'ensemble des caisses locales, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe. La Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Les caisses locales du Crédit Mutuel Nord Europe sont entièrement détenues par leurs sociétaires. La Fondation du Crédit Mutuel Nord Europe est également intégrée à l'entité consolidante.

L'activité du CMNE, qui s'étend sur le nord de la France, la Belgique et le Luxembourg, est l'élaboration, la gestion et la distribution de produits bancaires, d'assurance vie et IARD et de valeurs mobilières et immobilières.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Conformément à la norme IFRS 7-B6, les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du Groupe.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2020, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

6.6.1 Amendement à IAS 1 et IAS 8

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Selon cet amendement, une information présente un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude,

ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

6.6.2 Amendement à IFRS 3

Il vient clarifier la définition d'une activité. Il introduit une démarche d'analyse en deux étapes, qui a pour objectif de faciliter la distinction entre une acquisition d'une activité et une acquisition d'un groupe d'actifs (celle-ci étant comptabilisée selon la norme qui lui est applicable).

Cet amendement impacterait le Groupe pour les opérations de prise de contrôle, d'acquisition d'intérêt dans une activité conjointe réalisées à compter du 1^{er} janvier 2020. Le Groupe n'a pas procédé à de telles opérations depuis 1^{er} janvier 2020.

6.6.3 Amendement à IFRS 16 – Allègements de loyers liés au Covid-19

Cet amendement introduit une mesure de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers dans le cadre de la crise Covid-19.

Il offre la faculté de s'exempter de l'analyse d'une modification du contrat de location, si les aménagements de loyers sont une conséquence directe de la pandémie Covid-19, et si les conditions suivantes ont été remplies :

- les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial ;
- la réduction de paiements de loyers ne porte que sur les paiements dus jusqu'au 30 juin 2021 ;
- il n'y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allègements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs. Ils seront constatés en résultat sur la période pendant laquelle le fait générateur d'octroi intervient, avec une réduction de la dette correspondante.

Enfin, l'amendement est sans impact direct sur l'évaluation du droit d'utilisation du bail concerné.

Le Groupe Crédit Mutuel n'est pas impacté par ces dispositions.

Pour tout allègement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 9.

6.6.4 Réforme des taux de référence et amendements Phase 2 à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Les indices créés à compter du 1^{er} janvier 2018 doivent désormais être conformes au règlement BMR et être validés par le régulateur. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023 (consultation en cours). À terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA, EURIBOR...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables. Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques associés à cette transition.

Sur les aspects comptables, les travaux de l'IASB sur les effets de la réforme des taux de référence sur l'information financière ont été divisés en 2 phases :

- phase 1 pour la période préparatoire à la réforme : traitement des incidences potentielles sur les relations de couverture existantes (en raison des incertitudes quant aux futurs indices) ;
- phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis : notamment, le traitement des questions liées à la décomptabilisation et à la documentation des relations de couverture [part inefficace notamment].

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique l'amendement Phase 1 aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 publié par l'IASB, qui permet de maintenir les relations de couverture existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.

Le Groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur les taux Eonia, Euribor et Libor tant que la Commission Européenne n'aura pas formellement désigné, selon les préconisations de l'ARRC américain pour le Libor ou du RFR Group pour l'Eonia et l'Euribor, des indices de substitution pour les contrats qui n'auraient pas de clause de repli robuste. Cette position finale sera formalisée par un amendement du règlement BMR (« BMR Review »), qui sera publiée en 2021. Elle va asseoir la pérennité de l'Euribor réformé et le statut de l'€STR, en tant que successeur de l'Eonia.

Suite à son adoption par l'Union Européenne au 14 janvier 2021, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16.

Celui-ci introduit un traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Cet amendement prévoit par ailleurs des assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR [après définition des indices de substitution], notamment :

- la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture ;
- une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

Concernant les contrats en stock, le Groupe a entamé ses travaux de transition vers les taux de remplacement en :

- insérant des clauses de repli dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application sera effective au 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « rules books » des chambre de compensation s'agissant des dérivés compensés. Néanmoins, ces clauses ne seront activées qu'en cas d'événements déclencheurs, notamment en cas de cessation définitive de la cotation des indices ;

- incorporant dès 2021 un « avenant technique relatif aux évènements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients corporates ou des contreparties bancaires, permettant ainsi de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020 ;
- procédant dès 2021, à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e. changement du taux de référence par voie d'avenant). Les bascules vers les nouveaux indices de remplacement pour les contrats en stock sont d'ores et déjà planifiées sur le périmètre de la banque de détail.

Enfin, en date d'arrêt, la stratégie de gestion des risques de taux du Groupe n'a pas été impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales.

Au 31 décembre 2020, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est exposé comme suit aux taux susmentionnés :

En M€	Actifs financiers - valeurs comptables	Passifs financiers - valeurs comptables	Dérivés - Notionnels	Dont dérivés de couverture
Eonia	120	28	622	622
Euribor	1 156	222	3 541	1 993
GBP - Libor	-	-	-	-
USD - Libor	-	-	-	-

Les expositions non échues en 2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

6.6.5 Décision IFRIC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location

Elle rappelle qu'un contrat n'est plus exécutoire dès lors que le preneur ou le bailleur peut résilier sans la permission de l'autre en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable. Elle clarifie que la notion de pénalité ne se limite pas aux indemnités de résiliation contractuelles mais tient compte des incitations économiques du preneur à ne pas résilier le contrat. Elle apporte des clarifications sur le lien qui existe entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité des agencements indissociables significatifs.

Un chantier a été lancé en mode projet en 2020 afin d'implémenter cette décision.

Les hypothèses de détermination des durées des baux commerciaux 3/6/9 et des contrats en tacite prorogation ont été ré-étudiées afin d'apprécier du caractère raisonnablement certain de poursuite du contrat au-delà de sa période non résiliable, au regard des spécificités des actifs concernés (agences bancaires, pôle presse, locaux administratifs).

La décision IFRIC a eu pour principale incidence l'activation de contrats de location en tacite prorogation. Le Groupe CMNE n'ayant pas souscrit de tels contrats, elle ne génère pas de supplément de droit d'utilisation et de dettes locatives au 31 décembre 2020.

6.6.6 Amendement à IFRS 4 relatifs à l'extension de la période d'exemption de l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des entreprises d'assurance

Il décale la date d'exemption temporaire à la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023, suite au report d'entrée en vigueur d'IFRS 17.

6.6.7 Recours à des estimations

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;

- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

Faits marquants de l'exercice 2020

Crise sanitaire liée à la Covid-19

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

6.6.8 Prêts garantis par l'État (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'État^[1] (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Ces financements représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0 %, augmenté du coût de la garantie d'État fixé entre 0,25 % et 0,50 % (et refacturé au client via une commission).

À l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et de revoir ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il pourra obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une première échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e. « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

Au 31 décembre 2020, les prêts garantis par l'État émis par le Groupe s'élevaient à 277,5 millions d'euros. Les encours déclassés en statut 3 sont non significatifs.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'État. En France, celle-ci est mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement, à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dus. En Belgique, la garantie octroyée par l'État est fonction des tranches de défaut du portefeuille de référence, entre 0 % et 80 %.

6.6.9 Report de remboursement de crédit (moratoires)

Au premier semestre 2020, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe s'est engagé dans des mesures généralisées de soutien aux entreprises, et aux particuliers.

Il a ainsi accordé des reports automatiques de remboursements de crédits principalement aux entreprises sur une période allant jusqu'à 6 mois^[2] (suspension des paiements d'intérêts et/ou report du remboursement de capital), sans frais ou ni intérêts additionnels.

L'ensemble des moratoires ont fait l'objet d'un remboursement, d'un réaménagement ou d'un report en échéance finale, avec facturation des intérêts.

Le Groupe n'a pas constaté de pertes de flux de trésorerie significatives pour ces prêts ayant bénéficié de ces mesures d'assouplissement entre mars et septembre 2020.

Les encours sujets à moratoires au 31 décembre 2020 se rapportent aux dernières mesures d'accompagnement octroyées depuis septembre 2020 et s'élevaient à 34,4 millions d'euros.

6.6.10 Risque de crédit

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a considéré les publications émises fin mars 2020^[3] par l'IASB, l'ABE et l'ESMA.

Il a recours au jugement dans le cadre de la comptabilisation des pertes de crédit attendues dans le contexte exceptionnel de la crise Covid-19.

En particulier, les reports d'échéances octroyés jusqu'au 30 septembre 2020 dans le cadre du dispositif de Place ne constituent pas mécaniquement un indicateur de dégradation significative du risque de crédit des actifs financiers concernés ou de reclassement en actifs restructurés (forbone).

Les reports d'échéances accordés au-delà de cette date représentent des mesures individuelles d'accompagnement.

Le transfert en statut 2 ou 3 ou en actif restructuré pourrait intervenir en respect des règles Groupe.

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a tenu compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique.

La pondération du scénario pessimiste a été accrue en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France^[4], pour calibrer les probabilités de défauts Forward looking sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Cette mesure s'est accompagnée d'un durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels.

Au-delà de son impact direct sur le montant des dépréciations, cette hausse a aussi pour effet une augmentation des transferts en stage 2 liée à celle des probabilités de défaut en date d'arrêté.

L'impact global sur le coût du risque au 31 décembre 2020 est estimé à 16,3 millions d'euros.

Il permet de se couvrir notamment contre une doublement futur des taux de défaut sur la clientèle professionnel/entreprises Retail, une augmentation de 75 % des taux de défaut sur les particuliers et de plus de 50 % sur le Corporate hors grands comptes.

[1] Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'État et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du Code monétaire et financier.

[2] Ou jusqu'à 12 mois pour les entreprises du secteur touristique

[3] Elles font référence à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 sur la norme IFRS 9 et le Covid-19, et la déclaration de l'ESMA sur les implications comptables de la crise Covid-19 sur le calcul des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 (du 25 mars 2020)

[4] Étant principalement exposé sur la France, le Groupe s'est référé aux publications mensuelles de la Banque de France, pour définir ses perspectives macro-économiques en complément de celles de l'OCDE.

Conformément aux recommandations des autorités, une provision complémentaire a été réalisée pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens).

Elle a été constituée conformément à une méthodologie Groupe définie au niveau national, qui tient compte des impacts liés aux confinements successifs. Elle a été sur-calculée sur la base des probabilités de défaut à terminaison, les expositions saines sur secteurs vulnérables ayant été intégralement transférées en stage 2.

Son impact au 31 décembre 2020 est estimé à 10,2 millions d'euros.

Au total, les impacts sur le coût du risque représentent 26,5 millions d'euros.

Le Groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque. Une augmentation de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 2,4 millions d'euros, soit 2,16 % des pertes attendues.

Dans le cadre de l'évaluation des écarts d'acquisition du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, une revue de la valorisation a été opérée au 31 décembre 2020, selon les méthodes propres à chaque unité génératrice de trésorerie. Sur les pôles Gestion pour compte de Tiers et Assurances, cet exercice a permis de confirmer l'absence de besoin de dépréciation (cf. respectivement note 16 et note 13).

Enfin, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe dispose d'une solidité financière qui lui permet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

6.6.11 Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – adossement à la BFCM selon les conditions du TLTRO III

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a souscrit, auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, des emprunts dont les conditions financières sont adossées au TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept nouvelles tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes.

Le montant de TLTRO III auquel la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (et en conséquence le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe) peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Il est égal au taux de dépôts des liquidités auprès de la BCE (taux « DFR »), si le volume de prêts entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mars 2021 est au moins stable. Si tel n'est pas le cas, le taux d'intérêt TLTRO III sera compris entre le taux des emprunts de liquidité auprès de la BCE (taux « MRO ») et le taux de dépôts des liquidités auprès de la BCE (taux « DFR ») sous condition d'un volume de prêts sur la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021 stable ou en augmentation. Sinon, il sera égal au taux « MRO ».

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies à deux reprises par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises.

La capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 50 % des encours éligibles (contre 30 % auparavant) et le délai d'exercice de l'option de remboursement sur chaque opération a été raccourci à 12 mois.

Le taux d'intérêt TLTRO III a été réduit de 50bp (i.e. surbonification) sur la période de juin 2020 à juin 2021.

Le taux d'intérêt effectif de ces opérations est calculé à partir du taux de refinancement obtenu par la BFCM, qui agit pour le compte du Groupe TLTRO, composé de plusieurs fédérations du Crédit Mutuel. Compte tenu de la croissance des encours à fin 2020, le Groupe est confiant quant à l'atteinte des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur la période du 1^{er} mars 2020 au 31 mars 2021.

S'agissant d'un taux de rémunération révisable, le taux d'intérêt effectif appliqué est déterminé pour chaque période de référence et varie d'une période à l'autre. Il tient ainsi compte de la surbonification de 0,50 % sur les 12 mois concernés par celle-ci.

II. MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

6.6.12 Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- des entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Ces entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11 ;
- des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

6.6.13 Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation pratiquée est différente selon que l'entité consolidante exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable sur l'entreprise détenue.

Ainsi, et selon le type de contrôle, la méthode de consolidation peut être :

- l'intégration globale : cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les OPCVM et SCPI consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en Unités de Comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « *Autres passifs* » ;

- la mise en équivalence : elle consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

6.6.14 Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe CMNE au 31 décembre 2020 est détaillé dans les tableaux suivants qui indiquent la contribution de chaque entité au résultat du Groupe.

	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage	
			Contrôle	Intérêt
Pôle Bancassurance				
Pôle Bancassurance France				
Caisses de Crédit Mutuel + Caisse Fédérale du CMNE + Fédération du CMNE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Bail Actea - 4 place Richebé - 59800 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
CMNE Grand Paris - 4 place Richebé 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
FCP Richebé Gestion - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	0,00	0,00
Foncière et Immobilière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
GIE CMN Prestations - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Immobilière BCL Lille - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	55,00	55,00
Immobilière du CMN (+ cumul SCI) - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Bail Actea Immobilier - 4 place Richebé - 59800 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Nord Europe Partenariat - 2 rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 MONT-ST-AIGNAN	FRANCE	12/19	99,65	99,65
SFINE Propriété à Vie - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
SFINE Bureaux - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
La Française Global Investments - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
SPV Jarna - 9B Boulevard Prince Henri - 1724 LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	12/19	100,00	100,00
THEIA Viager - 455, promenade des Anglais - 06299 NICE	FRANCE	12/19	0,00	0,00
Total Bancassurance France				
Pôle Bancassurance Belgique				
CMNE Belgium - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	BELGIQUE	12/19	0,00	0,00
BKCP Immo IT SCRL - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	BELGIQUE	12/19	97,25	97,25
Beobank Belgique - Boulevard Général Jacques, 263G - 1050 BRUXELLES	BELGIQUE	12/19	100,00	100,00
Total Bancassurance Belgique				
Pôle Assurances				
GACM - 34, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67906 STRASBOURG	FRANCE	12/19	10,22	10,22
TOTAL ASSURANCES				
TOTAL BANCASSURANCE				

(1) MEE : Mise En Équivalence ; IG : Intégration Globale

Contribution au résultat <i>[en K€]</i>	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat <i>[en K€]</i>	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			Contrôle	Intérêt		
- 3 210	Mère	12/20	100,00	100,00	20 825	Mère
6 231	IG	12/20	100,00	100,00	4 747	IG
- 3	IG	12/20	100,00	100,00	- 3	IG
- 1 890	NC					
- 40	IG	12/20	100,00	100,00	- 24	IG
0	IG	12/20	100,00	100,00	0	IG
104	IG	12/20	55,00	55,00	564	IG
3 320	IG	12/20	100,00	100,00	1 717	IG
4 169	IG	12/20	100,00	100,00	2 647	IG
- 235	IG	12/20	99,67	99,67	- 624	IG
- 283	IG	12/20	100,00	100,00	- 294	IG
- 51	IG	12/20	100,00	100,00	- 164	IG
- 2 110	IG					
2	IG					
- 191	NC					
5 813					29 391	
167	NC					
599	IG	12/20	97,25	97,25	616	IG
8 436	IG	12/20	100,00	100,00	11 135	IG
9 202					11 751	
86 114	MEE	12/20	10,22	10,22	51 017	MEE
86 114					51 017	
101 129					92 159	

	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage	
			Contrôle	Intérêt
Pôle Gestion pour Comptes de Tiers				
Groupe La Française - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
2A - 5 boulevard de la Madeleine - 75008 PARIS	FRANCE	12/19	31,15	31,15
Alger Management Ltd - 50 Broadway - LONDON	ROYAUME-UNI	12/19	0,00	0,00
Augur PM - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE	12/19	100,00	100,00
CD Partenaires - 16 place de la Madeleine - 75008 PARIS	FRANCE	12/19	0,00	0,00
FCT LFP Créances Immobilières - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	27,09	27,09
Groupe Cholet-Dupont - 16 place de la Madeleine - 75008 PARIS	FRANCE	12/19	33,73	33,73
Inflection Point by La Française - 125 Old Broad Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/19	100,00	100,00
JKC Capital Management Ltd - 34-37 Connaught Road Central - HONG-KONG SAR	HONG-KONG	12/19	50,00	50,00
La Française AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
La Française AM Finance Services - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
La Française AM Iberia - C/Joaquin Costa 26 - 28002 MADRID	ESPAGNE	12/19	66,00	66,00
La Française AM International - 4A rue Henri Schnadt - 2530 LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	12/19	100,00	100,00
La Française Forum Securities Limited - 1700 E Putnam Ave, Old Greenwich, CT 06870 - 1366, Delaware - USA	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	12/19	100,00	100,00
La Française Global Real Estate Investment Management Limited - 12 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/19	100,00	100,00
La Française Investment Solutions - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	56,04	47,57
La Française Real Estate Managers - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	95,96	95,96
La Française Real Estate Partners - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	95,96
LF Real Estate Partners International Limited - 16 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/19	100,00	95,96
La Française Group UK Finance Limited - 16 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI			
La Française Group UK Limited - 16 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI			
LFP Multi Alpha - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
New Alpha Asset Management - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	49,10	49,10
Newtown Square - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Nouvelles EXPertises et Talents AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Siparex XAnge Venture - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	26,50	26,50
Tages Capital LLP - 39 St James' Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/19	19,00	19,00
Union Générale des Placements - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	63,33	30,13
Veritas Institutional GmbH - Messberg 4 - 20095 HAMBURG	ALLEMAGNE	12/19	100,00	100,00
La Française AM GmbH - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE	12/19	100,00	100,00
Veritas Management GmbH - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE	12/19	100,00	100,00
Veritas Portfolio GmbH KG - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE	12/19	100,00	100,00
TOTAL GESTION POUR COMPTES DE TIERS				
Pôle Services et Activités diverses				
Actéa Environnement - 5/7 rue Frédéric Degeorge - 62000 ARRAS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Euro-Information - 34 Rue du Wacken - 67000 STRASBOURG	FRANCE	12/19	10,15	10,15
Financière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Finimad (Marchand de biens)	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Nord Europe Participations et Investissements - 4 Place Richebé 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
SCI Centre Gare	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Transactimmo - 1 Rue Arnould de Vuez - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00

[1] MEE : Mise En Équivalence

IG : Intégration Globale

TOTAL GROUPE

Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			Contrôle	Intérêt		
- 15 500	IG	12/20	100,00	100,00	1 209	IG
747	MEE	12/20	39,67	39,67	78	MEE
8	NC					
- 420	IG	12/20	100,00	100,00	- 2 032	IG
110	NC					
0	MEE					
2 907	MEE	12/20	33,73	33,73	1 855	MEE
- 461	IG	12/20	100,00	100,00	116	IG
- 867	MEE	12/20	50,00	50,00	- 1 463	MEE
1 067	IG	12/20	100,00	100,00	1 577	IG
21 580	IG	12/20	100,00	100,00	723	IG
566	IG	12/20	100,00	100,00	74	IG
- 1 725	IG					
- 4 423	IG	12/20	100,00	100,00	534	IG
- 6	IG	12/20	100,00	100,00	0	IG
11 891	IG	12/20	0,00	0,00	1 503	NC
13 600	IG	12/20	96,18	96,18	23 174	IG
6 834	IG					
3 211	IG	12/20	100,00	96,18	- 115	IG
		12/20	100,00	96,18	- 1 820	IG
		12/20	100,00	96,18	2 284	IG
1 238	IG	12/20	100,00	100,00	- 3 676	IG
704	IG	12/20	48,32	48,32	1 070	IG
- 1 098	IG	12/20	100,00	100,00	- 1 480	IG
862	IG					
725	MEE	12/20	26,50	26,50	432	MEE
0	MEE					
1 863	IG	12/20	0,00	0,00	190	NC
- 2	IG	12/20	100,00	100,00	- 1 319	IG
0	IG	12/20	100,00	100,00	- 3	IG
1	IG	12/20	100,00	100,00	1	IG
1 104	IG	12/20	0,00	0,00	- 34	NC
44 516					22 878	
- 10	IG	12/20	100,00	100,00	- 6	IG
13 565	MEE	12/20	10,15	10,15	46 765	MEE
- 12	IG	12/20	0,00	0,00	0	IG
- 26	IG	12/20	0,00	0,00	0	IG
- 943	IG	12/20	100,00	100,00	- 351	IG
4 119	IG	12/20	100,00	100,00	1 634	IG
- 58	IG	12/20	100,00	100,00	54	IG
16 635					48 096	
162 280			TOTAL GROUPE		163 133	

LISTE DES SCI CONSOLIDÉES

	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			Contrôle	Intérêt			Contrôle	Intérêt	
SCI CMN	FRANCE	12/19	100,00	100,00	IG	12/20	100,00	100,00	IG
SCI CMN 1	FRANCE	12/19	100,00	100,00	IG	12/20	100,00	100,00	IG
SCI CMN 2	FRANCE	12/19	100,00	100,00	IG	12/20	100,00	100,00	IG
SCI CMN 3	FRANCE	12/19	100,00	100,00	IG	12/20	100,00	100,00	IG
SCI CMN Location	FRANCE	12/19	100,00	100,00	IG	12/20	100,00	100,00	IG
SCI RICHEBE INKERMAN	FRANCE	12/19	100,00	100,00	IG	12/20	100,00	100,00	IG

(1) IG : Intégration Globale

ENTITÉS CONSOLIDÉES PAR CONSOLIDATION SIMPLIFIÉE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 10

	Pays	31/12/19		31/12/20	
		% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés (en K€)	% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés (en K€)
FERI IV	FRANCE	57,50 %	4 410	57,50 %	3 416
FORUM GLB INVEST SCS	LUXEMBOURG	36,90 %	2 915	36,90 %	2 915
Newalpha Opportunités Entrepreneurs – Part I	FRANCE	50,54 %	10 783		
NEXT INVEST	FRANCE	50,00 %	2 700		
BELGIAN CREDIT OPPORTUNITIES	BELGIQUE	54,04 %	17 142		
FCP Perspective – Part C	FRANCE	79,23 %	4 411	65,43 %	6 396
EQUITY DEFENDER	LUXEMBOURG			44,68 %	12 889
TOTAL CONSOLIDATION SIMPLIFIÉE			42 360		25 615

POUR MÉMOIRE : MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE AU COURS DE LA PÉRIODE

	Nom de l'entreprise
Entrées	
Acquisition	
Création	
Fusion	
Entités précédemment détenues	La Française Group UK Finance Limited - 16 Berkeley Street – LONDON La Française Group UK Limited - 16 Berkeley Street – LONDON
Sorties	
Cession	Tages Capital LLP La Française Investment Solutions Union Générale des Placements
Liquidation	FCT LFP Créances Immobilières Veritas Portfolio GmbH & Co.
Dissolution	
Déconsolidation	SPV Jarna
TUP ou fusion	
Changement de dénomination	
Fusions	
Au sein du pôle Bancassurance France	La Française Global Investment, fusionnée avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Financière Nord Europe, fusionnée avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe La Française AM International, fusionnée avec La Française AM Finance Services
Au sein du pôle Gestion pour comptes de tiers	Nouvelles Expertises et Talents AM, fusionnée avec Groupe La Française La Française Real Estate Partners, fusionnée avec La Française Real Estate Managers Absorption de Veritas Portfolio Management GmbH par Augur PM Beteiligungs GmbH
Au sein du pôle Services et activités diverses	Finimad, a fait l'objet d'une TUP avec Nord Europe Participations et Investissements.

6.6.15 Principes de consolidation

6.6.15.1 Retraitements et éliminations

Les opérations réciproques significatives sont éliminées entre entités consolidées par intégration globale. Sont considérés comme significatifs les montants supérieurs à 2 000 milliers d'euros en charges et produits et 10 000 milliers d'euros en ce qui concerne le bilan et les engagements. Il est à souligner que, lorsque des titres émis par une entité consolidée sont détenus par les compagnies d'assurance du Groupe en tant que placements représentatifs de contrats libellés en Unités de Comptes, ils ne sont pas éliminés ; ceci permet de matérialiser l'adossement actif - passif de ce type de contrats d'assurance vie.

Les résultats de cessions internes font également l'objet d'élimination.

D'une manière générale, les principes comptables du Groupe sont appliqués dans l'ensemble des entités consolidées.

6.6.15.2 Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe sont établis en euros. Tous les éléments d'actif ou de passif, monétaires et non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres dans le compte « *Réserves de conversion* ». Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « *Réserves de conversion* ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

6.6.15.3 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés dans le résultat de la période.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « *Variations de valeur des écarts d'acquisition* ».

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Les révisions ultérieures de ces écarts sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IFRS 9 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IFRS 9. Dans le cas des instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement jusqu'au règlement.

Dans le cas d'une variation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition ou de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition ou cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation afin de s'assurer qu'ils ne subissent pas de dépréciation durable. Ces variations de valeur s'apprécient au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent aux pôles d'activité du Groupe. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. La valeur recouvrable de l'UGT, déterminée dans le cadre de ces tests, est définie comme étant sa valeur de marché. La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'UGT dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par la juste valeur des entités composant l'UGT appréciée au regard des formules des pactes d'actionnaires ou par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples. Le cas échéant, la valeur recouvrable peut aussi être basée sur la valeur d'utilité. Celle-ci repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables de ces UGT et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

6.6.16 Établissement du tableau de flux de trésorerie

La présentation retenue utilise la méthode indirecte. Le résultat, pour la détermination des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, est ajusté pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie et des éléments pour lesquels l'effet de la trésorerie consiste en flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis d'après leurs caractéristiques intrinsèques que sont la disponibilité immédiate ou la conversion à très court terme en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

La trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les dépôts et emprunts auprès de la Banque Centrale.

Les équivalents de trésorerie sont composés des prêts et emprunts à vue ou au jour le jour, contractés avec des établissements de crédit.

Les différents flux de trésorerie relatifs à un exercice sont classés, d'après la logique d'intention, en activités opérationnelles, d'investissement et de financement, sachant qu'une opération unique peut inclure des flux classés dans des activités différentes.

Les flux de trésorerie opérationnels sont ceux issus des activités d'exploitation qui contribuent à la formation de l'essentiel du résultat, y compris les activités de marché pour compte propre. Figurent à ce titre parmi les activités opérationnelles, les flux de trésorerie liés aux titres en juste valeur par résultat ainsi que les titres à revenu variable, constitutifs de placements à court terme ou relatifs aux activités de portefeuille, et les titres à revenu fixe disponibles à la vente.

Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers incluent les variations des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat pour la variation de leur juste valeur.

Par défaut, les flux de trésorerie qui ne répondent pas aux définitions d'investissement ou de financement sont classés sous cette activité.

Les activités d'investissement sont définies comme l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et des autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie ou dans les activités opérationnelles. Y figurent notamment les titres de participation et les autres titres à revenu variable détenus à long terme qui ne sont pas liés aux activités de portefeuille ainsi que les titres à revenu fixe détenus jusqu'à maturité.

Les flux liés aux activités de financement comprennent les mouvements sur capital et les mouvements liés aux émissions ou remboursements d'emprunts ou de dettes subordonnées. Par option, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables sont classés avec les activités opérationnelles.

N'étant pas constitutifs de ressources affectées aux activités qui les génèrent, les revenus (intérêts et dividendes) provenant des activités d'investissement ainsi que les intérêts liés aux activités de financement sont rattachés aux activités opérationnelles. Les produits de cessions restent, quant à eux, rattachés à l'activité à laquelle ils se rapportent pour leur montant avant impôt.

III. PRINCIPES COMPTABLES

6.6.17 Instruments financiers selon IFRS 9

6.6.17.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

Prêts, créances ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- *au coût amorti*, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » [modèle de collecte] ;
- *en juste valeur par capitaux propres*, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- *en juste valeur par résultat*, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou

- le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI^[1] des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

[1] SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts.

L'indemnité de remboursement anticipé^[1] est considérée comme raisonnable si, par exemple :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif, ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. À cet effet, le Groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle [cas exceptionnel].

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- les fréquence, calendrier et volume des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;

- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (notamment liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % pour une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers, sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers, et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédit, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues, dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

[1] Le Groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation.

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés, lors de leur entrée au bilan, à leur juste valeur ainsi que lors des arrêts ultérieurs et, ce, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les actifs classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le Groupe a revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « *produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture* ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession. Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat [cf. ci-avant].

6.6.17.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- Les passifs encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- Les passifs financiers non dérivés que le Groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Les variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, sont constatées en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.

Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

6.6.17.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du CMNE, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

6.6.17.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat* ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat* » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « *Plus ou moins-values latentes ou différées* » lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

6.6.17.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à la norme IFRS 7 révisée.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe traite des instruments dérivés simples (swaps, options « vanille »...), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

6.6.17.6 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie (CVA) présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre (DVA) présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

S'agissant des principes retenus pour la partie relative au calcul des DVA et CVA, il est considéré que :

- les opérations internes au groupe ne sont pas concernées du fait des règles de solidarité qui s'appliquent au sein du Groupe CM CIC ;
- les calculs effectués ont permis d'établir que l'impact des opérations collatéralisées (exclusivement interbancaires) n'est pas ou peu significatif, selon les règles de calcul utilisées.

De ce fait, aucune DVA/CVA n'est enregistrée à cet arrêté.

6.6.17.7 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Comptabilité de couverture

Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la microcouverture ou plus largement par le biais de la macrocouverture.

La microcouverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macrocouverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La microcouverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui visent généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Le CMNE a recours à la couverture de flux de trésorerie notamment pour le TSS émis en 2004 ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la Direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés :

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat* » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un instrument de dette classé en « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Celle-ci peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macrocouverture

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission Européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macrocouverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (carve-out) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de surcouverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macrocouverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « *Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas ; ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

6.6.17.8 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser leur titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

6.6.17.9 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatés en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

6.6.17.10 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ».

Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historiques de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières.

Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir), dès l'entrée au bilan des actifs financiers et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument), dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés.

L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarii ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs :

- au niveau national, le GT Bâle III approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux ;
- au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (low default portfolio, portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités locales, souverains, financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (high default portfolio, portefeuilles qui présentent un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : corporate de masse, retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du Groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes est noté par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le Groupe reclasse immédiatement en statut 1 toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent-bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent-bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau Groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarii parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte

de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros Retail, 500 euros Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel a déployé la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- étape 1 – Elle a consisté à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution a constitué un changement d'estimation, dont l'impact non significatif a été comptabilisé en résultat en 2019.

Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « Provisions », pour les engagements de financement et de garantie. Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

6.6.17.11 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu, ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, mark-to-model.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent notamment de prendre en compte des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

6.6.18 Activités d'assurance

Les pôles assurance du Groupe relevant de la directive Conglomerat bénéficient, jusqu'en 2023, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par les amendements à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le Groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02 qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « *Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques* », et, au passif, dans la ligne « *Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance* », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placement. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « *Produits nets des activités d'assurance* ». Les autres actifs/passifs et

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomerat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les deux secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance, émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

6.6.19 Instruments non financiers

6.6.19.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir, ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêts, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette (cf. note « Immobilisations dont le Groupe est locataire »).

6.6.19.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;

- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

6.6.19.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « Charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels qui est enregistrée en « Gains ou pertes latents ou différés », au sein des capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux d'émission des entreprises notées AA en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories cadre/non cadre ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Indemnités de fin de carrière

Les droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite sont calculés en fonction du temps de présence et de la rémunération brute du salarié conformément à la convention collective applicable au Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « Gains ou pertes latents ou différés », enregistrés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme les médailles du travail.

L'engagement du Groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurance. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

6.6.19.4 Paiements fondés sur base d'actions

Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.

La charge supportée par le Groupe est évaluée sur la base de la juste valeur à la date de notification des options d'achat ou de souscription d'actions attribuées par certaines filiales. La charge globale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options qui seront émises au terme de la période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

La charge est constatée en frais de personnel dès la notification et fait l'objet d'un étalement sur la période d'acquisition des droits, sans attendre, le cas échéant, que les conditions nécessaires à l'attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Dans le cas des plans dénoués par remise d'actions, la contrepartie de la charge figure en augmentation des capitaux propres.

Pour les plans dénoués en numéraire, la contrepartie est enregistrée en dette. Ce passif fait l'objet d'une réévaluation jusqu'à son extinction, en fonction de la juste valeur de l'action. L'ajustement de valeur se fait également en frais de personnel.

6.6.19.5 Immobilisations et amortissements

Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « *Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation* » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « *Charges des autres activités* » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles

- Constructions – gros œuvre structure : 10-30 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-25 ans ;
- Agencements et installations : 5-15 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- Matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- Matériel roulant : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-3 ans.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « *Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation* » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « *Charges des autres activités* » (pour les dotations) et « *Produits des autres activités* » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « *Gains ou pertes nets sur autres actifs* ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « *Produits des autres activités* » ou « *Charges des autres activités* ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants.

Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le Groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux comportant une clause de tacite reconduction effective (compte tenu du préavis de 6 mois pour la résiliation). Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 000 euros). Le Groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplaçonnement des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du Groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le Groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

6.6.19.6 Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

6.6.19.7 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Les retraitements liés à l'application des normes IFRS font donc également l'objet de calcul d'impôts différés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable au cours des exercices suivants.

Les actifs d'impôts différés ne sont retenus que lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés directement dans ces rubriques.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le Groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

6.6.19.8 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

6.6.19.9 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable doit intervenir dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « *Actifs non courants destinés à être cédés* » et « *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « *Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées* ».

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

Sommaire détaillé des notes

NOTES RELATIVES AU BILAN					
NOTE 1	Caisse, Banques Centrales	204	NOTE 13	Participations dans les entreprises mises en équivalence	221
NOTE 2	Actifs financiers au coût amorti	204	NOTE 13 a	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	221
NOTE 2 a	Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	204	NOTE 13 b	Données des principales entreprises mises en équivalence	222
NOTE 2 b	Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	205	NOTE 14	Immubles de placement	222
NOTE 2 c	Titres au coût amorti	205	NOTE 15	Immobilisations corporelles et incorporelles	223
NOTE 2 d	Concentration du risque de crédit par agents économiques	206	NOTE 15 a	Immobilisations corporelles	223
NOTE 2 e	Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de probabilité de défaut	206	NOTE 15 b	Immobilisations incorporelles	223
NOTE 3	Passifs financiers au coût amorti	207	NOTE 16	Écarts d'acquisition	224
NOTE 3 a	Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit	207	NOTE 17	Provisions et passifs éventuels	225
NOTE 3 b	Dettes envers la clientèle au coût amorti	207	NOTE 17 a	Provisions	225
NOTE 3 c	Dettes représentées par un titre au coût amorti	207	NOTE 17 b	Passifs éventuels	228
NOTE 3 d	Dettes subordonnées au coût amorti	207	NOTE 18	Réserves liées au capital et réserves	228
NOTE 4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	208	NOTE 18 a	Capitaux propres part du Groupe (hors résultat et gains et pertes latents)	228
NOTE 4 a	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits	208	NOTE 18 b	Gains ou pertes latents ou différés part du Groupe	228
NOTE 4 b	Liste des principales participations non consolidées	208	NOTE 18 c	Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs	228
NOTE 5	Valeurs brutes et cadrage des dépréciations	209	NOTE 19	Engagements donnés et reçus	229
NOTE 5 a	Valeurs brutes soumises à dépréciation	209	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT		
NOTE 5 b	Cadrage des dépréciations	210	NOTE 20	Intérêts et produits/charges assimilés	230
NOTE 5 c	Concentration du risque de crédit sur les secteurs sensibles	212	NOTE 21	Commissions	230
NOTE 6	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	212	NOTE 22	Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	230
NOTE 6 a	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	212	NOTE 23	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	231
NOTE 6 b	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	213	NOTE 24	Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti	231
NOTE 6 c	Analyse des instruments dérivés de transaction	213	NOTE 25	Produits nets des activités d'assurance	231
NOTE 7	Couverture	214	NOTE 26	Produits et charges des autres activités	231
NOTE 7 a	Instruments dérivés de couverture	214	NOTE 27	Frais généraux	231
NOTE 7 b	Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	215	NOTE 27 a	Charges de personnel	231
NOTE 7 c	Éléments microcouverts en juste valeur	215	NOTE 27 b	Autres charges d'exploitation	232
NOTE 8	Actifs et passifs relatifs aux activités d'assurance (IAS 39)	215	NOTE 27 c	Dotations/reprises sur amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	233
NOTE 9	Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	216	NOTE 28	Coût du risque	233
NOTE 10	Compensation des actifs et passifs financiers	218	NOTE 29	Gains ou pertes sur autres actifs	234
NOTE 11	Impôts	219	NOTE 30	Variations de valeur des écarts d'acquisition	234
NOTE 11 a	Impôts courants	219	NOTE 31	Impôt sur les bénéfices	235
NOTE 11 b	Impôts différés	219	NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		
NOTE 12	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	219	NOTE 32	Recyclage des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres	236
NOTE 12 a	Comptes de régularisation et actifs divers	219	NOTE 33	Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres	236
NOTE 12 b	Comptes de régularisation et passifs divers	220			
NOTE 12 c	Actifs et passifs destinés à être cédés	220			
NOTE 12 d	Obligations locatives par durée résiduelle	220			

(Les notes sont présentées en milliers d'euros)

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 1 Caisse, Banques Centrales

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Caisse, Banques centrales – actif				
Banques centrales	959 203	996 493	- 37 290	- 4 %
<i>dont réserves obligatoires</i>	60 598	158 827	- 98 229	- 62 %
Caisse	99 459	82 249	17 210	21 %
TOTAL	1 058 662	1 078 742	- 20 080	- 2 %

NOTE 2 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 935 598	2 922 805	1 012 793	35 %
Prêts et créances sur la clientèle	18 095 164	17 373 111	722 053	4 %
Titres au coût amorti	43 597	150 442	- 106 845	- 71 %
TOTAL	22 074 359	20 446 358	1 628 001	8 %

2 a Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Créances saines (S1/S2)	3 918 388	2 900 288	1 018 100	35 %
• Comptes réseau Crédit Mutuel ^[1]	3 679 057	2 339 962	1 339 095	57 %
• Autres comptes ordinaires	64 584	101 874	- 37 290	- 37 %
• Prêts	28 523	31 155	- 2 632	- 8 %
• Autres créances	146 224	226 211	- 79 987	- 35 %
• Pensions	0	201 086	- 201 086	- 100 %
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0	0	
Créances rattachées	17 211	22 518	- 5 307	- 24 %
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 1	- 1	0	0 %
TOTAL	3 935 598	2 922 805	1 012 793	35 %

[1] Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A) et, depuis 2020, la centralisation auprès de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel des liquidités placées à la Banque Centrale pour le pôle Bancassurance France.

2 b Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Créances saines (S1/S2)	16 189 510	15 540 031	649 479	4 %
• Créances commerciales	3 366	4 243	- 877	- 21 %
• Autres concours à la clientèle	16 160 416	15 508 317	652 099	4 %
• crédits à l'habitat	9 590 710	8 998 928	591 782	7 %
• autres concours et créances diverses ⁽¹⁾	6 569 706	6 509 389	60 317	1 %
• Créances rattachées	25 728	27 471	- 1 743	- 6 %
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	874 784	873 579	1 205	0 %
Créances brutes	17 064 294	16 413 610	650 684	4 %
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 96 280	- 83 936	- 12 344	15 %
Autres dépréciations (S3)	- 470 894	- 488 789	17 895	- 4 %
SOUS-TOTAL I	16 497 120	15 840 885	656 235	4 %
Location financement (investissement net)	1 580 606	1 498 919	81 687	5 %
• Mobilier	1 269 254	1 173 500	95 754	8 %
• Immobilier	311 352	325 419	- 14 067	- 4 %
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	41 773	53 513	- 11 740	- 22 %
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 12 157	- 8 629	- 3 528	41 %
Autres dépréciations (S3)	- 12 178	- 11 577	- 601	5 %
SOUS-TOTAL II	1 598 044	1 532 226	65 818	4 %
TOTAL	18 095 164	17 373 111	722 053	4 %
<i>Dont prêts subordonnés ⁽²⁾</i>	<i>150 000</i>	<i>150 000</i>	<i>0</i>	<i>0 %</i>

(1) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (3 882 milliers d'euros) et Fonds de garantie des dépôts (10 886 milliers d'euros).

(2) Prêt subordonné octroyé à ACM Vie

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/20
Valeur brute comptable	1 552 432	207 641	- 137 694	0	1 622 379
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 20 206	- 8 611	4 536	- 54	- 24 335
Valeur nette comptable	1 532 226	199 030	- 133 158	- 54	1 598 044

2 c Titres au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Titres	43 788	150 802	- 107 014	- 71 %
• Effets publics	0	0	0	
• Obligations et autres titres de dettes	43 788	150 802	- 107 014	- 71 %
• Cotés	0	0	0	
• Non cotés	43 788	150 802	- 107 014	- 71 %
• Créances rattachées	0	0	0	
TOTAL BRUT	43 788	150 802	- 107 014	- 71 %
<i>Dont actifs dépréciés (S3)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 191	- 360	169	- 47 %
Autres dépréciations (S3)	0	0	0	
TOTAL NET	43 597	150 442	- 106 845	- 71 %

2 d Concentration du risque de crédit par agents économiques

En lien avec la crise sanitaire Covid-19, est présentée ci-dessous la valeur brute par agents économiques :

	Valeur brute			
	Total	dont statut 1	dont statut 2	dont statut 3
Prêts et avances	22 437 850	20 113 131	1 408 162	916 557
Banques centrales	-	-	-	-
Administrations publiques	52 690	50 991	1 384	315
Établissements de crédit	3 750 645	3 749 991	17	637
Autres entreprises financières	268 872	263 763	2 539	2 570
Entreprises non financières	5 976 341	4 778 761	938 812	258 768
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	<i>5 584 283</i>	<i>4 474 518</i>	<i>873 817</i>	<i>235 948</i>
Ménages	12 389 302	11 269 625	465 410	654 267
Instruments de dettes	43 788	43 788	-	-
Banques centrales	-	-	-	-
Administrations publiques	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-
Autres entreprises financières	-	-	-	-
Entreprises non financières	43 788	43 788	-	-
Engagements hors bilan	2 897 317	2 820 606	67 770	8 941
Banques centrales	50 000	50 000	-	-
Administrations publiques	1 345	1 345	-	-
Établissements de crédit	231 015	212 883	13 207	4 925
Autres entreprises financières	39 295	39 137	142	16
Entreprises non financières	631 501	590 583	30 445	10 473
Ménages	2 377 659	2 325 705	43 888	8 066
TOTAL	25 378 955	22 977 525	1 475 932	925 498

2 e Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de probabilité de défaut

Par tranche de PD 12 mois IFRS 9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
<0.1	0	1 962 497	6 657	0	0
0.1-0.25	0	4 528 464	222	0	0
0.26-0.99	0	2 532 312	12 997	0	0
1 - 2.99	155	5 792 789	298 942	0	0
3 - 9.99	192	1 237 379	583 922	0	0
>=10	950	133 334	680 601	0	915 260
TOTAL	1 297	16 317 106	1 583 341	0	915 260

NOTE 3 Passifs financiers au coût amorti

3 a Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Banques centrales	0	0	0	
Dettes envers les établissements de crédit	863 371	1 071 094	- 207 723	- 19 %
Autres comptes ordinaires	34 937	32 605	2 332	7 %
Emprunts	754 579	262 106	492 473	188 %
Autres dettes	72 066	123 494	- 51 428	- 42 %
Pensions	0	651 014	- 651 014	- 100 %
Dettes rattachées	1 789	1 875	- 86	- 5 %

3 b Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Comptes d'épargne à régime spécial	13 401 349	12 714 026	687 323	5 %
• à vue	10 795 364	10 197 601	597 763	6 %
• à terme	2 605 985	2 516 425	89 560	4 %
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	2 572	4 418	- 1 846	- 42 %
Sous-total	13 403 921	12 718 444	685 477	5 %
Comptes à vue	6 875 724	5 578 110	1 297 614	23 %
Comptes et emprunts à terme	177 989	243 219	- 65 230	- 27 %
Pensions	0	0	0	
Dettes rattachées	2 592	2 683	- 91	- 3 %
Autres dettes	2 434	2 530	- 96	- 4 %
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0	0	
Sous-total	7 058 739	5 826 542	1 232 197	21 %
TOTAL	20 462 660	18 544 986	1 917 674	10 %

3 c Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Bons de caisse	28 144	31 273	- 3 129	- 10 %
TMI & TCN	1 284 039	1 801 958	- 517 919	- 29 %
Emprunts obligataires	712 149	784 367	- 72 218	- 9 %
Dettes rattachées	8 399	11 478	- 3 079	- 27 %
TOTAL	2 032 731	2 629 076	- 596 345	- 23 %

3 d Dettes subordonnées au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dettes subordonnées	664 969	662 271	2 698	0 %
Dettes subordonnées à durée indéterminée	150 000	150 000	0	0 %
Dettes rattachées	6 984	7 050	- 66	- 1 %
TOTAL	821 953	819 321	2 632	0 %

CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>En millions d'euros</i>	Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Échéance
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée CFCMNE		2004	150 000	150 000	-
TSR Structurés CFCMNE (8 lignes)		2014	41 600	41 600	2024
TSR Structurés CFCMNE (2 lignes)		2014	175 000	175 000	2026
TSR Structurés CFCMNE (3 lignes)		2015	55 000	55 000	2025
TSR CFCMNE (1 ligne)		2015	40 000	40 000	2027
TSR Structuré CFCMNE (1 ligne)		2015	50 000	50 000	2030
TSR CFCMNE (1 ligne)		2016	300 000	300 000	2026
Autres				3 369	-
Dettes rattachées				6 984	-
TOTAL				821 953	

NOTE 4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

4 a Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Effets publics	423 003	428 953	- 5 950	- 1 %
Obligations et autres titres de dettes	1 394 001	2 100 351	- 706 350	- 34 %
• Cotés	1 167 889	1 603 179	- 435 290	- 27 %
• Non cotés	226 112	497 172	- 271 060	- 55 %
Créances rattachées	7 336	10 796	- 3 460	- 32 %
Sous-total brut titres de dettes	1 824 340	2 540 100	- 715 760	- 28 %
<i>Dont titres de dettes dépréciés (S3)</i>	0	0	0	
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2 089	- 761	- 1 328	175 %
Autres dépréciations (S3)	0	0	0	
Sous-total net titres de dettes	1 822 251	2 539 339	- 717 088	- 28 %
Actions et autres instruments de capitaux propres	2 979	5 573	- 2 594	- 47 %
• Cotés	0	0	0	
• Non cotés	2 979	5 573	- 2 594	- 47 %
Titres immobilisés	44 617	40 215	4 402	11 %
• Titres de participations	10 182	12 028	- 1 846	- 15 %
• Autres titres détenus à long terme	13 878	8 937	4 941	55 %
• Parts dans les entreprises liées	20 557	19 250	1 307	7 %
Sous-total instruments de capitaux propres	47 596	45 788	1 808	4 %
TOTAL	1 869 847	2 585 127	- 715 280	- 28 %
<i>Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres</i>	18 896	26 766	- 7 870	- 29 %
<i>Dont titres de participation cotés.</i>	0	0	0	

4 b Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat	
CCCM Paris	Non coté	13,1 %	676 948	18 244 895	16 232	8 924

Données au 31/12/20

NOTE 5 Valeurs brutes et cadrage des dépréciations

5 a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/19	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Modification des flux ⁽¹⁾	Transfert ⁽²⁾	Autres	31/12/20
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	2 922 806	1 041 189	- 28 397	0	0	0	3 935 598
• aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 922 806	1 041 189	- 28 397	0	0	0	3 935 598
• aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	17 963 460	4 994 341	- 3 785 453	- 485 675	0	0	18 686 673
• aux pertes attendues à 12 mois (S1)	16 040 075	4 521 539	- 3 583 061	- 362 080	- 429 698	0	16 186 775
• aux pertes attendues à terminaison (S2)	996 293	442 379	- 129 499	- 156 555	430 723	0	1 583 341
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	925 927	29 602	- 72 223	32 979	- 1 025	0	915 260
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	1 165	821	- 670	- 19	0	0	1 297
Actifs financiers au coût amorti – titres	150 802	39 995	- 147 009	0	0	0	43 788
• soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	150 802	39 995	- 147 009	0	0	0	43 788
• soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	2 585 888	115 011	- 876 559	0	0	0	1 824 340
• aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 580 808	115 011	- 876 559	0	-14 920	0	1 804 340
• aux pertes attendues à terminaison (S2)	5 080	0	0	0	14 920	0	20 000
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	23 622 956	6 190 536	- 4 837 418	- 485 675	0	0	24 490 399

(1) Dont transfert de Buckets.

(2) Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation.

5 b Cadrage des dépréciations

	31/12/19	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31/12/20
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit	- 1	0	0	0	- 1
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle	- 590 349	- 154 962	153 361	441	- 591 509
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 360	- 191	360	0	- 191
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	- 761	- 1 679	350	1	- 2 089
Actifs financier en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	- 591 471	- 156 832	154 071	442	- 593 790

IFRS 9

	31/12/19	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31/12/20
Prêts et créances Établissements de crédit	- 1	0	0	0	- 1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	0	0	0	- 1
● pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	- 590 349	- 154 962	153 361	441	- 591 509
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>- 62</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>- 62</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 50 374	- 23 257	22 123	0	- 51 508
● pertes attendues à terminaison (S2)	- 42 191	- 41 735	26 996	1	- 56 929
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 497 784	- 89 970	104 242	440	- 483 072
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 360	- 191	360	0	- 191
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 360	- 191	360	0	- 191
● pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	- 761	- 1 679	350	1	- 2 089
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 755	- 151	350	0	- 556
● pertes attendues à terminaison (S2)	- 6	- 1 528	0	1	- 1 533
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
● pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	- 591 471	- 156 832	154 071	442	- 593 790

(1) Dont transfert de Buckets.

	31/12/18	Dotation	Reprise	Autres	31/12/19
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit	- 10	0	9	0	- 1
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle	- 601 540	- 100 719	136 148	- 24 238	- 590 349
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 196	- 360	196	0	- 360
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	- 790	- 295	324	0	- 761
Actifs financier en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	- 602 536	- 101 374	136 677	- 24 238	- 591 471

IFRS 9

	31/12/18	Dotation	Reprise	Autres	31/12/19
Prêts et créances Établissements de crédit	- 10	0	9	0	- 1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 2	0	1	0	- 1
● pertes attendues à terminaison (S2)	- 8	0	8	0	0
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	- 601 540	- 100 719	136 148	- 24 238	- 590 349
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>- 62</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>- 62</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 47 191	- 24 688	21 036	469	- 50 374
● pertes attendues à terminaison (S2)	- 48 638	- 8 251	16 239	- 1 541	- 42 191
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 505 711	- 67 780	98 873	- 23 166	- 497 784
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 196	- 360	196	0	- 360
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 196	- 360	196	0	- 360
● pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	- 790	- 295	324	0	- 761
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 790	- 289	324	0	- 755
● pertes attendues à terminaison (S2)	0	- 6	0	0	- 6
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
● pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	- 602 536	- 101 374	136 677	- 24 238	- 591 471

5 c Concentration du risque de crédit sur les secteurs sensibles

	Encours bruts			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Secteurs d'activité							
Distribution spécialisée	15	60	15	0	-3	-8	79
Hôtels, restaurants	8	105	22	0	-4	-10	120
Industrie automobile	5	62	4	0	-1	-2	68
Location de véhicules	4	75	1	0	-1	0	78
Tourisme, jeux, loisirs ^[1]	2	39	2	0	-1	-1	41
Transport industriel	4	165	18	0	-2	-5	180
Transporteurs aériens	0	0	0	0	0	0	0
Industrie aéronautique ^[2]	0	4	0	0	0	0	4
Autres secteurs identifiés en Belgique	18	41	7	-1	-2	-3	61
TOTAL	56	553	68	-2	-15	-29	632

[1] Y compris « protocole sectoriel tourisme » non couvert au 30 juin 2020.

[2] Sous-traitants.

NOTE 6 Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

6 a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/20				31/12/19			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	943 826	943 826	0	309 684	800 348	1 110 032
Effets publics	0	0	0	0	0	309 684	15 972	325 656
Obligations et autres titres de dettes	0	0	943 401	943 401	0	0	783 118	783 118
• Cotés	0	0	429	429	0	0	674	674
• Non cotés	0	0	942 972	942 972	0	0	782 444	782 444
dont OPC	0	0	789 475	789 475	0	0	590 887	590 887
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0
• Cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
• Non cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Titres immobilisés			425	425			1 258	1 258
• Titres de participations			425	425			1 258	1 258
• Autres titres détenus à long terme			0	0			0	0
• Parts dans les entreprises liées			0	0			0	0
• Autres titres immobilisés			0	0			0	0
Instruments dérivés	100 261	0	0	100 261	158 357	0	0	158 357
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
dont pensions ^[1]	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	100 261	0	943 826	1 044 087	158 357	309 684	800 348	1 268 389

[1] L'exposition maximale au risque de crédit sur actifs classés en juste valeur par résultat sur option est nulle au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, celle-ci s'élevait à 310 millions d'euros et était relative au SPV Jarna.

6 b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	101 691	128 394	- 26 703	- 21 %
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	53 410	468 739	- 415 329	- 89 %
TOTAL	155 101	597 133	- 442 032	- 74 %

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont uniquement constitués de dérivés.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	31/12/20			31/12/19		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	53 410	50 000	3 410	468 739	529 990	- 61 251
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
TOTAL	53 410	50 000	3 410	468 739	529 990	- 61 251

6 c Analyse des instruments dérivés de transaction

	31/12/20			31/12/19		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instrument de taux</i>	2 406 307	100 261	101 482	2 710 675	158 204	128 394
Swaps	2 406 307	100 261	101 482	2 664 675	158 204	128 394
Autres contrats fermes	0	0	0	46 000	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
<i>Instrument de change</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Autres que taux et change</i>	13 990	0	209	18 825	153	0
Options et instruments conditionnels	13 990	0	209	18 825	153	0
TOTAL	2 420 297	100 261	101 691	2 729 500	158 357	128 394

NOTE 7 Couverture

7 a Instruments dérivés de couverture

	31/12/20			31/12/19		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge	3 233 100	2 708	37 549	3 781 650	8 367	45 898
Swaps	1 229 000	2 708	37 549	1 751 350	8 367	45 898
Autres contrats fermes	2 004 100	0	0	2 030 300	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	395 700	0	15 610	415 700	0	16 347
Swaps	395 700	0	15 610	415 700	0	16 347
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 628 800	2 708	53 159	4 197 350	8 367	62 245

L'inefficacité constatée en résultat impacte positivement les comptes (503 milliers d'euros comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », cf. note 22).

ÉCHÉANCIER DE LA VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

					31/12/20
	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de Fair Value Hedge	54 000	358 500	2 229 600	591 000	3 233 100
Swaps	24 000	238 000	964 000	3 000	1 229 000
Autres contrats fermes	30 000	120 500	1 265 600	588 000	2 004 100
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	95 700	0	300 000	395 700
Swaps	0	95 700	0	300 000	395 700
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
TOTAL	54 000	454 200	2 229 600	891 000	3 628 800

					31/12/19
	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de Fair Value Hedge	274 700	272 650	2 388 300	846 000	3 781 650
Swaps	274 700	232 650	1 171 000	73 000	1 751 350
Autres contrats fermes	0	40 000	1 217 300	773 000	2 030 300
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	115 700	300 000	415 700
Swaps	0	0	115 700	300 000	415 700
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
TOTAL	274 700	272 650	2 504 000	1 146 000	4 197 350

7 b Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/20	31/12/19	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
• d'actifs financiers	63 224	50 543	12 681
• de passifs financiers	0	0	0

7 c Éléments microcouverts en juste valeur

ÉLÉMENTS COUVERTS À L'ACTIF

	31/12/20				31/12/19			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Actifs financiers à la JVCP	1 720 984	9 564	4 929	0	2 207 105	18 553	5 133	0
TOTAL	1 720 984	9 564	4 929	0	2 207 105	18 553	5 133	0

ÉLÉMENTS COUVERTS AU PASSIF

	31/12/20				31/12/19			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Dettes représentées par un titre	57 673	1 771	- 2 779	0	178 857	6 190	- 3 657	0
TOTAL	57 673	1 771	- 2 779	0	178 857	6 190	- 3 657	0

NOTE 8 Actifs et passifs relatifs aux activités d'assurance (IAS 39)

Les activités d'assurance figurent dans les postes relatifs à la mise en équivalence.

NOTE 9 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/20	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transferts* N1 => N2	Transferts* N2 => N1
Actifs financiers IFRS 9						
Juste valeur par capitaux propres	1 593 532	231 698	44 617	1 869 847	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	426 017	0	0	426 017	0	0
Obligations et autres titres de dettes	1 167 515	228 719	0	1 396 234	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	2 979	0	2 979	0	0
Participations et ATDLT	0	0	24 060	24 060	0	0
Parts entreprises liées	0	0	20 557	20 557	0	0
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	0	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientèle – JVCPR	0	0	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	0	1 043 365	722	1 044 087	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	0	917 214	572	917 786	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	0	25 615	0	25 615	0	0
Participations et ATDLT – Autres JVPR	0	275	150	425	0	0
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	100 261	0	100 261	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	2 708	0	2 708	0	0
TOTAL	1 593 532	1 277 771	45 339	2 916 642	0	0
Passifs financiers IFRS 9						
Transaction/JVO	0	155 101	0	155 101	0	0
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	53 410	0	53 410	0	0
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	0	101 691	0	101 691	0	0
Dettes – Transaction	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	53 159	0	53 159	0	0
TOTAL	0	208 260	0	208 260	0	0

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

31/12/19	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	2 046 648	498 264	40 215	2 585 127
Effets publics et valeurs assimilées	431 958	0	0	431 958
Obligations et autres titres de dettes	1 614 690	492 691	0	2 107 381
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	5 573	0	5 573
Participations et ATDLT	0	0	20 965	20 965
Parts entreprises liées	0	0	19 250	19 250
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientèle – JVCPR	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	345 688	921 034	1 667	1 268 389
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	309 684	0	0	309 684
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	15 972	0	0	15 972
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	20 032	762 386	700	783 118
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	0	0	0	0
Participations et ATDLT – Autres JVPR	0	291	967	1 258
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	158 357	0	158 357
Instruments dérivés de couverture	0	8 367	0	8 367
TOTAL	2 392 336	1 427 665	41 882	3 861 883
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction/JVO	0	597 133	0	597 133
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	468 739	0	468 739
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	0	128 394	0	128 394
Dettes – Transaction	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	62 245	0	62 245
TOTAL	0	659 378	0	659 378

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR – DÉTAIL DU NIVEAU 3

Instruments dérivés de couverture	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actifs financiers IFRS 9										
Juste valeur par capitaux propres	40 215	4 941	1 377	- 64	0	- 493	0	- 306	- 1 053	44 617
Participations et ATDLT	20 965	4 941	88	- 64	0	- 493	0	- 306	- 1 071	24 060
Parts entreprises liées	19 250	0	1 289	0	0	0	0	0	18	20 557
Transaction/JVO/Autres	1 667	0	0	0	- 100	0	- 845	0	0	722
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	700	0	0	0	0	0	- 128	0	0	572
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	967	0	0	0	- 100	0	- 717	0	0	150
TOTAL	41 882	4 941	1 377	- 64	- 100	- 493	- 845	- 306	- 1 053	45 339

NOTE 10 Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/20	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue [cash collatéral]	
Actifs financiers							
Dérivés	147 438	- 44 469	102 969	- 50 788	0	- 52 181	0
Pensions	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	147 438	- 44 469	102 969	- 50 788	0	- 52 181	0

31/12/20	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée [cash collatéral]	
Passifs financiers							
Dérivés	199 319	- 44 469	154 850	- 50 788	0	- 89 821	14 241
Pensions	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	199 319	- 44 469	154 850	- 50 788	0	- 89 821	14 241

31/12/19	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue [cash collatéral]	
Actifs financiers							
Dérivés	197 406	- 30 682	166 724	- 84 142	0	- 111 536	- 28 954
Pensions	206 494	0	206 494	- 206 494	0	0	0
TOTAL	403 900	- 30 682	373 218	- 290 636	0	- 111 536	- 28 954

31/12/19	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée [cash collatéral]	
Passifs financiers							
Dérivés	221 321	- 30 682	190 639	- 84 142	0	- 93 605	12 892
Pensions	651 014	0	651 014	- 206 422	- 444 592	0	0
TOTAL	872 335	- 30 682	841 653	- 290 564	- 444 592	- 93 605	12 892

NOTE 11 Impôts

11 a Impôts courants

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Actif (par résultat)	80 765	94 487	- 13 722	- 15 %
Passif (par résultat)	27 144	75 383	- 48 239	- 64 %

11 b Impôts différés

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Actif (par résultat)	43 757	48 495	- 4 738	- 10 %
Actif (par capitaux propres)	7 681	8 372	- 691	- 8 %
Passif (par résultat)	7 390	3 413	3 977	117 %
Passif (par capitaux propres)	7 891	11 026	- 3 135	- 28 %

RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/12/20		31/12/19	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reportis fiscaux déficitaires	0	0	0	0
Différences temporaires sur				
• réévaluation des instruments financiers (hors assurance)		7 800	0	10 991
• autres gains/pertes latents ou différés	7 590		8 337	0
• provisions	45 850	- 3 552	45 411	- 17
• réserve latente de location financement		1 805	0	1 622
• résultats des sociétés transparentes			0	0
• autres décalages temporaires	- 2 093	9 137	3 084	1 808
Compensation	91	91	35	35
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	51 438	15 281	56 867	14 439

NOTE 12 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

12 a Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Comptes de régularisation actif				
Valeurs reçues à l'encaissement	5 475	9 239	- 3 764	- 41 %
Comptes d'ajustement sur devises	2	13	- 11	- 85 %
Produits à recevoir	20 323	22 318	- 1 995	- 9 %
Comptes de régularisation divers	158 219	188 434	- 30 215	- 16 %
Sous-total	184 019	220 004	- 35 985	- 16 %
Autres actifs				
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0	0	
Débiteurs divers	183 900	222 557	- 38 657	- 17 %
Stocks et assimilés	2 613	2 201	412	19 %
Autres emplois divers	733	5 689	- 4 956	- 87 %
Sous-total	187 246	230 447	- 43 201	- 19 %
TOTAL	371 265	450 451	- 79 186	- 18 %

12 b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Comptes de régularisation passif				
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	25	- 25	- 100 %
Comptes d'ajustement sur devises	1 246	0	1 246	
Charges à payer	85 163	107 034	- 21 871	- 20 %
Produits constatés d'avance	53 607	55 314	- 1 707	- 3 %
Comptes de régularisation divers	127 115	107 681	19 434	18 %
Sous-total	267 131	270 054	- 2 923	- 1 %
Autres passifs				
Obligations locatives – Immobilier	87 394	97 950	- 10 556	- 11 %
Obligations locatives – Autres	2 973	3 868	- 895	- 23 %
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0	0	
Versements restant à effectuer sur titres	89 184	146 726	- 57 542	- 39 %
Créditeurs divers	234 702	268 618	- 33 916	- 13 %
Sous-total	414 253	517 162	- 102 909	- 20 %
TOTAL	681 384	787 216	- 105 832	- 13 %

12 c Actifs et passifs destinés à être cédés

Le résultat des activités destinées à être cédées correspond essentiellement à la part de résultat attribuable au Groupe CMNE au titre du contrôle des entités LFIS et UGP jusqu'au 13 mars 2020.

Aucune donnée financière n'est matérialisée au bilan, les entités traitées selon la norme IFRS 5 au 31 décembre 2020 étant considérées comme des activités abandonnées et n'impactant à ce titre que le compte de résultat.

Ces entités sont La Française Forum Securities Limited et CMNE Grand Paris, et contribuent au résultat des activités destinées à être cédées à hauteur de 531 milliers d'euros.

12 d Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/20	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	14 413	21 791	30 282	18 246	5 635	90 367
● Immobilier	13 478	20 105	29 930	18 246	5 635	87 394
● Autres	935	1 686	352	0	0	2 973

31/12/19	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	11 499	32 803	31 084	23 743	2 689	101 818
● Immobilier	11 277	30 452	29 789	23 743	2 689	97 950
● Autres	222	2 351	1 295	0	0	3 868

NOTE 13 Participations dans les entreprises mises en équivalence

13 a Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

31/12/20	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
GACM	France	10,22 %	1 023 556	51 017	0	n.c.
2A	France	39,67 %	2 870	78	0	n.c.
Groupe Cholet-Dupont	France	33,73 %	18 284	1 855	0	n.c.
JKC Capital Management Limited	Hong Kong	50,00 %	- 413	- 1 463	0	n.c.
Siparex XAnge Venture	France	26,50 %	2 591	432	504	n.c.
Euro Information SAS	France	10,15 %	196 108	46 765	315	n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur 2A) ⁽²⁾			4 185			n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) ⁽²⁾			1 257			n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (écart d'acquisition sur GACM) ⁽²⁾			273 691			n.c.
TOTAL			1 522 129	98 683	819	

31/12/2019	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
GACM	France	10,22 %	960 490	86 114	192 264	n.c.
2A	France	31,15 %	1 408	747	0	n.c.
Alger Management LTD	Grande-Bretagne	0,00 %	0	8	0	n.c.
FCT LFP Créances Immobilières	France	27,09 %	237	0	0	n.c.
Groupe Cholet-Dupont	France	33,73 %	16 429	2 907	681	n.c.
JKC Capital Management Limited	Hong Kong	50,00 %	964	- 867	0	n.c.
Siparex Proximité Innovation	France	26,50 %	2 638	725	663	n.c.
TAGES Capital LLP	Grande-Bretagne	19,00 %	0	0	213	n.c.
Euro Information SAS	France	10,15 %	149 663	13 565	315	n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur 2A) ⁽²⁾			2 303			n.c.
Nouvelles expertises et talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) ⁽²⁾			1 257			n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (écart d'acquisition sur GACM) ⁽²⁾			273 691			n.c.
TOTAL			1 409 080	103 199	194 136	

(1) En trésorerie et en actions.

(2) Conformément à IAS 28, les écarts d'acquisition constatés sur des entités sous influence notable sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

* NC : non cotée.

Dans le cadre du test de dépréciation de la valeur de mise en équivalence de GACM, le CMNE utilise la juste valeur de GACM calculée selon la méthode de l'Appraisal Value. Cette méthode, couramment utilisée pour la valorisation d'un groupe d'assurance, repose sur une approche actuarielle classique consistant à actualiser les profits futurs générés par le stock de contrats et par les futures affaires nouvelles.

Au 31 décembre 2020, la quote-part du CMNE dans la valorisation de GACM est estimée à 1 323 millions d'euros pour une valeur consolidée de 1 298 millions d'euros. En tenant compte d'une sensibilité aux taux de - 15bps ou d'une sensibilité aux actions à + 15bps, la valorisation de GACM serait comprise dans une fourchette de 1 293 millions d'euros à 1 360 millions d'euros.

13 b Données des principales entreprises mises en équivalence

31/12/20	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
GACM	126 933 363	1 360 444	757 031	508 130	1 657 640	10 485 662
2A	13 948	11 079	277	196	-	7 236
Groupe Cholet-Dupont	264 324	23 849	8 657	5 499	-	54 207
JKC Capital Management Limited	60 948	31 805	- 25 286	- 25 900	-	- 7 851
Siparex XAnge Venture	16 753	10 777	2 069	1 629	-	9 773
Euro Information SAS	2 044 892	1 452 018	189 122	451 098	-	1 829 356

31/12/19	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
GACM	125 068 381	1 723 248	1 125 620	860 402	1 478 886	9 828 159
2A	13 491	12 424	1 224	2 398	-	4 521
Alger Management LTD	-	2 195	14	14	-	-
FCT LFP Créances Immobilières	35 184	380	-	-	-	875
Groupe Cholet-Dupont	303 107	28 368	11 940	8 618	-	48 708
JKC Capital Management Limited	32 767	16 523	- 15 216	- 15 216	-	16 869
Siparex Proximité Innovation	16 841	13 591	3 049	2 737	-	9 951
TAGES Capital LLP	8 916	9 795	1	1	-	2 501
Euro Information SAS	1 658 901	1 393 687	184 028	135 190	-	1 437 162

NOTE 14 Immeubles de placement

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/20
Coût historique	222 921	31 360	- 1 630	0	252 651
Amortissement et dépréciation	- 31 584	- 4 937	646	71	- 35 804
Montant net	191 337	26 423	- 984	71	216 847

La juste valeur de ces immeubles (enregistrés au coût historique) est de 252 587 milliers d'euros au 31 décembre 2020 ; elle était de 225 886 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Elle est déterminée à dire d'expert.

NOTE 15 Immobilisations corporelles et incorporelles

15 a Immobilisations corporelles

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/20
Coût historique					
Terrains d'exploitation	12 154	0	- 89	0	12 065
Constructions d'exploitation	223 545	4 433	- 2 120	0	225 858
Droits d'utilisation – Immobilier	115 863	7 606	- 13	- 730	122 726
Droits d'utilisation – Autres	3 868	72	- 949	0	2 991
Autres immobilisations corporelles	239 676	11 351	- 4 982	24	246 069
TOTAL	595 106	23 462	- 8 153	- 706	609 709
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	- 1
Constructions d'exploitation	- 155 770	- 9 817	2 050	1	- 163 535
Droits d'utilisation – Immobilier	- 19 353	- 18 227	1 117	555	- 35 908
Droits d'utilisation – Autres	0	- 18	0	0	- 18
Autres immobilisations corporelles	- 169 569	- 11 085	3 663	- 25	- 177 016
TOTAL	- 344 692	- 39 147	6 830	531	- 376 478
Montant net	250 414	- 15 685	- 1 323	- 175	233 231

DONT IMMEUBLES LOUÉS EN LOCATION FINANCEMENT

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/20
Valeur comptable brute	91 384	0	0	0	91 384
Amortissements et dépréciations	- 13 505	- 1 661	0	0	- 15 166
TOTAL	77 879	- 1 661	0	0	76 218

15 b Immobilisations incorporelles

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/20
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	7 021	0	0	3 305	10 326
Immobilisations acquises	52 018	1 786	- 32	- 9 130	44 642
● logiciels	14 693	10	- 30	- 5 825	8 848
● autres	37 325	1 776	- 2	- 3 305	35 794
TOTAL	59 039	1 786	- 32	- 5 825	54 968
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne	- 3 697	- 2 055	0	0	- 5 752
Immobilisations acquises	- 17 916	- 2 759	29	5 655	- 14 991
● logiciels	- 9 900	- 1 125	29	5 655	- 5 341
● autres	- 8 016	- 1 634	0	0	- 9 650
TOTAL	- 21 613	- 4 814	29	5 655	- 20 743
Montant net	37 426	- 3 028	- 3	- 170	34 225

NOTE 16 Écarts d'acquisition

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/20
Écart d'acquisition brut	200 908	0	0	1 393	202 301
Dépréciations	- 1 915	0	0	0	- 1 915
Écart d'acquisition net	198 993	0	0	1 393	200 386

Détail des écarts d'acquisition

Filiales	Valeur de l'EA au 31/12/19	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/20
Bancassurance Belgique	2 027					2 027
Gestion pour Compte de Tiers	196 242				1 393	197 635
Services et autres	724					724
TOTAL	198 993	0	0	0	1 393	200 386

Une approche multiméthodologique a été retenue pour effectuer les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur le pôle Gestion pour Compte de Tiers (qui représentent 99 % du total net du poste). Dans ce contexte et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la juste valeur a été déterminée selon une

approche multicritères : éléments de rentabilité et de risques propres, référence à des entreprises comparables dont la valeur est connue et formule de valorisation retenue dans les pactes d'actionnaires. Selon la méthode retenue, la valeur de l'UGT « Gestion pour compte de tiers » est comprise entre 233 millions d'euros et 1 039 millions d'euros.

NOTE 17 Provisions et passifs éventuels

17 a Provisions

	31/12/19	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/20
Provisions pour risques	15 198	5 598	- 2 800	- 3 261	- 2 535	12 200
Sur engagements de garantie	3 707	3 038	- 162	- 1 376	- 1	5 206
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>721</i>	<i>143</i>	<i>0</i>	<i>- 249</i>	<i>- 1</i>	<i>614</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>1 004</i>	<i>1 159</i>	<i>0</i>	<i>- 550</i>	<i>0</i>	<i>1 613</i>
Sur engagements de financement	1 328	1 445	0	- 851	0	1 922
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>1 138</i>	<i>931</i>	<i>0</i>	<i>- 644</i>	<i>- 1</i>	<i>1 424</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>190</i>	<i>514</i>	<i>0</i>	<i>- 207</i>	<i>1</i>	<i>498</i>
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	5 211	703	- 2 638	- 232	0	3 044
Provisions pour risques sur créances diverses	4 952	412	0	- 802	- 2 534	2 028
Autres provisions	26 454	4 231	- 3 483	- 191	2 379	29 390
Provision pour épargne logement	17 168	1 771	0	0	3	18 942
Provisions pour éventualité diverses	9 187	2 460	- 3 384	- 191	2 376	10 448
Autres provisions	99	0	- 99	0	0	0
Provisions pour engagements de retraite	107 452	4 012	- 196	- 2 942	- 1 533	106 793
TOTAL	149 104	13 841	- 6 479	- 6 394	- 1 689	148 383

	31/12/18	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/19
Provisions pour risques	18 046	6 755	- 2 905	- 6 439	- 259	15 198
Sur engagements de garantie	2 657	2 223	2	- 1 173	2	3 707
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>653</i>	<i>307</i>	<i>0</i>	<i>- 239</i>	<i>0</i>	<i>721</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>379</i>	<i>888</i>	<i>0</i>	<i>- 264</i>	<i>1</i>	<i>1 004</i>
Sur engagements de financement	1 361	913	0	- 947	1	1 328
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>1 129</i>	<i>743</i>	<i>0</i>	<i>- 734</i>	<i>0</i>	<i>1 138</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>232</i>	<i>170</i>	<i>0</i>	<i>- 213</i>	<i>1</i>	<i>190</i>
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	3 592	0	0	- 3 500	- 92	0
Provisions pour litiges	4 894	1 333	- 828	- 188	0	5 211
Provisions pour risques sur créances diverses	5 542	2 286	- 2 075	- 631	- 170	4 952
Autres provisions	19 989	8 180	252	- 2 106	139	26 454
Provision pour épargne logement	14 576	2 596	0	0	- 4	17 168
Provisions pour éventualité diverses	4 663	5 241	- 708	- 152	143	9 187
Autres provisions	750	343	960	- 1 954	0	99
Provisions pour engagements de retraite	108 252	3 582	- 386	- 1 763	- 2 233	107 452
TOTAL	146 287	18 517	- 3 039	- 10 308	- 2 353	149 104

Les « autres variations » reprises sur les provisions pour engagements de retraite correspondent aux variations d'hypothèses actuarielles constatées en OCI.

PROVISIONS PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	38 741	1 678 158	563 064	2 279 963
Montant des provisions sur PEL	723	15 440	2 778	18 941
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				237 332
Montant des provisions sur CEL				0
Dotations Provisions EL				- 1 771
Reprises Provisions EL				0
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				5 287
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

	31/12/19	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/20
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	103 500	3 354	- 1 013	- 1 533	104 308
Compléments de retraite	1 784	555	- 2 125	0	214
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	2 168	103	0	0	2 271
TOTAL	107 452	4 012	- 3 138	- 1 533	106 793

	31/12/18	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/19
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses					
de retraite					
Indemnités de fin de carrière	103 557	3 582	- 1 406	- 2 233	103 500
Compléments de retraite	1 824	0	- 40	0	1 784
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	2 871	0	- 703	0	2 168
TOTAL	108 252	3 582	- 2 149	- 2 233	107 452

La variation de juste valeur provient des écarts actuariels (voir tableau provisions ci-dessus).

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles	31/12/20	31/12/19
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,45 %	0,75 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	0,51 %	1,31 %

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE : VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

Variation de la dette actuarielle	31/12/19	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écart actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écart actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/20
											31/12/20
Engagements	205 804	586	10 459			- 1 377	6 954	- 5 962			216 464
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	102 304	- 168			5 705		7 135	- 2 820			112 156
Provision	103 500	753	10 459	0	- 5 705	- 1 377	- 180	- 3 142	0	0	104 308

Variation de la dette actuarielle	31/12/18	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écart actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écart actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/19
											31/12/19
Engagements	194 732	2 430	10 462		0	5 672	3 635	- 11 128			205 804
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	91 174	1 325	0		6 296	0	11 454	- 7 944		- 1	102 304
Provision	103 557	1 105	10 462	0	- 6 296	5 672	- 7 818	- 3 184	0	1	103 500

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 13,1 millions d'euros/une augmentation de 14,3 millions d'euros.

VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31/12/19	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/20
								31/12/20
Juste valeur des actifs du régime	102 304	7 135	- 168	5 705	- 2 820			112 156

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31/12/18	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/19
								31/12/19
Juste valeur des actifs du régime	91 174	11 454	1 325	6 296	- 7 945	0	0	102 304

DÉTAILS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31/12/20			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	42 506	36 107	0	0
Actifs non cotés sur un marché actif	0	0	5 903	27 640
TOTAL	42 506	36 107	5 903	27 640

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31/12/19			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	37 445	31 060	0	0
Actifs non cotés sur un marché actif	0	0	5 903	27 895
TOTAL	37 445	31 060	5 903	27 895

ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Engagements de retraite à prestations définies	Duration moyenne
Indemnités de fin de carrière	14,30
Compléments de retraite [art. 39]	

17 b Passifs éventuels

Néant.

NOTE 18 Réserves liées au capital et réserves

18 a Capitaux propres part du Groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Capital et réserves liées au capital	1 410 659	1 379 383	31 276	2 %
• Capital	1 407 909	1 376 633	31 276	2 %
• Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	2 750	2 750	0	0 %
Réserves consolidées	1 780 817	1 642 721	138 096	8 %
• Réserve légale	0	0	0	
• Réserves statutaires et contractuelles	0	0	0	
• Réserves réglementées	0	0	0	
• Autres réserves (dont effets liés à la première application)	1 809 982	1 673 078	136 904	8 %
<i>dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres</i>	- 24 431	- 16 158	- 8 273	51 %
• Report à nouveau	- 29 165	- 30 357	1 192	- 4 %
TOTAL	3 191 476	3 022 104	169 372	6 %

18 b Gains ou pertes latents ou différés part du Groupe

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Gains ou pertes latents ou différés liés aux :				
• placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	168 341	149 978	18 363	12 %
• actifs financiers en JVCPR – instruments de dettes	19 645	23 676	- 4 031	- 17 %
• actifs financiers en JVCPR – instruments de capitaux propres	3 425	6 334	- 2 909	- 46 %
• dérivés de couverture (CFH)	- 10 151	- 10 647	496	- 5 %
• autres	- 16 816	- 16 707	- 109	1 %
TOTAL	164 444	152 634	11 810	8 %

18 c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

Néant.

NOTE 19 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Engagements de financement	2 897 317	2 770 979	126 338	5 %
Engagements en faveur d'établissements de crédit	38 050	32 250	5 800	18 %
Engagements en faveur de la clientèle	2 859 267	2 738 729	120 538	4 %
Engagements de garantie	233 869	225 556	8 313	4 %
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	26 268	17 010	9 258	54 %
Engagements d'ordre de la clientèle	207 601	208 546	- 945	0 %
Engagements sur titres	189	777	- 588	- 76 %
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0	0	
Autres engagements donnés	189	777	- 588	- 76 %

ENGAGEMENTS REÇUS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Engagements de financement	54 700	729 140	- 674 440	- 92 %
Engagements reçus d'établissements de crédit	54 700	729 140	- 674 440	- 92 %
Engagements reçus de la clientèle	0	0	0	
Engagements de garantie	8 194 542	7 559 438	635 104	8 %
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 085 888	3 125 164	- 39 276	- 1 %
Engagements reçus de la clientèle	5 108 654	4 434 274	674 380	15 %
Engagements sur titres	189	4 944	- 4 755	- 96 %
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0	0	
Autres engagements reçus	189	4 944	- 4 755	- 96 %

TITRES ET VALEURS DONNÉS EN PENSION

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Actifs donnés en pension	0	201 086	- 201 086	- 100 %
Passifs associés	0	651 014	- 651 014	- 100 %

ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIF

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Titres prêtés	0	201 014	- 201 014	- 100 %
Dépôts de garantie sur opérations de marché	135 820	125 702	10 118	8 %
TOTAL	135 820	326 716	- 190 896	- 58 %

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 20 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/20		31/12/19	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	20 588	- 2 034	26 930	- 7 326
Clientèle	511 510	- 104 266	946 958	- 540 341
<i>dont crédit-bail</i>	41 778	- 2 819	457 533	- 426 020
<i>dont obligation locative</i>	0	- 643	0	- 706
Instruments dérivés de couverture	56 957	- 56 996	6 839	- 48 204
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 716	- 8 187	46 182	- 9 474
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	12 163	0	16 843	0
Titres au coût amorti	- 12	0	- 291	0
Dettes représentées par un titre	0	- 47 891	0	- 41 917
Dettes subordonnées	0	- 146	0	- 1 116
TOTAL	604 922	- 219 520	1 043 461	- 648 378
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>544 249</i>	<i>- 154 337</i>	<i>990 440</i>	<i>- 590 700</i>
<i>Dont intérêts sur passifs au coût amorti</i>		<i>- 154 337</i>		<i>- 590 700</i>

(1) dont :

- 1 194 milliers d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 2 981 milliers d'euros en charges au 31/12/20 ;
- 3 307 milliers d'euros d'impact lié au refinancement à taux négatif derrière BFCM, répliquant les conditions de refinancement TLTRO III et la surbonification de 50 bps.

NOTE 21 Commissions

	31/12/20		31/12/19	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	34 594	- 70	7 082	- 357
Clientèle	73 099	- 2 718	77 025	- 2 374
Titres	22 426	- 4 740	13 678	- 4 194
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>3 565</i>	<i>0</i>	<i>2 149</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	0	0	0	0
Change	758	0	1 461	0
Engagements de financement et de garantie	78	- 2	0	- 84
Prestations de services	164 851	- 64 234	192 658	- 62 961
TOTAL	295 806	- 71 764	291 904	- 69 970

NOTE 22 Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/20	31/12/19		Variation
Instruments de transaction	- 7 507	- 17 282	9 775	- 57 %
Instruments à la juste valeur sur option	7 301	- 2 737	10 038	- 367 %
Inefficacité des couvertures	503	- 2 482	2 985	- 120 %
• Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0	0	
• Sur couverture de juste valeur (FVH)	503	- 2 482	2 985	- 120 %
• Variations de juste valeur des éléments couverts	20 391	18 685	1 706	9 %
• Variations de juste valeur des éléments de couverture	- 19 888	- 21 167	1 279	- 6 %
Résultat de change	- 169	376	- 545	- 145 %
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	- 10 943	26 034	- 36 977	- 142 %
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	- 10 815	3 909	- 14 724	- 377 %

NOTE 23 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dividendes	2 980	2 743	237	9 %
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	295	343	- 48	- 14 %
TOTAL	3 275	3 086	189	6 %

NOTE 24 Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti

Néant.

NOTE 25 Produits nets des activités d'assurance

La contribution Assurances se trouve en « Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence ».

NOTE 26 Produits et charges des autres activités

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Produits des autres activités				
Immeubles de placement :	0	175	- 175	- 100 %
• reprises de provisions/amortissements	0	0	0	
• plus values de cession	0	175	- 175	- 100 %
Charges refacturées	13 529	14 756	- 1 227	- 8 %
Autres produits	308 408	339 622	- 31 214	- 9 %
Sous-total	321 937	354 553	- 32 616	- 9 %
Charges des autres activités				
Immeubles de placement :	- 5 076	- 2 020	- 3 056	151 %
• dotations aux provisions/amortissements	- 5 035	- 1 897	- 3 138	165 %
• moins values de cession	- 41	- 123	82	- 67 %
Autres charges	- 153 422	- 163 867	10 445	- 6 %
Sous-total	- 158 498	- 165 887	7 389	- 4 %
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	163 439	188 666	- 25 227	- 13 %

NOTE 27 Frais généraux

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Charges de personnel	- 389 767	- 430 262	40 495	- 9 %
Autres charges	- 267 337	- 300 574	33 237	- 11 %
TOTAL	- 657 104	- 730 836	73 732	- 10 %

27 a Charges de personnel

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Salaires et traitements	- 255 800	- 261 175	5 375	- 2 %
Charges sociales	- 107 419	- 115 116	7 697	- 7 %
Avantages du personnel à court terme	0	0	0	
Intéressement et participation des salariés	- 7 060	- 31 221	24 161	- 77 %
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 21 097	- 22 790	1 693	- 7 %
Autres	1 609	40	1 569	3 923 %
TOTAL	- 389 767	- 430 262	40 495	- 9 %

Depuis l'exercice 2012, neuf plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place par une entité du Groupe. Les bénéficiaires sont choisis selon la nature et la technicité des fonctions qu'ils exercent. L'attribution est conditionnée au maintien du bénéficiaire en situation de salarié du pôle. Les droits résultant de l'attribution gratuite d'actions sont incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition. La période minimale d'acquisition est de deux ans (dix-huit mois pour le plan 2015, trente pour les plans 2016 et 2017 et vingt-quatre pour les plans 2019) et la durée minimale de conservation à l'issue de la période d'acquisition est également de deux ans.

La Caisse Fédérale ayant pris l'engagement de racheter ces actions, sur option du porteur, ces émissions sont traitées en cash settled et la valeur des titres est enregistrée en charges de personnel à la date de notification, par contrepartie d'une dette dont la réévaluation à chaque arrêté et jusqu'à son extinction est également constatée en frais de personnel.

Les effets de ces plans d'attribution d'actions gratuites sont résumés dans le tableau ci-dessous.

	Date d'attribution	31/12/20						31/12/19					
		Nombre d'actions						Nombre d'actions					
		attribuées	acquises/ restantes	Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée	attribuées	acquises/ restantes	Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée
Plan 2012	14/02/12	20 060	0	214,13	100 %	0	0	20 060	0	218	100 %	0	0
Plan 2013	15/04/13	18 147	0	214,13	100 %	0	0	18 147	0	218	100 %	0	0
Plan 2014	01/04/14	29 400	0	214,13	100 %	0	0	29 400	0	218	100 %	0	0
Plan 2015	16/09/15	29 710	0	214,13	100 %	0	0	29 710	0	218	100 %	- 6 161	0
Plan 2016*	16/09/16	30 187	25 822	214,13	100 %	0	5 529	30 187	25 822	218	100 %	388	6 361
Plan 2017*	04/09/17	30 730	26 105	214,13	100 %	345	5 590	30 730	26 105	218	93 %	2 532	6 114
Plan 2018*	06/09/18	35 564	0	214,13	100 %	2 490	0	35 564	0	218	66 %	3 820	5 079
Plan 2019	06/09/19	14 250	13 131	214,13	66 %	1 361	1 854	14 250	13 131	218	16 %	493	493
Plan 2019 ^{(2)*}	20/12/19	6 091	5 872	214,13	51 %	619	639	6 091	5 872	218	1 %	20	20
TOTAL						4 815	13 612					1 092	18 067

* Nombre d'actions acquises estimé.

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Techniciens de la banque	2 025	2 100	- 75	- 4 %
Cadres	2 161	2 260	- 99	- 4 %
TOTAL	4 186	4 360	- 174	- 4 %
<i>Dont France</i>	<i>3 063</i>	<i>3 228</i>	<i>- 165</i>	<i>- 5 %</i>
<i>Dont étranger</i>	<i>1 123</i>	<i>1 132</i>	<i>- 9</i>	<i>- 1 %</i>

27 b Autres charges d'exploitation

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Impôts et taxes	- 37 371	- 36 905	- 466	1 %
Locations	- 46 730	- 46 767	37	0 %
• locations à court terme d'actifs	- 5 779	- 3 630	- 2 149	59 %
• locations d'actifs de faible valeur/substituables	- 36 905	- 39 033	2 128	- 5 %
• autres locations	- 4 046	- 4 104	58	- 1 %
Autres services extérieurs	- 138 218	- 169 180	30 962	- 18 %
Autres charges diverses	- 1 685	- 2 756	1 071	- 39 %
TOTAL	- 224 004	- 255 608	31 604	- 12 %

27 c Dotations/reprises sur amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Amortissements :	- 42 965	- 43 848	883	- 2 %
● immobilisations corporelles	- 39 636	- 40 301	665	- 2 %
<i>dont droits d'utilisation</i>	- 18 579	- 18 394	- 185	1 %
● immobilisations incorporelles	- 3 329	- 3 547	218	- 6 %
Dépréciations :	- 368	- 1 117	749	- 67 %
● immobilisations corporelles	1 117	- 1 117	2 234	- 200 %
● immobilisations incorporelles	- 1 485	0	- 1 485	
TOTAL	- 43 333	- 44 965	1 632	- 4 %

NOTE 28 Coût du risque

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 949	- 3 390	2 441	- 72 %
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 17 182	5 869	- 23 051	- 393 %
Actifs dépréciés (S3)	- 24 800	- 24 378	- 422	2 %
TOTAL	- 42 931	- 21 899	- 21 032	96 %

31/12/20	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 24 673	23 724				- 949
● Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
● Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 23 257	22 121				- 1 136
<i>dont location financement</i>	- 1 103	140				- 963
● Actifs financiers au coût amorti – titres	- 191	360				169
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 151	350				199
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
● Engagements donnés	- 1 074	893				- 181
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 44 936	27 754				- 17 182
● Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
● Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 41 735	26 995				- 14 740
<i>dont location financement</i>	- 2 686	120				- 2 566
● Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 1 528	2				- 1 526
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
● Engagements donnés	- 1 673	757				- 916
Actifs dépréciés (S3)	- 85 573	101 574	- 35 460	- 6 712	1 371	- 24 800
● Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	- 830	0	- 830
● Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 83 147	99 672	- 35 410	- 5 867	1 371	- 23 381
<i>dont location financement</i>	- 1 057	811	- 698	- 88	0	- 1 032
● Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
● Engagements donnés	- 2 426	1 902	- 50	- 15	0	- 589
TOTAL	- 155 182	153 052	- 35 460	- 6 712	1 371	- 42 931

31/12/19	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 26 889	23 499				- 3 390
• Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	1				1
• Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 25 191	22 007				- 3 184
<i>dont location financement</i>	- 1 602	311				- 1 291
• Actifs financiers au coût amorti – titres	- 360	196				- 164
• Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 288	323				35
• Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
• Engagements donnés	- 1 050	972				- 78
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 25 832	31 701				5 869
• Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	8				8
• Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 24 768	31 215				6 447
<i>dont location financement</i>	- 98	1 846				1 748
• Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
• Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 6	0				- 6
• Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
• Engagements donnés	- 1 058	478				- 580
Actifs dépréciés (S3)	- 95 009	99 043	- 22 582	- 7 556	1 726	- 24 378
• Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0		0	- 1 039	0	- 1 039
• Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 91 908	97 513	- 22 582	- 6 508	1 726	- 21 759
<i>dont location financement</i>	- 1 386	1 357	- 256	- 40	0	- 325
• Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
• Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
• Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
• Engagements donnés	- 3 101	1 530	0	- 9	0	- 1 580
TOTAL	- 147 730	154 243	- 22 582	- 7 556	1 726	- 21 899

NOTE 29 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Immobilisations corporelles et incorporelles	96	- 759	855	- 113 %
• Moins-values de cession	- 329	- 1 928	1 599	- 83 %
• Plus-values de cession	425	1 169	- 744	- 64 %
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	17 666	17 455	211	1 %
TOTAL	17 762	16 696	1 066	6 %

NOTE 30 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0	0	
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	7	- 7	- 100 %
TOTAL	0	7	- 7	- 100 %

NOTE 31 Impôt sur les bénéfices

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Charge d'impôt exigible	- 17 049	- 15 018	- 2 031	14 %
Charge d'impôt différé	- 8 799	2 687	- 11 486	- 427 %
Ajustements au titre des exercices antérieurs	8 088	- 3 167	11 255	- 355 %
TOTAL	- 17 760	- 15 498	- 2 262	15 %

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/12/20		31/12/19	
Taux d'impôt théorique	59 307	32,02 %	72 812	34,43 %
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	58 976	31,84 %	74 071	35,03 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 1 427	- 0,77 %	- 244	- 0,12 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités françaises	- 5 014	- 2,71 %	- 502	- 0,24 %
Impact des variations de taux sur les décalages temporaires	- 31 754	- 17,14 %	- 47 592	- 22,50 %
Décalages permanents	- 42 127	- 22,74 %	- 63 294	- 29,93 %
Autres	- 20 201	- 10,91 %	- 5 506	- 2,60 %
Taux d'impôt effectif	17 760	9,59 %	29 745	14,07 %
Résultat taxable	185 217		211 477	
Charge d'impôt	17 760	9,59 %	29 745	14,07 %

NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

NOTE 32 Recyclage des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/20 Mouvements	31/12/19 Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 1 004	1 127
Sous-total	- 1 004	1 127
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat*	- 605	4 461
Autres mouvements	- 6 335	18 300
Sous-total	- 6 940	22 761
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	496	85
Sous-total	496	85
Réévaluation des placements des activités d'assurance (actifs financiers disponibles à la vente)		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-total		
Réévaluation des immobilisations		
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 009	1 537
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	18 249	53 271
TOTAL	11 810	78 781

* Sur instruments de dettes.

NOTE 33 Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/20			31/12/19		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	- 1 004	0	- 1 004	1 127	0	1 127
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	- 10 131	3 191	- 6 940	30 662	- 7 901	22 761
Réévaluation des placements des activités d'assurance			0			0
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	668	- 172	496	116	- 31	85
Réévaluation des immobilisations			0			0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves			0			0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 584	- 575	1 009	2 127	- 590	1 537
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	18 249	0	18 249	53 271	0	53 271
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	9 366	2 444	11 810	87 303	- 8 522	78 781

V. INFORMATIONS SECTORIELLES

En matière d'information sectorielle, le CMNE communique sur deux niveaux. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

6.6.20 Information sectorielle par activité (premier niveau)

Le Groupe CMNE est organisé selon cinq pôles d'activité :

- Bancassurance France ;
- Bancassurance Belgique ;
- Assurances ;
- Gestion pour compte de tiers ;
- Services et activités diverses.

Le détail des entités composant chacun de ces pôles d'activité est donné dans le périmètre.

RÉSUMÉ DES CONTRIBUTIONS PAR PÔLE

	PNB		RBE		Résultat consolidé		Total bilan consolidé	
	31/12/19	31/12/20	31/12/19	31/12/20	31/12/19	31/12/20	31/12/19	31/12/20
Pôle Bancassurance France	594 013	394 558	244 790	88 265	222 887	51 148	21 732 176	21 914 339
Pôle Bancassurance Belgique	243 836	242 024	20 750	33 090	9 202	11 751	6 838 683	7 143 508
Pôle Assurances	0	0	0	0	86 114	51 017	960 490	1 023 556
Pôle Gestion pour Compte de Tiers	188 585	147 826	29 393	7 532	44 515	22 878	694 222	571 846
Pôle Services et Activités Diverses	3 626	3 199	3 983	1 616	16 635	48 096	181 370	225 270
Opérations spécifiques et éliminations	- 217 382	- 22 264	- 217 074	- 22 264	- 217 073	- 21 757	- 2 234 233	- 2 055 345
TOTAL	812 678	765 343	81 842	108 239	162 280	163 133	28 172 708	28 823 174

SYNTHÈSE BILAN ET RÉSULTAT PAR PÔLES

Actif

31/12/20	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	874 717	116 077	-	97 820	-	- 44 527	1 044 087
Instruments dérivés de couverture	33 386	-	-	-	-	- 30 678	2 708
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 332 069	527 007	-	6 553	521	- 1 996 302	1 869 847
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 436 821	676 497	-	35 281	9 136	- 163 475	4 994 260
Prêts et créances sur la clientèle	12 581 773	5 607 799	-	2 201	-	- 96 609	18 095 164
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	41 266	21 958	-	-	-	-	63 224
Titres au coût amorti	43 597	-	-	-	-	-	43 597
Placements des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	246 209	138 845	-	118 238	1 834	- 1 658	503 468
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	1 023 556	28 774	196 108	273 691	1 522 129
Immobilisations corporelles et incorporelles	322 474	55 325	-	92 592	16 947	- 3 035	484 303
Écarts d'acquisition	2 027	-	-	190 387	724	7 248	200 386
TOTAL	21 914 339	7 143 508	1 023 556	571 846	225 270	- 2 055 345	28 823 174

31/12/19	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 134 915	56 762	-	115 366	6 662	- 45 316	1 268 389
Instruments dérivés de couverture	39 449	362	-	-	-	- 31 444	8 367
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 814 368	769 648	-	21 242	536	- 2 020 667	2 585 127
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 589 718	637 796	-	55 241	4 581	- 285 789	4 001 547
Prêts et créances sur la clientèle	12 353 168	5 136 872	-	2 165	-	- 119 094	17 373 111
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	32 821	17 722	-	-	-	-	50 543
Titres au coût amorti	150 442	-	-	-	-	-	150 442
Placements des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	304 015	168 115	-	184 073	1 554	- 9 825	647 932
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	960 490	25 236	149 663	273 691	1 409 080
Immobilisations corporelles et incorporelles	311 253	51 406	-	101 903	17 650	- 3 035	479 177
Écarts d'acquisition	2 027	-	-	188 994	724	7 248	198 993
TOTAL	21 732 176	6 838 683	960 490	694 220	181 370	- 2 234 231	28 172 708

Passif

31/12/20	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	150 339	5 091	-	209	-	- 538	155 101
Instruments dérivés de couverture	49 457	33 842	-	-	-	- 30 140	53 159
Dettes envers les établissements de crédit	886 093	11 857	-	114 309	2 613	- 151 501	863 371
Dettes envers la clientèle	14 333 109	6 147 586	-	-	431	- 18 466	20 462 660
Dettes représentées par un titre	2 025 522	7 209	-	-	-	-	2 032 731
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	360 286	175 083	-	189 812	313	- 1 685	723 809
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	85 802	60 227	-	2 215	139	-	148 383
Dettes subordonnées	818 517	93 553	-	-	-	- 90 117	821 953
Intérêts minoritaires	36 122	- 327	-	7 131	-	28	42 954
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	3 117 944	597 636	972 539	235 293	173 678	- 1 741 170	3 355 920
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	51 148	11 751	51 017	22 878	48 096	- 21 757	163 133
TOTAL	21 914 339	7 143 508	1 023 556	571 846	225 270	- 2 055 345	28 823 174

31/12/19	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	592 169	4 964	-	0	-	0	597 133
Instruments dérivés de couverture	59 642	34 047	-	-	-	- 31 444	62 245
Dettes envers les établissements de crédit	1 202 742	12 411	-	132 913	3 746	- 280 718	1 071 094
Dettes envers la clientèle	12 760 901	5 817 719	-	-	410	- 34 044	18 544 986
Dettes représentées par un titre	2 620 914	8 162	-	-	-	-	2 629 076
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	436 596	208 405	-	274 386	874	- 9 853	910 408
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	88 224	58 638	-	2 217	25	-	149 104
Dettes subordonnées	815 058	94 384	-	-	-	- 90 121	819 321
Intérêts minoritaires	36 719	- 345	-	15 919	-	29	52 322
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	2 896 324	591 096	874 376	224 270	159 680	- 1 571 007	3 174 739
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	222 887	9 202	86 114	44 516	16 635	- 217 074	162 280
TOTAL	21 732 176	6 838 683	960 490	694 222	181 370	- 2 234 233	28 172 708

COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/20	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Produit net bancaire	394 558	242 024	-	147 826	3 199	- 22 264	765 343
<i>dont marge nette d'intérêt</i>	182 318	204 288	-	- 1 331	- 54	181	385 402
<i>dont commissions</i>	197 554	32 986	-	94	-	- 6 592	224 042
Frais généraux	- 306 293	- 208 934	-	- 140 294	- 1 583	-	- 657 104
Résultat brut d'exploitation	88 265	33 090	-	7 532	1 616	- 22 264	108 239
Coût du risque	- 23 917	- 19 508	-	- 59	46	507	- 42 931
Résultat d'exploitation	64 348	13 582	-	7 473	1 662	- 21 757	65 308
Quote-part de résultat des entreprises MEE	-	-	51 017	901	46 765	-	98 683
Gains ou pertes sur autres actifs	- 233	312	-	17 683	-	-	17 762
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt	64 115	13 894	51 017	26 057	48 427	- 21 757	181 753
Impôts sur les bénéfices	- 12 504	- 2 126	-	- 2 799	- 331	-	- 17 760
Gains & pertes nets d'impôts/act. aband.	-3	-	-	3 468	-	-	3 465
Résultat net total	51 608	11 768	51 017	26 726	48 096	- 21 757	167 458
Intérêts minoritaires	460	17	-	3 848	-	-	4 325
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	51 148	11 751	51 017	22 878	48 096	- 21 757	163 133

31/12/19	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Produit net bancaire	594 013	243 836	-	188 585	3 626	- 217 382	812 678
<i>dont marge nette d'intérêt</i>	192 238	204 458	-	- 1 641	- 87	115	395 083
<i>dont commissions</i>	178 371	36 889	-	-	-	6 674	221 934
Frais généraux	- 349 223	- 223 086	-	- 159 192	357	308	- 730 836
Résultat brut d'exploitation	244 790	20 750	-	29 393	3 983	- 217 074	81 842
Coût du risque	- 12 548	- 9 387	-	28	8	-	- 21 899
Résultat d'exploitation	232 242	11 363	-	29 421	3 991	- 217 074	59 943
Quote-part de résultat des entreprises MEE	-	-	86 114	3 520	13 565	-	103 199
Gains ou pertes sur autres actifs	363	- 121	-	16 454	-	-	16 696
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	7	-	-	7
Résultat courant avant impôt	232 605	11 242	86 114	49 402	17 556	- 217 074	179 845
Impôts sur les bénéfices	- 9 729	- 2 023	-	- 2 825	- 921	-	- 15 498
Gains & pertes nets d'impôts/act. Aband.	-	-	-	17 381	-	-	17 381
Résultat net total	222 876	9 219	86 114	63 958	16 635	- 217 074	181 728
Intérêts minoritaires	- 11	17	-	19 443	-	-1	19 448
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	222 887	9 202	86 114	44 515	16 635	- 217 073	162 280

Information sectorielle par zones géographiques (deuxième niveau)

Pays	Produit net bancaire	Effectifs	Résultat net PG
ALLEMAGNE	6 644	34	- 3 387
BELGIQUE	242 024	1 041	11 751
ESPAGNE	972	4	74
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	1	6	534
FRANCE	505 295	3 063	155 158
HONG-KONG	0	0	- 1 463
LUXEMBOURG	0	5	0
ROYAUME-UNI	10 407	33	465
TOTAL	765 343	4 186	163 133

VI. AUTRES INFORMATIONS

6.6.21 Les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne

6.6.21.1 IFRS 17 : Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurances de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2 pour la valorisation des passifs. La mécanique du compte de résultat s'en trouve modifié, en raison de l'amortissement de la marge contractuel de services d'assurance, qui représente les résultats attendus sur la vie des contrats.

Dans le cadre des amendements à IFRS 17 publiés par l'IASB en juin 2020, la date d'application d'IFRS 17 initialement prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1^{er} janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu'à 2023.

La norme IFRS 17 telle que publiée en 2017 et amendée en 2020 est en cours d'adoption par les instances européennes.

Fin février 2020, l'IASB a confirmé le maintien en l'état des exigences de la granularité des calculs de provisions et le regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles). Celles-ci demeurent inchangées, malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation. Le 30 septembre 2020, l'EFRAG a publié un projet d'avis favorable sur l'adoption de la norme IFRS 17, à l'exception du sujet des cohortes annuelles qui n'a pas fait l'objet d'un consensus.

Les pôles Assurances du Groupe poursuivent leurs travaux d'analyse et de préparation à la mise en œuvre des dispositions d'IFRS 17. Le Groupe poursuit ses réflexions sur la communication financière au niveau de conglomérat en lien avec les réflexions de l'IASB sur les états financiers primaires.

6.6.21.2 Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour à la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989).

Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

6.6.21.3 Amendements à IAS 37 – coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux.

Les coûts inévitables comprennent les coûts directement liés au contrat. Ils comportent à la fois des coûts incrémentaux et une allocation d'autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1^{er} janvier 2022.

6.6.21.4 Amendements à IAS 16 – Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés de la vente d'éléments fabriqués pour amener l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat. Le coût de ces éléments doit être évalué selon les dispositions d'IAS 2, Stocks.

6.6.21.5 Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements modifient les normes suivantes :

- IFRS 1 – Première application des normes IFRS : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10 % utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre ;
- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur ;
- IAS 41 – Agriculture : il permet d'aligner la mesure de la juste valeur d'IAS 41 avec celle des autres normes IFRS.

6.6.22 Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables à la date d'arrêt. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs, les comptes des autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du Groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée à la date d'arrêt.

	31/12/20					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti – IFRS 9	24 553 830	22 074 359	2 479 471	0	5 203 461	19 350 373
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 081 720	3 935 598	1 146 122	0	5 081 724	0
Prêts et créances à la clientèle	19 468 513	18 095 164	1 373 349	0	118 140	19 350 373
Titres	3 597	43 597	- 40 000	0	3 597	0
Passifs financiers au coût amorti – IFRS 9	24 967 471	24 180 715	786 756	841 699	14 283 658	9 842 116
Dettes envers les établissements de crédit	863 373	863 371	2	0	863 374	1
Dettes envers la clientèle	21 084 817	20 462 660	622 157	0	11 242 702	9 842 115
Dettes représentées par un titre	2 157 709	2 032 731	124 978	0	2 157 709	0
Dettes subordonnées	861 572	821 953	39 619	841 699	19 873	0

	31/12/19					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti – IFRS 9	22 691 516	20 446 358	2 245 158	0	5 939 628	16 751 888
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 046 701	2 922 805	1 123 896		4 062 818	- 16 117
Prêts et créances à la clientèle	18 494 257	17 373 111	1 121 146		1 726 252	16 768 005
Titres	150 558	150 442	116	0	150 558	0
Passifs financiers au coût amorti – IFRS 9	23 535 895	23 064 477	471 418	822 922	13 656 310	9 056 666
Dettes envers les établissements de crédit	1 059 399	1 071 094	- 11 695		1 059 404	- 2
Dettes envers la clientèle	18 960 251	18 544 986	415 265		9 903 583	9 056 668
Dettes représentées par un titre	2 674 732	2 629 076	45 656		2 674 732	0
Dettes subordonnées	841 513	819 321	22 192	822 922	18 591	0

6.6.23 Parties liées

	31/12/20		31/12/19	
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs	192 744	154 455	560 207	177 577
Actifs à la juste valeur par résultat	10 488	0	11 884	0
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	179 501	151 700	545 201	174 455
<i>dont comptes ordinaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 354</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Placements des activités d'assurance	0	0	0	0
Actifs divers	2 755	2 755	3 122	3 122
Passifs	905 079	339 888	466 768	442 610
Dettes envers les établissements de crédit	543 127	0	6 878	0
<i>dont comptes ordinaires</i>	<i>5 890</i>	<i>0</i>	<i>9 458</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	44 893	44 893	407 222	393 510
Dettes envers la clientèle	34 215	19 439	35 631	32 063
Dettes représentées par un titre	269 082	261 794	0	0
Dettes subordonnées	13 762	13 762	17 037	17 037
Intérêts reçus	5 681	5 681	16 217	5 675
Intérêts versés	- 1 060	- 4 365	- 20 314	- 4 847
Commissions reçues	112 348	112 348	109 617	109 617
Commissions versées	- 1 359	- 5 275	- 5 184	- 6 653
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	7 065	0	- 6 500	0
Produits nets des activités d'assurance	0	0	0	0
Autres produits et charges	0	- 1 075	0	- 1 041
PNB	122 675	107 314	93 836	102 751
Frais généraux	- 6 475	- 49 251	- 6 861	- 46 508

	31/12/20		31/12/19	
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence
Engagements de financement donnés	11 000	0	21 000	0
Engagements de garantie donnés	56 637	0	29 222	0

La colonne « intégration globale » reprend les opérations déclarées par les entités consolidées selon cette méthode avec le reste du Groupe Crédit Mutuel (hors CMNE). La colonne « mise en équivalence » recense les opérations internes au CMNE, non éliminées du fait de la méthode de consolidation de ces entités.

6.6.24 Rémunération des parts sociales

L'entité consolidante a prévu de verser, hors Groupe CMNE, 14 798 milliers d'euros.

6.6.25 Rémunération des dirigeants

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/20	31/12/19
Avantages du personnel à court terme	1 468	1 518
Avantages postérieurs à l'emploi*		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements fondés sur des actions	n.a.	n.a.

* Caisse Fédérale CMNE et Beobank.

6.6.26 Honoraires des commissaires aux comptes

	Membres du réseau Mazars		Membres du réseau Deloitte		Membres d'autres réseaux	
	31/12/20	31/12/19	31/12/20	31/12/19	31/12/20	31/12/19
Audit						
Commissaires aux comptes, certification	474	477	643	852	17	39
Missions accessoires	0	1	0	37	0	0
Sous-total	474	478	643	889	17	39
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social					271	487
Technologie de l'information					0	0
Audit interne					0	66
Autres					0	63
Sous-total	0	0	0	0	271	616
TOTAL	474	478	643	889	288	655

6.6.27 Événements postérieurs à la clôture

Le 15 janvier 2021, les présidents des caisses locales de la Fédération des caisses du Crédit Mutuel Nord Europe ont voté lors d'une assemblée générale extraordinaire le principe d'adhésion auprès du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce vote est sans effet sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

6.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Nord Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Deloitte & Associés : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des revues de conformité à certaines réglementations, et des revues de déclarations fiscales.
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des revues de conformité à certaines réglementations, des missions accessoires à l'audit de fonds sur les entités du pôle gestion d'actifs, et au rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

RISQUE DE CRÉDIT – DÉPRÉCIATION DES PRÊTS ET CRÉANCES (STATUTS 1,2 ET 3)

Risque identifié

Le groupe Crédit Mutuel Nord Europe est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.

Conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, votre Groupe constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques attendus (encours en statuts 1 et 2) ou avérés (encours en statut 3) de pertes. Les dépréciations pour pertes attendues (statuts 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, *forward looking...*).

La pandémie du Covid-19 a conduit à une crise sanitaire et économique qui affecte la capacité de remboursement des emprunteurs avec des situations contrastées selon les zones géographiques et les secteurs d'activité. En réponse à cette crise, des mesures gouvernementales spécifiques à chaque pays ont été déployées [dispositifs de chômage partiel, prêts garantis par l'état, moratoires, etc.].

Dans ce contexte marqué par une incertitude importante liée au contexte évolutif de la pandémie et par l'absence de situation historique comparable, les modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues ont nécessité un certain nombre d'adaptations telles que précisées dans la note I. « Informations générales – Crise sanitaire liée à la Covid-19 – Risque de crédit ». Ces dépréciations pour pertes attendues sont complétées par des dotations sur base sectorielle.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (statut 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés, à dire d'expert ou selon un modèle statistique, tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Les prêts à la clientèle en statut 3, non dépréciés sur une base individuelle, sont regroupés par portefeuilles homogènes. Ces encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe et appliquées aux encours.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit et une zone d'attention particulière pour l'exercice 2020, dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19, étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction tant dans le rattachement des encours de crédits aux différents statuts et dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour les encours en statuts 1 et 2 que dans l'appréciation du niveau de provisionnement individuel des encours de crédits en statut 3.

Comme présenté en note 5 « Valeurs brutes et cadrage des dépréciations » de l'annexe, les expositions au risque de crédit représentent une part significative du total bilan du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2020 (24,5 milliards d'euros d'expositions brutes dont 22,6 milliards d'euros pour les prêts et créances). Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 593,8 M€ dont 52,3 M€ au titre du statut 1, 58,5 M€ au titre du statut 2 et 483,1 M€ au titre du statut 3. Le coût du risque sur l'exercice 2020 présenté en note 28 de l'annexe s'élève à - 42,9 M€.

Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes « III. Principes comptables – Instruments financiers selon IFRS 9 », « IV. Note 5 : Valeurs brutes et cadrage des dépréciations » et « IV. Note 28 Coût du risque » de l'annexe.

Notre réponse

Dépréciation des encours de crédits en statuts 1 et 2

Nos travaux ont principalement consisté à :

- nous assurer de l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits ;
- une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :
 - se sont assurés de l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles IFRS 9,
 - ont réalisé des contrôles portant sur les évolutions méthodologiques et les adaptations apportées aux modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19,
 - ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2020,
 - ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits,
 - ont examiné les options normatives et les modalités de calculs retenues pour les provisions sectorielles.

Dépréciation des encours de crédit en statut 3

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collective.

Nos travaux ont notamment consisté en :

- la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties ;
- des analyses contradictoires des montants de provisions sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque ;
- et de manière plus spécifique sur les encours octroyés par les Caisses locales du pôle Bancassurance France :
 - la prise de connaissance critique des travaux de l'Inspection Générale du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe selon les modalités prévues par nos normes d'exercice professionnel sur l'utilisation des travaux de l'audit interne. Ainsi, nous avons apprécié la qualité de l'approche et la méthodologie d'audit mise en œuvre par l'inspection générale dans le cadre de la certification des comptes des caisses locales ainsi que les résultats de leurs travaux,
 - concernant les dépréciations liées à des modèles de provisionnement statistique sur base individuelle ou collective, nous nous sommes assurés de la correcte documentation et justification de ces provisions ;
- et de manière plus spécifique sur le pôle Bancassurance Belgique :
 - concernant les provisions statistiques sur les encours de crédits à la consommation et de cartes de crédit, nos travaux ont consisté à faire intervenir nos experts pour revoir les évolutions méthodologiques impactant le modèle de provisionnement ainsi que les tests rétrospectifs sur base historique qui conduisent à la détermination des principaux paramètres de provisionnement,
 - nous nous sommes enfin assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées.

Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2020.

DÉTERMINATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET TESTS DE DÉPRÉCIATION

Risque identifié

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au minimum annuels, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés ou dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs. La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du processus budgétaire du groupe, comme indiqué dans la note annexe 16 et la note « Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition ».

Au 31 décembre 2020, le montant des écarts d'acquisition s'élève à 200 M€ en valeur nette. A noter que les écarts d'acquisition de l'UGT Gestion pour Compte de tiers contribue à plus de 99 % du total net du poste. S'ajoutent à ce poste, 274 M€ d'écart d'acquisition pour les titres mis en équivalence, correspondant à GACM comme indiqué en note 13 de l'annexe.

La détermination de la valeur d'utilité de l'UGT Gestion pour compte de tiers repose sur une approche multi-méthodologique avec notamment une prise en compte d'éléments de rentabilité, de risques propres ainsi qu'à des références d'entreprises comparables dont la valeur est connue, et enfin à une formule de valorisation retenue dans les pactes d'actionnaires. Pour GACM, la méthode de valorisation retenue est l'*Appraisal Value*.

De par leur nature même, ces tests de dépréciation requièrent l'exercice de jugement sur l'estimation de la valeur d'utilité des UGT, et notamment celle relative au pôle « Gestion pour Compte de tiers ». En cela, et dans le contexte économique défavorable lié à la crise sanitaire, nous considérons ce sujet comme étant un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur.

Nous avons évalué le processus mis en place par le groupe pour identifier les indices de perte éventuelle de valeur et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation.

Dans ce cadre, en lien avec nos experts en valorisation, pour apprécier les modalités et les paramètres d'évaluation retenus, nous avons notamment :

- pris connaissance de l'évaluation faite de l'UGT « Gestion pour compte de Tiers » par un cabinet de valorisation externe ;
- pris connaissance de l'évaluations faite de GACM selon la méthode de l'*Appraisal Value* ;
- comparé les hypothèses et les paramètres retenus pour ses évaluations avec des sources externes ;
- apprécié la conformité des méthodes de valorisation avec les pratiques de marché ;
- examiné le caractère raisonnable, notamment dans le contexte économique et financier de crise sanitaire, des plans à moyen terme retenus pour chaque UGT concernée ;
- vérifié la cohérence des informations publiées avec les résultats de ces tests de dépréciation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe par l'assemblée générale du 11 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 7 décembre 2012 pour le cabinet Mazars

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 14^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 9^e année.

Précédemment, le cabinet CEAF Européenne Audit, qui a été racheté par le cabinet BDO Marque et Gendrot (lui-même racheté ensuite par Deloitte & Associés), ont exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe respectivement de 1994 à 2006 et de 2006 à 2007.

Précédemment, le cabinet ACEA, qui a été racheté par le cabinet Mazars, a exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe de 1997 à 2011.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris – La Défense, le 13 avril 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars

Anne VEAUTE



Deloitte & Associés

Marjorie BLANC LOURME



6.8 COMPTES ANNUELS DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

6.8.1 Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF

En milliers d'euros

		31/12/20	31/12/19	Variation	
Caisse, banques centrales, CCP	Note 1	450 118	621 665	- 171 547	- 27,59 %
Effets publics et valeurs assimilées		189 753	193 004	- 3 251	- 1,68 %
Créances sur les établissements de crédit	Note 2	16 323 268	14 767 427	1 555 841	10,54 %
• à vue		126 853	94 878	31 975	33,70 %
• à terme		16 196 415	14 672 549	1 523 866	10,39 %
Créances sur la clientèle	Note 3	939 625	996 230	- 56 605	- 5,68 %
• créances commerciales		2 288	2 880	- 592	- 20,56 %
• autres concours à la clientèle		904 530	920 699	- 16 169	- 1,76 %
• comptes ordinaires débiteurs		32 807	72 651	- 39 844	- 54,84 %
Obligations et autres titres à revenu fixe	Notes 4, 12	1 272 219	1 918 554	- 646 335	- 33,69 %
Actions et autres titres à revenu variable	Note 4	468 983	226 998	241 985	106,60 %
Participations et autres titres détenus à long terme	Notes 4, 12	20 183	15 337	4 846	31,60 %
Parts dans les entreprises liées	Notes 4, 12	2 382 582	2 367 115	15 467	0,65 %
Immobilisations incorporelles	Note 5	108	237	- 129	- 54,43 %
Immobilisations corporelles	Note 5	17 003	18 889	- 1 886	- 9,98 %
Capital souscrit non versé				-	-
Actions propres				-	-
Autres actifs	Note 6	213 200	164 614	48 586	29,52 %
Comptes de régularisation	Note 6	187 243	94 574	92 669	97,99 %
TOTAL ACTIF		22 464 285	21 384 644	1 079 641	

PASSIF

En milliers d'euros

		31/12/20	31/12/19	Variation	
Banques centrales, CCP	Note 1	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	Note 2	17 137 910	15 518 654	1 619 256	10,43 %
• à vue		650 867	554 854	96 013	17,30 %
• à terme		16 487 043	14 963 800	1 523 243	10,18 %
Comptes créditeurs de la clientèle	Note 3	586 769	518 081	68 688	13,26 %
Comptes d'épargne à régime spécial		2 202	2 144	58	2,71 %
• à vue		2 202	2 144	58	2,71 %
• à terme		-	-	-	-
Autres dettes		584 567	515 937	68 630	13,30 %
• à vue		536 398	449 966	86 432	19,21 %
• à terme		48 169	65 971	- 17 802	- 26,98 %
Dettes représentées par un titre	Note 7	2 061 730	2 789 430	- 727 700	- 26,09 %
• Bons de caisse		-	-	-	-
• Titres du marché interbancaire		1 293 031	1 830 998	- 537 967	- 29,38 %
• Emprunts obligataires		768 699	958 432	- 189 733	- 19,80 %
• Autres dettes représentées par un titre		-	-	-	-
Autres passifs	Note 6	130 593	134 680	- 4 087	- 3,03 %
Comptes de régularisation	Note 6	193 789	91 619	102 170	111,52 %
Provisions	Notes 8, 12	13 197	12 764	433	3,39 %
Dettes subordonnées	Note 9	818 077	818 120	- 43	- 0,01 %
Fonds pour risques bancaires généraux	Note 10	10 000	10 000	-	-
Capitaux propres hors FRBG	Note 11	1 512 220	1 491 296	20 924	1,40 %
• Capital souscrit		385 722	372 545	13 177	3,54 %
• Primes d'émission		-	-	-	-
• Réserves		1 118 751	895 164	223 587	24,98 %
• Écarts de réévaluation		-	-	-	-
• Prov. réglementées et subv. Investissement		-	-	-	-
• Report à nouveau		-	-	-	-
• Résultat de l'exercice		7 747	223 587	- 215 840	- 96,54 %
TOTAL PASSIF		22 464 285	21 384 644	1 079 641	

6.8.2 Résultat au 31 décembre 2020

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

		31/12/20	31/12/19	Variation	
Intérêts et produits assimilés	Note 17	275 186	284 793	- 9 607	- 3,37 %
Int. & pdts assimilés sur op. avec Ets de crédit		237 053	248 503	- 11 450	- 4,61 %
Int. & pdts assimilés sur op. avec la clientèle		18 403	20 532	- 2 129	- 10,37 %
Int. & pdts assimilés obligations & titres à RF		10 027	14 045	- 4 018	- 28,61 %
Autres intérêts et produits assimilés		9 703	1 713	7 990	n.s.
Intérêts et charges assimilés	Note 17	- 290 641	- 336 447	45 806	- 13,61 %
Int. & chges assimilées sur op. avec Ets de crédit		- 226 362	- 260 582	34 220	- 13,13 %
Int. & chges assimilées sur op. avec la clientèle		- 956	- 303	- 653	215,51 %
Int. & chges assimilées sur obligations & titres à RF		- 63 323	- 75 562	12 239	- 16,20 %
Autres intérêts et charges assimilées		-	-	-	-
Revenus des titres à revenu variable	Note 18	47 111	239 930	- 192 819	- 80,36 %
Commissions (produits)	Note 19	16 229	40 418	- 24 189	- 59,85 %
Commissions (charges)	Note 19	- 14 046	- 36 074	22 028	- 61,06 %
Gains ou pertes/portefeuilles de négociation	Note 20	2 337	144	2 193	n.s.
Gains ou pertes sur titres de transaction		1 435	-	1 435	n.s.
Gains ou pertes sur opérations de change		31	155	- 124	- 80,00 %
Gains ou pertes sur instruments financiers		871	- 11	882	n.s.
Gains ou pertes/portefeuilles plac et ass.	Note 21	- 10 156	12 948	- 23 104	- 178,44 %
Plus-values et reprises de dépréciation		421	15 697	- 15 276	- 97,32 %
Moins-values et dotations pour dépréciation		- 10 577	- 2 749	- 7 828	284,76 %
Autres produits d'exploitation bancaire	Note 22	4 847	4 158	689	16,57 %
Autres charges d'exploitation bancaire	Note 22	- 590	- 556	- 34	6,12 %
PRODUIT NET BANCAIRE		30 277	209 314	- 179 037	- 85,54 %
Charges générales d'exploitation	Note 23	- 34 542	- 33 200	- 1 342	4,04 %
Frais de personnel		- 106 375	- 120 087	13 712	- 11,42 %
Autres frais administratifs		71 833	86 887	- 15 054	- 17,33 %
Dot. amort. & dépréciation sur immos incorp. & corp.	Note 24	- 2 735	- 2 836	101	- 3,56 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		- 7 000	173 278	- 180 278	- 104,04 %
Coût du risque	Note 25	- 2 213	- 3 772	1 559	- 41,33 %
Reprises provisions et récup. créances amorties		8 523	8 258	265	3,21 %
Dotations aux provisions et créances irrécupérables		- 10 736	- 12 030	1 294	- 10,76 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 9 213	169 506	- 178 719	- 105,44 %
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	Note 26	7 054	43 650	- 36 596	- 83,84 %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		- 2 159	213 156	- 215 315	- 101,01 %
Résultat exceptionnel	Note 27	- 329	- 5 689	5 360	- 94,22 %
Produits exceptionnels		- 1	-	- 1	n.s.
Charges exceptionnelles		- 328	- 5 689	5 361	- 94,23 %
Impôts sur les bénéfices	Note 28	10 235	16 120	- 5 885	- 36,51 %
Dotations et reprises FRBG et provisions réglementées	Note 29	-	-	-	-
RÉSULTAT NET		7 747	223 587	- 215 840	- 96,54 %

6.8.3 Engagements hors bilan au 31 décembre 2020

ENGAGEMENTS DONNÉS

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/20	31/12/19	Variation	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	NOTE 14	181 558	212 646	- 31 088	- 14,62 %
Engagements en faveur d'établissements de crédit		43 000	47 250	- 4 250	- 8,99 %
Engagements en faveur de la clientèle		138 558	165 396	- 26 838	- 16,23 %
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	NOTE 15	338 167	597 220	- 259 053	- 43,38 %
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		29 320	30 793	- 1 473	- 4,78 %
Engagements d'ordre de la clientèle		308 847	566 427	- 257 580	- 45,47 %
ENGAGEMENTS SUR TITRES		189	4 944	- 4 755	- 96,18 %

ENGAGEMENTS REÇUS

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/20	31/12/19	Variation	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	NOTE 14	-	640 715	- 640 715	- 100,00 %
Engagements reçus d'établissements de crédit		-	640 715	- 640 715	- 100,00 %
Engagements reçus de la clientèle				-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	NOTE 15	875 015	877 076	- 2 061	- 0,23 %
Engagements reçus d'établissements de crédit		8 051	9 484	- 1 433	- 15,11 %
Garanties reçues de la clientèle		866 964	867 592	- 628	- 0,07 %
ENGAGEMENTS SUR TITRES		189	4 944	- 4 755	- 96,18 %

6.8.4 Annexe aux comptes annuels de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

6.8.4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

6.8.4.1.1 Faits marquants de l'exercice

Crise sanitaire

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'État pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Au 31 décembre 2020, les prêts garantis par l'État émis par la Caisse Fédérale s'élèvent à de 93,8 millions d'euros.

Fusion simplifiée de La Française Global Investments et de la Caisse Fédérale du CMNE

Dans le cadre d'une simplification et d'une rationalisation des structures juridiques, de la gouvernance et des flux financiers du Groupe CMNE, le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale et le Directoire de La Française Global Investments ont arrêté conjointement les conditions et modalités de la fusion simplifiée de La Française Global Investments par la Caisse Fédérale du CMNE.

Cette opération de fusion a pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal.

6.8.4.1.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 15 janvier 2021, les Présidents des caisses locales de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe ont validé, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le principe d'une adhésion au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Ce vote est sans effet sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

6.8.4.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

6.8.4.2.1 Organisation

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est affiliée à la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe, elle-même affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Les comptes présentés dans le présent document sont relatifs au périmètre décrit ci-dessus.

6.8.4.2.2 Présentation des comptes

Les comptes sont présentés sous la forme publiable selon le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Ils ont été établis conformément aux dispositions de la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française, au moyen d'une transposition du plan de compte utilisé.

6.8.4.2.3 Comparabilité des comptes et dérogations

Aucune dérogation aux principes et méthodes comptables n'a été mise en œuvre au cours de l'exercice.

En raison de l'impact de la crise financière sur la valeur des actifs à revenu fixe (obligations), le CNC par l'avis 2008-19 du 8 décembre 2008, a modifié le règlement n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire, et ainsi autorisé sur la base du 30 juin 2008 le reclassement des titres de placement et de transaction en titres d'investissement en cas de modification de la stratégie de détention.

Cette disposition a permis à la CFCMNE de reclasser 322,6 millions d'euros de titres de placement en titres d'investissement en 2008. L'étalement des provisions constituées au 30 juin 2008 au titre de cette disposition a généré un produit de 0,5 million d'euros dans les comptes clos au 31 décembre 2020.

6.8.4.2.4 Principes généraux et méthodes d'évaluation

Immobilisations et Amortissements

Conformément au règlement ANC 2014-03, les immobilisations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées probables d'utilisation :

- 30 ans pour les constructions ;
- 20 ans pour les équipements ;
- 5 à 10 ans pour les agencements ;
- 3 à 10 ans pour les divers matériels et mobiliers.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. En cas de perte de valeur, elles font l'objet d'une dépréciation. Les logiciels informatiques acquis à l'extérieur sont immobilisés et amortis linéairement sur une durée maximale de 4 ans.

Portefeuille Titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les règles sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bons du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable...) et sont fonction de la finalité des opérations.

- Titres de transaction : il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée. Les titres sont comptabilisés au prix de transaction. À chaque arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

- Titres de placement : ils sont acquis avec l'intention de les détenir plus de 6 mois, afin d'en tirer un revenu. Ils sont enregistrés hors frais d'acquisition et hors intérêts courus. La différence entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement est rapportée au compte de résultat, en méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres (étalement de la surcote ou décote).

À la clôture de l'exercice ils sont évalués individuellement au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- Titres d'investissement : ils correspondent à des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable. Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat, en méthode actuarielle, jusqu'à leur date de remboursement.
- Participations et autres titres détenus à long terme : relèvent de cette catégorie les investissements réalisés sous forme de titres qui donnent des droits dans le capital d'une entreprise, en créant un lien durable avec celle-ci, mais sans influence notable dans sa gestion. Ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'usage au 31 décembre ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'usage à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction de différents critères tels que l'actif net réévalué ou la rentabilité. Lorsqu'elle devient inférieure au coût d'acquisition, la dépréciation est constatée sous forme d'une provision en diminution d'actif. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.
- Parts dans les entreprises liées : il s'agit des titres, dont la possession est durable et estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle, justifiant son intégration globale dans un même ensemble consolidable. Ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'usage au 31 décembre ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'usage à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction de différents critères tels que l'actif net réévalué ou la rentabilité. Lorsqu'elle devient inférieure au coût d'acquisition, la dépréciation est constatée sous forme d'une provision en diminution d'actif. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Crédits et dépréciations pour créances douteuses

Les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale, nette des dépréciations constatées.

Les créances douteuses sont déterminées selon le règlement ANC 2014-07.

En particulier, sont reclassées systématiquement les créances de toute nature, même assorties de garanties, qui présentent un risque probable de non-recouvrement : comptes de chèques débiteurs sans autorisation ou impayés sur prêts de plus de trois mois ou qui présentent une situation juridique particulière (redressement judiciaire, procédure Neiertz...).

Lorsqu'un risque probable de non-recouvrement partiel ou total apparaît, les créances douteuses sont transférées dans un compte spécifique et font l'objet de dépréciations appréciées dossier par dossier et constatées par dotation au compte de résultat.

Dans le cadre de la réforme du traitement du risque de crédit, et conformément au règlement ANC 2014-07, les créances douteuses sont distinguées entre les créances douteuses « simples » et les créances douteuses « compromises ». Une créance douteuse est qualifiée de compromise dès lors que la échéance du terme a été prononcée ou lorsque le déclassement en douteux date de plus d'un an.

Dans le cadre des mêmes dispositions et à l'exception des agios sur comptes courants non visés par la réforme, les intérêts sur créances douteuses cessent d'être comptabilisés dès lors qu'une créance est compromise.

Conformément à l'article 2231-2 du règlement ANC 2014-07, les dépréciations constatées correspondent, en valeur actualisée à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux (déduction faite des flux déjà encaissés) et les flux prévisionnels.

Provisions

Des provisions pour risques sont constituées conformément aux dispositions prévues par le Règlement ANC 2014-03 et ajustées chaque année pour couvrir les risques éventuels encourus du fait des engagements pris. Ces provisions sont affectées et sont ou ne sont pas déductibles fiscalement selon leur nature.

Dans le but de rapprocher au plus les comptes sociaux et les comptes IFRS, et de sensibiliser le réseau au coût du risque « subi », les provisions collectives, jusqu'à présent enregistrées en comptes consolidés, sont imputées dans les comptes sociaux des entités bancaires du Groupe. Une provision collective est constatée au titre du risque de crédit sur les encours non déclassés et calculée sur la base des pertes de crédit attendues. Ces provisions ne sont pas déductibles fiscalement.

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le Crédit Mutuel Nord Europe a tenu compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid-19 sur l'environnement macroéconomique.

La pondération du scénario pessimiste a été accrue en lien avec les projections macroéconomiques de la Banque de France, pour calibrer les probabilités de défauts futurs sur l'ensemble des portefeuilles en méthode de notation interne. Cette mesure s'est accompagnée d'un durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels.

Conformément aux recommandations des autorités, une provision complémentaire a été réalisée pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerces de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens).

En application de l'avis CNC 2006.02, une provision couvrant les risques liés à l'épargne logement a été comptabilisée dans les comptes individuels. Les comptes épargne-logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques).

Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché validées au niveau national pour le Crédit Mutuel. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ce poste regroupe les fonds spécifiques constitués au titre des garanties de crédits et dans le cadre de la solidarité, conformément au Règlement Financier applicable au Groupe.

Engagements à long terme accordés aux salariés

Les droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite sont calculés en fonction du temps de présence et de la rémunération brute du salarié conformément à la convention collective applicable au Groupe.

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont couverts par un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Conformément à l'avis du CNC n° 2004-05 du 25 mars 2004, les médailles du travail ont été comptabilisées dans les comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe selon les dispositions prévues par le règlement ANC 2014-03 sur les passifs ; l'engagement a été évalué selon les modalités retenues pour les « autres avantages à long terme » de la recommandation n° 2003-R-01 du CNC.

Instruments financiers à terme

Ces opérations sont enregistrées conformément au règlement de l'ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Ceux relatifs à des contrats d'options sont comptabilisés au hors-bilan pour la valeur nominale de l'engagement sous-jacent.

Les modalités d'enregistrement du résultat diffèrent selon les instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque global des établissements sont inscrits prorata temporis au compte de résultat. Les gains et pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les produits et charges relatifs à des contrats conclus sur des marchés de gré à gré constituant des positions isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats (constat des plus ou moins values) ou prorata temporis (comptabilisation des intérêts courus) selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les variations de valeurs relatives à des contrats sur des marchés organisés et assimilés, relevant de la catégorie de positions isolées, sont immédiatement inscrites au résultat à chaque arrêté comptable.

La détermination de la valeur de marché est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Pour les instruments relevant des marchés organisés, il est fait usage de la cotation permanente pour justifier leur valorisation au prix de marché.

Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant au taux d'intérêt du marché les flux futurs.

Comptabilisation des charges et des produits

La comptabilisation de l'ensemble des charges et des produits, y compris les commissions, respecte le principe de rattachement à l'exercice.

Précisions quant à la comptabilisation des revenus des portefeuilles titres :

- Les revenus des actions et SICAV sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement.
- Les revenus des obligations sont inscrits prorata temporis en résultat selon la durée de détention des titres concernés. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation. Les crédits d'impôts et les avoirs fiscaux correspondant aux revenus assujettis au régime fiscal de droit commun ne sont pas enregistrés avec les revenus.
- Résultats de cession des titres.

Les résultats dégagés au titre des opérations affectant le portefeuille de transaction sont enregistrés en gains ou pertes sur portefeuille de négociation ; les plus ou moins-values de cession, ainsi que les dotations ou reprises de provisions relatives au portefeuille titres de placement sont inscrites en gains ou pertes sur portefeuille de placement.

En revanche, les résultats de cession des titres de participations et de filiales, ainsi que les dotations ou reprises de provisions constituées sur ces mêmes lignes sont intégrés aux résultats sur actifs immobilisés.

- Les plus-values latentes sur OPCVM de capitalisation et de distribution font l'objet d'une réintégration fiscale au 31 décembre.
- Les dividendes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont mis en distribution.

Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices inscrite au compte de résultat représente l'impôt exigible au titre de l'exercice calculé en tenant compte des dispositions de l'intégration fiscale qui permet de cumuler les résultats imposables de la Caisse Fédérale, de cinq entités du Groupe La Française, de Bail Actéa, de Bail Actéa Immobilier et de l'ensemble des caisses locales.

Par ailleurs, conformément à l'avis 2007-B du CNC, les caisses locales du CMNE comptabilisent depuis 2007 l'étalement de l'impôt sur les sociétés afférent aux crédits impôts générés par la distribution des « Prêts à Taux Zéro ou PTZ ».

6.8.4.3 Informations sur les postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat *(informations en milliers d'euros)*

6.8.4.3.1 Bilan

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1	Caisse, Banques Centrales, CCP – Effets Publics et Valeurs assimilées	258	NOTE 13	Échéancier des principales créances et des dettes	269
NOTE 2	Opérations avec les établissements de crédit	258	NOTE 14	Engagements de financement	269
NOTE 3	Opérations avec la clientèle	260	NOTE 15	Engagements de garantie	270
NOTE 4	Opérations sur titres	261	NOTE 16	Opérations sur instruments financiers à terme	270
NOTE 4 a	Ventilation par type de portefeuille	261	NOTE 16 a	Engagements sur instruments financiers à terme	270
NOTE 4 b	Ventilation des titres entre cotés et non cotés	262	NOTE 16 b	Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme	271
NOTE 4 c	Valeur de marché des portefeuilles titres	262	NOTE 16 c	Juste valeur des instruments financiers à terme	271
NOTE 4 d	Autres informations	262	NOTE 17	Intérêts, produits et charges assimilés	271
NOTE 4 e	Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées	263	NOTE 17 a	Avec les établissements de crédit	271
NOTE 4 f	Participations significatives	263	NOTE 17 b	Avec la clientèle	272
NOTE 4 g	Opérations avec les entreprises liées (montants exprimés en milliers d'euros)	264	NOTE 17 c	Sur obligations et autres titres à revenu fixe	272
NOTE 5	Actif immobilisé	265	NOTE 17 d	Autres intérêts, produits et charges assimilés	273
NOTE 6	Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation	266	NOTE 18	Revenus des titres à revenu variable	273
NOTE 7	Dettes représentées par un titre	266	NOTE 19	Commissions	273
NOTE 8	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	267	NOTE 20	Gains et pertes sur portefeuille de négociation	273
NOTE 9	Dettes subordonnées	267	NOTE 21	Gains et pertes sur portefeuille de placement	274
NOTE 10	Fonds pour risques bancaires généraux	267	NOTE 22	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	274
NOTE 11	Capitaux propres	268	NOTE 23	Charges générales d'exploitation	274
NOTE 11 a	Capital, Primes d'émission et réserves	268	NOTE 24	Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	275
NOTE 11 b	Évolution des capitaux propres	268	NOTE 25	Coût du risque	275
NOTE 11 c	Proposition d'affectation du résultat	268	NOTE 26	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	275
NOTE 12	Évolution des provisions	268	NOTE 27	Résultat exceptionnel	275
			NOTE 28	Impôt sur les bénéfices	276
			NOTE 29	Dotations et reprises FRBG	276

NOTE 1 Caisse, Banques Centrales, CCP – Effets Publics et Valeurs assimilées**Actif****CAISSE BANQUES CENTRALES ET CCP**

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Billets et monnaies	11 268	10 274	994	9,67 %
Autres valeurs	-	-	-	-
Banques Centrales	438 850	611 391	- 172 541	- 28,22 %
Office des Chèques Postaux	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
TOTAL	450 118	621 665	- 171 547	- 27,59 %

EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Obligations d'État (placement)	189 753	193 004	- 3 251	- 1,68 %
Dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	189 753	193 004	- 3 251	- 1,68 %

NOTE 2 Opérations avec les établissements de crédit**CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Créances à vue	126 853	94 878	31 975	33,70 %
Comptes ordinaires débiteurs	7 039	5 580	1 459	26,15 %
Comptes réseau Crédit Mutuel	119 195	88 462	30 733	34,74 %
Valeurs non imputées	619	836	- 217	- 25,96 %
Créances à terme	16 196 415	14 672 549	1 523 866	10,39 %
Comptes et prêts à terme	15 035 994	14 302 576	733 418	5,13 %
Comptes réseau Crédit Mutuel	1 039 415	246 780	792 635	321,19 %
Titres reçus en pension livrés	-	-	-	-
Prêts participatifs	12 117	9 087	3 030	33,34 %
Prêts à durée indéterminée	90 000	90 000	-	-
Créances rattachées	18 889	24 106	- 5 217	- 21,64 %
TOTAL	16 323 268	14 767 427	1 555 841	10,54 %

Prêts à durée indéterminée de 90 millions d'euros à la filiale BEOBANK.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dettes à vue	650 867	554 854	96 013	17,30 %
Comptes ordinaires	164 928	155 144	9 784	6,31 %
Comptes et emprunts au jour le jour	-	-	-	-
Opérations internes au réseau Crédit Mutuel	485 553	399 305	86 248	21,60 %
Dettes rattachées	-	-	-	-
Autres sommes dues	386	405	- 19	- 4,69 %
Dettes à terme	16 487 043	14 963 800	1 523 243	10,18 %
Comptes et emprunts à terme	659 117	716 387	- 57 270	- 7,99 %
Opérations internes au réseau Crédit Mutuel	15 826 396	14 245 816	1 580 580	11,10 %
Valeurs données en pension à terme	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes rattachées	1 530	1 597	- 67	- 4,20 %
TOTAL	17 137 910	15 518 654	1 619 256	10,43 %

Les opérations de trésorerie sont essentiellement initiées avec le réseau des caisses locales, la Caisse Fédérale en assurant une gestion centralisée pour opérer :

- les refinancements et aides accordés au réseau conformément aux dispositions prévues par le Règlement Financier interne au Groupe ;
- les reversements obligatoires au titre du livret bleu, des LEP et LDD ;
- le refinancement de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel ;
- la gestion de la trésorerie pour l'ensemble du Groupe.

Le montant des créances privées mises en garantie pour participer aux opérations de politique monétaire de la BCE s'élève à 1 000,0 millions d'euros.

Les emprunts à terme sont composés essentiellement d'encours empruntés auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) pour 540,0 millions d'euros et dont les conditions financières sont adossées au TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept nouvelles tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes.

Le montant de TLTRO III auquel la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (et en conséquence le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe) peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Il est égal au taux de dépôts des liquidités auprès de la BCE (taux « DFR »), si le volume de prêts entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mars 2021 est au moins stable. Si tel n'est pas le cas, le taux d'intérêt TLTRO III sera compris entre le taux des emprunts de liquidité auprès de la BCE (taux « MRO ») et le taux de dépôts des liquidités auprès de la BCE (taux « DFR ») sous condition d'un volume de prêts sur la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021 stable ou en augmentation. Sinon, il sera égal au taux « MRO ».

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies à deux reprises par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises.

La capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 50 % des encours éligibles (contre 30 % auparavant) et le délai d'exercice de l'option de remboursement sur chaque opération a été raccourci à 12 mois.

Le taux d'intérêt TLTRO III a été réduit de 50bp (i.e. surbonification) sur la période de juin 2020 à juin 2021.

Le taux d'intérêt effectif de ces opérations est calculé à partir du taux de refinancement obtenu par la BFCM, qui agit pour le compte du Groupe TLTRO, composé de plusieurs fédérations du Crédit Mutuel. Compte tenu de la croissance des encours à fin 2020, le Groupe est confiant quant à l'atteinte des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur la période du 1^{er} mars 2020 au 31 mars 2021.

S'agissant d'un taux de rémunération révisable, le taux d'intérêt effectif appliqué est déterminé pour chaque période de référence et varie d'une période à l'autre. Il tient ainsi compte de la surbonification de 0,50 % sur les 12 mois concernés par celle-ci.

NOTE 3 Opérations avec la clientèle

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Créances commerciales	2 288	2 880	- 592	- 20,56 %
Escompte et opérations assimilées	1 000	103	897	n.s.
Loi Dailly	1 272	2 777	- 1 505	- 54,20 %
Valeurs non imputées	-	-	-	-
Créances commerciales douteuses	35	19	16	84,21 %
• Dépréciation créances commerciales douteuses	- 19	- 19	-	-
Autres concours à la clientèle	904 530	920 699	- 16 169	- 1,76 %
Crédits à l'exportation	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	248 363	279 325	- 30 962	- 11,08 %
Crédits à l'équipement	472 778	465 256	7 522	1,62 %
Crédits à l'habitat	1 771	2 166	- 395	- 18,24 %
Autres crédits à la clientèle	111	111	-	-
Prêts participatifs	-	-	-	-
Prêts à durée indéterminée	150 000	150 001	- 1	0,00 %
Créances rattachées	2 128	2 223	- 95	- 4,27 %
Portefeuille de créances immobilières	-	-	-	-
Créances douteuses activité clientèle	44 423	37 772	6 651	17,61 %
• Dépréciation créances douteuses activité clientèle	- 15 044	- 16 155	1 111	- 6,88 %
Comptes ordinaires débiteurs	32 807	72 651	- 39 844	- 54,84 %
Comptes ordinaires	30 131	71 060	- 40 929	- 57,60 %
Créances rattachées	-	-	-	-
Portefeuille de créances immobilières	2	2	-	-
Comptes ordinaires douteux	10 603	8 272	2 331	28,18 %
• Dépréciation comptes ordinaires débiteurs douteux	- 7 929	- 6 683	- 1 246	18,64 %
TOTAL	939 625	996 230	- 56 605	- 5,68 %

L'encours de prêts à durée indéterminée concerne ACM VIE.

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Comptes d'épargne à régime spécial	2 202	2 144	58	2,71 %
à vue	2 202	2 144	58	2,71 %
Livrets ordinaires	2 190	2 132	58	2,72 %
Livrets de Développement durable	12	12	-	-
à terme	-	-	-	-
Autres comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-
Autres dettes	584 567	515 937	68 630	13,30 %
à vue	536 398	449 966	86 432	19,21 %
Comptes ordinaires créditeurs	533 270	447 613	85 657	19,14 %
Dépôts de garantie à vue	1 731	916	815	88,97 %
Autres sommes dues	1 397	1 437	- 40	- 2,78 %
Dettes rattachées	-	-	-	-
à terme	48 169	65 971	- 17 802	- 26,98 %
Comptes créditeurs à terme	48 089	65 817	- 17 728	- 26,94 %
Dettes rattachées	80	154	- 74	- 48,05 %
TOTAL	586 769	518 081	68 688	13,26 %

Au titre de l'article R. 312-21 du Code monétaire et financier, la Caisse Fédérale du CMNE assure les relations avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : 23 469 comptes pour 20 592 041,74 euros.

Nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L. 312-20 du Code monétaire et financier : 1 748 comptes pour 1 191 903,63 euros déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

NOTE 4 Opérations sur titres

4 a Ventilation par type de portefeuille

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Titres de transaction	-	-	-	-
Valeur des titres en portefeuille	-	-	-	-
Titres de placement	1 192 743	1 732 406	- 539 663	- 31,15 %
Valeur des titres en portefeuille	1 198 963	1 733 367	- 534 404	- 30,83 %
Créances douteuses sur obligations	-	-	-	-
Créances rattachées	2 987	3 493	- 506	- 14,49 %
• Dépréciation	- 9 207	- 4 454	- 4 753	106,71 %
Titres d'investissement	79 476	186 148	- 106 672	- 57,30 %
Valeur des titres en portefeuille	79 476	186 031	- 106 555	- 57,28 %
Créances douteuses sur obligations et FCC	-	-	-	-
Créances rattachées	-	117	- 117	- 100,00 %
• Dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	1 272 219	1 918 554	- 646 335	- 33,69 %

ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Titres de transaction	-	-	-	-
Valeur des titres en portefeuille	-	-	-	-
Titres de placement	468 983	226 998	241 985	106,60 %
Valeur des titres en portefeuille	491 237	243 518	247 719	101,73 %
• Dépréciation	- 23 558	- 18 415	- 5 143	27,93 %
Créances rattachées	1 304	1 895	- 591	- 31,19 %
TOTAL	468 983	226 998	241 985	106,60 %

4 b Ventilation des titres entre cotés et non cotés

VENTILATION DES PORTEFEUILLES AU 31 DÉCEMBRE 2020

	Titres cotés	Titres non cotés	Total
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	926 867	345 352	1 272 219
Titres de transaction	-	-	-
Valeur des titres en portefeuille	-	-	-
Titres de placement	926 867	265 876	1 192 743
Valeur des titres en portefeuille	927 266	271 698	1 198 964
<i>dont surcote/décote</i>	3 168	- 62	3 106
Créances douteuses	0	0	-
Créances rattachées	231	2 755	2 986
● Provisions	- 630	- 8 577	- 9 207
Titres d'investissement	-	79 476	79 476
Valeur des titres en portefeuille	0	79 476	79 476
<i>dont surcote/décote</i>	0	- 523	- 523
Créances douteuses	0	0	-
Créances rattachées	0	0	-
● Provisions	0	0	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	-	468 983	468 983
Titres de transaction	-	-	-
Valeur des titres en portefeuille	0	0	-
Titres de placement	-	468 983	468 983
Valeur des titres en portefeuille	0	491 237	491 237
Créances rattachées	0	1 304	1 304
● Provisions	0	- 23 558	- 23 558

4 c Valeur de marché des portefeuilles titres

VALORISATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

	Valeur comptable	Valeur de marché	Plus values latentes	Moins values (provisions)
Titres de placement à revenu fixe	1 272 219	1 287 714	24 700	9 205
Obligations	1 025 866	1 040 656	23 366	8 576
TCN	40 183	40 183	0	
FCT	41 176	41 384	837	629
BMTN	164 994	165 491	497	
Titres de placement à revenu variable	468 983	493 417	47 992	23 558
OPCVM – SCPI	467 679		49 296	23 558
OPCI	1 304	493 417	- 1 304	

4 d Autres informations

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX PORTEFEUILLES TITRES

	31/12/20	31/12/19	Variation
Montant des OPCVM français et étrangers de capitalisation	467 679	225 103	242 576
Plus values latentes sur titres de placement	72 692	67 032	5 660
V latentes sur titres de placement faisant l'objet d'une provision	32 763	22 644	10 119

4 e Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées

PARTICIPATIONS ET ACTIVITÉS DE PORTEFEUILLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Participations et autres titres détenus à long terme				
Valeur des titres en portefeuille	20 661	15 765	4 896	31,06 %
• Dépréciation	- 478	- 428	- 50	11,68 %
Parts dans les entreprises liées				
Valeur des titres en portefeuille	2 335 855	2 321 819	14 036	0,60 %
• Dépréciation	- 1 827	- 4 213	2 386	- 56,63 %
Mali de fusion sur actifs financiers	48 554	49 509	- 955	- 1,93 %
TOTAL	2 402 765	2 382 452	20 313	0,85 %

Les principales variations sont imputables à la souscription de certificats d'associés au Fonds de Garantie des Dépôts et Résolution, au versement des dividendes en actions pour les entités de crédit-bail, aux apports effectués pour les foncières immobilières (Foncière et Immobilière Nord Europe et SCI Immobilière BCL) et à la sortie des titres de LFGL, dans le cadre de l'opération de fusion simplifiée.

Affectation comptable depuis l'exercice 2017 du mali technique issu de l'opération de Transmission Universelle de Patrimoine de CMNE France en 2007.

4 f Participations significatives

	Exercice de référence	% de détention	Capitaux propres hors Résultat (en k€)	Valeur nette des titres	Résultat du dernier exercice
Euro Information SAS	Décembre 2020	10,15	1 434 058	4 116	395 298
GACM	Décembre 2020	10,22	9 986 394	1 187 643	499 268
Nord Europe Partenariat	Décembre 2020	99,67	7 030	6 111	- 626
Groupe La Française	Décembre 2020	99,81	312 674	399 074	19 125
NEPI	Décembre 2020	100,00	17 118	15 245	2 720
Transactimmo	Décembre 2020	100,00	362	395	58
Actéa Environnement	Décembre 2020	100,00	702	696	- 6
SCI Centre Gare	Décembre 2020	25,60	12 769	3 179	1 627
SA Immobilière du CMN	Décembre 2020	100,00	72 127	60 552	3 202
Beobank	Décembre 2020	100,00	653 824	400 887	11 135
Foncière et immobilière Nord Europe	Décembre 2020	100,00	49 547	50 000	- 24
Immobilière BCL Lille	Décembre 2020	55,00	79 197	44 276	1 026
CMNE Grand Paris	Décembre 2020	100,00	32	-	- 3
Bail Actéa Immobilier	Décembre 2020	100,00	53 132	49 241	2 698
Bail Actéa	Décembre 2020	100,00	98 290	92 335	4 871

4 g Opérations avec les entreprises liées *(montants exprimés en milliers d'euros)*

ACTIF

Établissements de crédit, comptes ordinaires, prêts et comptes de reversement	
Caisses de crédit Mutuel	30 587 471
Bail Actéa	1 279 583
Bail Actéa Immobilier	219 089
BEOBANK	4 637
Prêts LDD	
Bail Actéa Immobilier	53 000
Prêts aux filiales	
Groupe La française	94 000
SCI Centre Gare	2 482
GIE CMN Prestations	457
Clientèle, comptes courants ordinaires	
Immobilière du CMN	7 190
Prêts à durée indéterminée	
BEOBANK	90 117

PASSIF

Établissements de crédit, comptes ordinaires, emprunts et comptes de reversement	
Caisses de Crédit mutuel	30 587 471
Bail Actéa	118 185
Bail Actéa Immobilier	17 825
BEOBANK	20 075
Clientèle, comptes ordinaires créditeurs	
Actéa Environnement	519
SCI Centre Gare	257
NEPI	8 360
Nord Europe Partenariat	5 769
SFINE Propriété à vie	1 897
Société Foncière et Immobilière Nord Europe	5 310
Immobilière BCL Lille	4 631
GIE CMN Prestations	511
La Française AM	1 085
La Française Real Estate Managers	6 911
New Alpha Asset Management	1 271
L'immobilière du CMN	140

HORS-BILAN

Engagements donnés	
SCI Centre Gare	1 200
Immobilière du CMN	22 810
Bail Actéa	81 055
BEOBANK	4 450
Bail Actéa Immobilier	19 752
Opérations sur instruments dérivés	
Swaps BEOBANK	1 036 100
Swaps Bail Actéa Immobilier	47 000

NOTE 5 Actif immobilisé

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Droit au bail	1 006	1 006	-	-
Fonds commerciaux – Autres éléments	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	5	- 5	- 100,00 %
Logiciels	4 293	4 271	22	0,52 %
• Dépréciations	- 1 006	- 1 006	-	-
• Amortissements	- 4 185	- 4 039	- 146	3,61 %
TOTAL	108	237	- 129	- 54,43 %

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations d'exploitation	37 709	37 639	70	0,19 %
Immobilisations hors exploitation	7 849	7 849	-	-
• Dépréciations	-	-	-	-
• Amortissements	- 28 555	- 26 599	- 1 956	7,35 %
TOTAL	17 003	18 889	- 1 886	- 9,98 %

Les immeubles d'exploitation (terrains, constructions et agencements à caractère immobilier) sont principalement gérés au sein de Sociétés Civiles Immobilières qui facturent un loyer aux occupants.

VARIATIONS AYANT AFFECTÉ L'ACTIF IMMOBILISÉ

	31/12/19	Acquisitions Dotations	Cessions/sorties Reprises	Autres mouvements	31/12/20
Participations et parts dans sociétés liées	2 332 943	30 538	9 270	-	2 354 211
Valeur brute	2 337 584	31 688	12 756	-	2 356 516
Provisions	- 4 641	- 1 150	- 3 486	-	- 2 305
Valeur nette	2 332 943	30 538	9 270	-	2 354 211
Mali de fusion	49 509	-	955	-	48 554
Immobilisations incorporelles	238	- 124	5	-	108
Droit au bail					
Valeur brute	1 006	-	-	-	1 006
Provisions	1 006	-	-	-	1 006
Valeur nette	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	5	-	5	-	-
Logiciels					
Valeur brute	4 271	22	-	-	4 293
Amortissements et provisions	- 4 039	- 146	-	-	- 4 185
Valeur nette	232	- 124	-	-	108
Immobilisations corporelles	38 077	- 1 813	73	-	31 809
Terrains					
Valeur brute	1 485	-	-	-	1 485
Amortissements	-	-	-	-	-
Valeur nette	1 485	-	-	-	1 485
Constructions					
Valeur brute	31 171	536	392	-	31 315
Amortissements	- 19 298	- 1 678	- 342	- 7	- 20 641
Valeur nette	11 873	- 1 142	50	- 7	10 674
Matériel, outillage et agencements					
Valeur brute	12 832	379	453	-	12 758
Amortissements	- 7 301	- 1 050	- 430	7	- 7 914
Valeur nette	5 531	- 671	23	7	4 844

NOTE 6 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation

AUTRES ACTIFS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dépôts de garantie versés	181 058	126 537	54 521	43,09 %
Autres débiteurs divers	31 809	38 077	- 6 268	- 16,46 %
Comptes de stocks et assimilés	333	-	333	n.s.
TOTAL	213 200	164 614	48 586	29,52 %

AUTRES PASSIFS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Créditeurs divers – dépôts de garantie reçus	130 593	134 680	- 4 087	- 3,03 %
TOTAL	130 593	134 680	- 4 087	- 3,03 %

La variation des dépôts de garantie concerne les appels de marge sur les collatéraux.

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Valeurs reçues à l'encaissement	4 922	8 722	- 3 800	- 43,57 %
Valeurs à rejeter	-	-	-	-
Comptes d'ajustement sur devises	322	12	310	n.s.
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	111 027	8 297	102 730	n.s.
Charges à répartir	3 373	3 886	- 513	- 13,20 %
Charges constatées d'avance	158	278	- 120	- 43,17 %
Produits à recevoir	11 215	11 065	150	1,36 %
Comptes de régularisation divers	56 226	62 314	- 6 088	- 9,77 %
TOTAL	187 243	94 574	92 669	97,99 %

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Comptes d'ajustement instruments financiers à terme	118 373	12 348	106 025	n.s.
Produits constatés d'avance	12 054	635	11 419	n.s.
Charges à payer	19 589	42 174	- 22 585	- 53,55 %
Comptes de régularisation divers	43 773	36 462	7 311	20,05 %
TOTAL	193 789	91 619	102 170	111,52 %

Les comptes de régularisation divers reprennent, pour l'essentiel de leur montant, les comptes de compensation entre banques.

NOTE 7 Dettes représentées par un titre

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Bons de caisse	-	-	-	-
Bons de caisse et bons d'épargne	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	1 293 031	1 830 998	- 537 967	- 29,38 %
Titres du marché interbancaire	660 000	645 000	15 000	2,33 %
Titres de créances négociables	625 000	1 175 000	- 550 000	- 46,81 %
Dettes rattachées	8 031	10 998	- 2 967	- 26,98 %
Emprunts obligataires	768 699	958 432	- 189 733	- 19,80 %
Emprunts	763 503	953 064	- 189 561	- 19,89 %
Dettes rattachées	5 196	5 368	- 172	- 3,20 %
TOTAL	2 061 730	2 789 430	- 727 700	- 26,09 %

Les titres du marché interbancaire sont constitués des dettes souscrites auprès de la Caisse de Refinancement à l'Habitat.

NOTE 8 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Provisions pour engagements par signature	1 211	611	600	98,20 %
Provisions sur crédits clientèle	5 178	5 439	- 261	- 4,80 %
Provisions pour risques particuliers	2 271	2 168	103	4,75 %
Provision pour IS (intégration fiscale)	3 230	3 230	-	-
Provisions pour risques généraux	1 088	1 093	- 5	- 0,46 %
Provisions pour int. et charges ass. CAT tx progressif	219	223	- 4	- 1,79 %
TOTAL	13 197	12 764	433	3,39 %

NOTE 9 Dettes subordonnées

	31/12/20	31/12/19	Variation	
TSS	150 000	150 000	-	-
Emprunts participatifs	-	-	-	-
TSR	661 600	661 600	-	-
Dettes rattachées	6 477	6 520	- 43	- 0,66 %
TOTAL	818 077	818 120	- 43	- 0,01 %

CARACTÉRISTIQUES DES DETTES SUBORDONNÉES

	Devise	Montant	Taux
TSR 10/04/24		5 000	4,00
TSR 03/06/24		7 000	3,15
TSR 29/07/24		2 000	CMS10+130
TSR 06/08/24		12 100	3,10
TSR 03/09/24		3 000	3,10
TSR 15/10/24		5 000	3,00
TSR 15/10/24		3 500	3,00
TSR 28/11/24		4 000	2,60
TSR 02/04/25		3 000	1,80
TSR 02/04/25		22 000	1,90
TSR 02/06/25		30 000	1,35
TSR 27/06/26	EUR	120 000	4,25
TSR 12/09/26		300 000	2,13
TSR 22/12/26		55 000	3,40
TSR 27/04/27		40 000	2,75
TSR 23/12/30		50 000	EURIB6+1,78
TSSDI	EUR	150 000	CMS10 cap 8

NOTE 10 Fonds pour risques bancaires généraux

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Fonds pour risques bancaires généraux	10 000	10 000	-	-
Fonds d'accumulation	-	-	-	-
TOTAL	10 000	10 000	-	-

NOTE 11 Capitaux propres

11 a Capital, Primes d'émission et réserves

CAPITAL SOUSCRIT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Parts détenues par les caisses de Crédit Mutuel (sans rémunération)	385 722	372 545	13 177	3,54 %
TOTAL	385 722	372 545	13 177	3,54 %

RÉSERVES

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Réserves légales	37 255	35 288	1 967	5,57 %
Réserves statutaires	1 041 874	820 254	221 620	27,02 %
Autres réserves	39 622	39 622	-	-
TOTAL	1 118 751	895 164	223 587	24,98 %

11 b Évolution des capitaux propres

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Retraitement	31/12/20
Capital	372 545	13 177			385 722
Prime de fusion	-			-	-
Réserves légales	35 288	1 967		-	37 255
Réserves statutaires	820 254	221 620			1 041 874
Autres réserves	39 622			-	39 622

11 c Proposition d'affectation du résultat

Le résultat net bénéficiaire s'établit à 7 747 335,78 euros qu'il est proposé d'affecter de la manière suivante :

- réserve légale : 387 366,79 euros ;
- réserves statutaires : 7 359 968,99 euros.

NOTE 12 Évolution des provisions

	31/12/19	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/20
Dépréciations d'actif					
Créances douteuses Clientèle	22 857	4 776	4 641		22 992
Titres de placement	22 869	10 016	120		32 765
Titres d'investissement	-				-
Titres de participation	4 641	1 154	3 490		2 305
Provisions de passif					
Engagements par signature	611	829	229		1 211
Provisions sur crédits clientèle	5 439	3 387	3 648		5 178
Risques particuliers (médaille du travail)	2 168	103			2 271
Provisions pour IS (intégration fiscale)	3 230				3 230
Provisions pour risques généraux	1 093		5		1 088
Provisions pour int et charges ass CAT tx progressif	223	68	72		219
Provisions pour fonds pour risques bancaires généraux	10 000				10 000

NOTE 13 Échéancier des principales créances et des dettes

	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes et prêts/Éts de crédits	887 910	1 982 086	10 927 098	2 380 428	16 177 522
Crédits à la clientèle	196 369	204 750	200 725	300 559	902 402
Opérations sur titres	78 265	309 676	804 263	77 027	1 269 232
Comptes et emprunts/Éts de crédits	918 026	2 497 113	13 061 377	8 997	16 485 513
Comptes créditeurs à terme (clientèle)	2 149	7 970	37 971	-	48 089
Titres du marché interbancaire	17 000	43 000	323 000	277 000	660 000
Titres de créances négociables	443 000	182 000	-	-	625 000
Dettes subordonnées à terme	-	-	-	150 000	150 000
Titres subordonnés remboursables	-	-	96 600	565 000	661 600

6.8.4.3.2 Hors bilan et opérations assimilées

Il n'existe pas d'opérations non inscrites dans les comptes.

NOTE 14 Engagements de financement

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Accords de refinancements	33 000	32 250	750	2,33 %
Ouvertures de crédits confirmés	10 000	15 000	- 5 000	- 33,33 %
Autres engagements	-	-	-	-
TOTAL	43 000	47 250	- 4 250	- 8,99 %

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Ouvertures de crédits documentaires	2 956	3 488	- 533	- 15,27 %
Ouvertures de crédits confirmés	134 916	160 621	- 25 704	- 16,00 %
Acceptations ou engagements à payer	686	887	- 201	- 22,68 %
Autres engagements	-	400	- 400	- 100,00 %
TOTAL	138 558	165 396	- 26 838	- 16,23 %

Les engagements pour retraite, non provisionnés au bilan, s'établissent à 53 821 000 euros (57 775 000 euros en 2019).

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	640 715	- 640 715	- 100,00 %
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-	-
TOTAL	-	640 715	- 640 715	- 100,00 %

Le montant comptabilisé en 2019 correspondait à des engagements de financement reçus de la Banque de France suite à la mise en pension de titres.

NOTE 15 Engagements de garantie

ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	29 320	30 793	- 1 473	- 4,78 %
TOTAL	29 320	30 793	- 1 473	- 4,78 %

ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Garanties de remboursements de crédit	28 206	36 293	- 8 087	- 22,28 %
<i>dont cautions administratives et fiscales</i>	15 118	15 445	- 327	- 2,12 %
<i>dont cautions immobilières</i>	7 865	15 286	- 7 422	- 48,55 %
<i>dont garanties financières</i>	5 224	5 561	- 338	- 6,07 %
Obligations cautionnées	3	3	-	-
Engagement de rachat Porteurs	13 612	25 090	- 11 478	- 45,75 %
Autres garanties d'ordre de la clientèle	267 026	505 041	- 238 015	- 47,13 %
TOTAL	308 847	566 427	- 257 580	- 45,47 %

La variation de la ligne « Autres garanties d'ordre de la clientèle » concerne l'engagement donné à La Française Bank ainsi que les versements restants à libérer sur OPCVM et OPCI.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Cautions, avals et autres garanties reçues	8 051	9 484	- 1 433	- 15,11 %
TOTAL	8 051	9 484	- 1 433	- 15,11 %

ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Cautions, avals et autres garanties reçues clientèle	789 013	864 994	- 75 981	- 8,78 %
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	77 951	2 598	75 354	n.s.
TOTAL	866 964	867 592	- 628	- 0,07 %

NOTE 16 Opérations sur instruments financiers à terme

16 a Engagements sur instruments financiers à terme

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Opérations fermes	7 085 207	6 618 041	467 166	7,06 %
Opérations sur les marchés organisés	-	-	-	-
<i>Achats d'option</i>	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	7 085 207	6 618 041	467 166	7,06 %
<i>Swaps de taux d'intérêt</i>	7 085 207	6 618 041	467 166	7,06 %
<i>Microcouverture</i>	5 960 207	5 218 041	742 166	14,22 %
<i>Macrocouverture</i>	1 125 000	1 400 000	- 275 000	- 19,64 %
<i>Positions ouvertes</i>	-	-	-	-

16 b Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Microcouverture	721 951	3 011 626	2 226 630
Macrocouverture	0	765 000	360 000
TOTAL	721 951	3 776 626	2 586 630

16 c Juste valeur des instruments financiers à terme

La juste valeur des instruments financiers à terme est estimée à - 37 155 000 euros (contre - 2 430 000 euros en 2019).

6.8.4.3.3 Compte de résultat

NOTE 17 Intérêts, produits et charges assimilés

17 a Avec les établissements de crédit

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Intérêts sur banques centrales et CCP	-	-	-	-
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	219	312	- 93	- 29,81 %
Intérêts sur comptes et prêts au jour le jour	-	-	-	-
Intérêts sur comptes et prêts à terme	23 010	25 281	- 2 271	- 8,98 %
Intérêts sur comptes internes au Crédit Mutuel	137 372	155 363	- 17 991	- 11,58 %
Intérêts sur instruments financiers de couverture	74 579	66 092	8 487	12,84 %
Intérêts sur prêts subordonnés à terme	73	77	- 4	- 5,19 %
Intérêts reçus sur titres en pension livrée	-	- 469	469	- 100,00 %
Intérêts reçus sur prêts à durée indéterminée	1 775	1 806	- 31	- 1,72 %
Produits divers d'intérêts	25	41	- 16	- 39,02 %
TOTAL	237 053	248 503	- 11 450	- 4,61 %

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Intérêts sur banques centrales et CCP	-	-	-	-
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	- 827	- 713	- 114	15,99 %
Intérêts sur comptes et emprunts	3 477	- 2 780	6 257	- 225,07 %
Intérêts sur valeurs données en pension	642	3 190	- 2 548	- 79,87 %
Intérêts sur comptes internes au Crédit Mutuel	- 157 936	- 181 020	23 084	- 12,75 %
Intérêts sur instruments financiers de couverture	- 71 489	- 78 929	7 440	- 9,43 %
Charges diverses d'intérêts	- 229	-	- 229	n.s.
Intérêts sur titres données en pension livrée	-	- 330	330	- 100,00 %
TOTAL	- 226 362	- 260 582	34 220	- 13,13 %

17 b Avec la clientèle

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Intérêts sur créances commerciales et prêts à la clientèle	10 254	12 061	- 1 807	- 14,98 %
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	302	560	- 258	- 46,07 %
Intérêts sur créances douteuses	482	419	63	15,04 %
Intérêts sur prêts participatifs	-	-	-	-
Produits sur engagements de financement	543	520	23	4,42 %
Produits sur engagements de garantie	1 118	1 278	- 160	- 12,52 %
Intérêts sur instruments financiers de couverture	- 13	26	- 39	- 150,00 %
Dotations dépréciation/intérêts créances douteuses	- 29	- 44	15	- 34,09 %
Créances irrécouvrables	- 158	-	- 158	n.s.
Reprises dépréciation/intérêts créances douteuses	213	37	176	n.s.
Intérêts reçus sur prêts à durée indéterminée	5 691	5 675	16	0,28 %
TOTAL	18 403	20 532	- 2 129	- 10,37 %

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	-	-	-	-
Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial	- 4	- 8	4	- 50,00 %
Intérêts sur comptes créditeurs à terme	-	- 2	2	- 100,00 %
Intérêts sur instruments financiers de couverture	- 736	-	- 736	n.s.
Charges sur engagements de garantie Clientèle	- 10	- 6	- 4	66,67 %
Charges sur emprunts participatifs	-	-	-	-
Provisions pour int et charges ass CAT tx progressif	- 206	- 287	81	- 28,22 %
Provision pour int et charges sur Epargne logement	-	-	-	-
TOTAL	- 956	- 303	- 653	215,51 %

17 c Sur obligations et autres titres à revenu fixe

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Titres de placement	8 893	12 604	- 3 711	- 29,44 %
- Étalement de la surcote (charges)	- 2	- 12	10	- 83,33 %
+ Étalement de la décote (produits)	84	-	84	n.s.
Titres d'investissement	658	959	- 301	- 31,39 %
- Étalement de la surcote (charges)	-	-	-	-
+ Étalement de la décote (produits)	445	492	- 47	- 9,55 %
Autres intérêts et produits assimilés	- 51	2	- 53	n.s.
TOTAL	10 027	14 045	- 4 018	- 28,61 %

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Intérêts sur bons de caisse et bons d'épargne	-	- 6	6	- 100,00 %
Intérêts sur titres du marché interbancaire	- 15 737	- 20 755	5 018	- 24,18 %
Intérêts sur titres de créances négociables	2 074	2 051	23	1,12 %
Intérêts sur obligations	- 48 387	- 52 137	3 750	- 7,19 %
Autres charges sur dettes constituées par des titres	- 1 127	- 3 599	2 472	- 68,69 %
Intérêts sur TSDI	- 146	- 1 116	970	- 86,92 %
TOTAL	- 63 323	- 75 562	12 239	- 16,20 %

17 d Autres intérêts, produits et charges assimilés

AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Produits sur dettes constituées par des titres (étalement prime d'émission CRH)	111	330	- 219	- 66,36 %
Produits divers des opérations sur titres (swaps micro et macrocouverture)	9 592	1 383	8 209	n.s.
TOTAL	9 703	1 713	7 990	466,43 %

NOTE 18 Revenus des titres à revenu variable

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	42 056	231 269	- 189 213	- 81,82 %
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	5 055	8 661	- 3 606	- 41,63 %
TOTAL	47 111	239 930	- 192 819	- 80,36 %

Absence de distribution de dividendes par le Groupement des Assurances du Crédit Mutuel en 2020.

NOTE 19 Commissions

COMMISSIONS – PRODUITS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 336	2 426	- 90	- 3,71 %
Commissions sur opérations avec la clientèle	3 019	2 834	185	6,53 %
Commissions sur opérations sur titres	921	13	908	n.s.
Commissions sur opérations de change	27	28	- 1	- 3,57 %
Produits sur prestations de service financiers	9 893	35 117	- 25 224	- 71,83 %
Commissions sur engagements de garantie	33	-	33	n.s.
TOTAL	16 229	40 418	- 24 189	- 59,85 %

COMMISSIONS – CHARGES

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	- 1 145	- 28 402	27 257	- 95,97 %
Commissions sur opérations avec la clientèle	- 199	- 219	20	- 9,13 %
Commissions sur opérations titres	- 4 454	- 61	- 4 393	n.s.
Charges sur prestations de service financiers	- 8 248	- 7 392	- 856	11,58 %
TOTAL	- 14 046	- 36 074	22 028	- 61,06 %

NOTE 20 Gains et pertes sur portefeuille de négociation

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Gains ou pertes sur titres de transaction	1 435	-	1 435	n.s.
Gains sur titres de transaction	8 145	-	8 145	n.s.
Pertes sur titres de transaction	- 6 710	-	- 6 710	n.s.
Gains ou pertes sur opérations de change	31	155	- 124	- 80,00 %
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	72	324	- 252	- 77,78 %
Pertes sur opérations de change et d'arbitrage	- 41	- 169	128	- 75,74 %
Gains ou pertes sur instruments financiers	871	- 11	882	n.s.
Produits sur autres instruments financiers à terme	-	38	- 38	- 100,00 %
Charges sur swaps de taux	871	-	871	n.s.
Charges sur autres instruments financiers à terme	-	- 49	49	- 100,00 %
TOTAL	2 337	144	2 193	N.S.

NOTE 21 Gains et pertes sur portefeuille de placement

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Plus-values et reprises de dépréciation	421	15 697	- 15 276	- 97,32 %
Plus-values de cession sur titres de placement	301	6 132	- 5 831	- 95,09 %
Reprises de dépréciation sur titres de placement	120	9 565	- 9 445	- 98,75 %
Moins-values et dotations pour dépréciation	- 10 577	- 2 749	- 7 828	284,76 %
Moins-values de cessions de titres de placement	- 561	- 2 257	1 696	- 75,14 %
Dotations pour dépréciation sur titres de placement	- 10 016	- 492	- 9 524	n.s.
TOTAL	- 10 156	12 948	- 23 104	- 178,44 %

NOTE 22 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Produits divers	2 003	1 374	629	45,78 %
Contribution financière CL	2 354	2 249	105	4,67 %
Produits accessoires	490	535	- 45	- 8,41 %
TOTAL	4 847	4 158	689	16,57 %

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Charges diverses	- 454	- 418	- 36	8,61 %
Dotations amortissements immo hors exploitation	- 141	- 141	-	-
Dotations provisions nettes	5	3	2	66,67 %
TOTAL	- 590	- 556	- 34	6,12 %

NOTE 23 Charges générales d'exploitation

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Frais de personnel	- 106 375	- 120 087	13 712	- 11,42 %
Salaires et traitements	- 114 984	- 116 438	1 454	- 1,25 %
Charges sociales	- 55 568	- 60 393	4 825	- 7,99 %
Intéressement et participation des salariés	- 9 034	- 28 267	19 233	- 68,04 %
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 17 557	- 19 636	2 079	- 10,59 %
Refacturation sociétés du groupe	90 768	104 647	- 13 879	- 13,26 %
Autres frais administratifs	71 833	86 887	- 15 054	- 17,33 %
Impôts et taxes	- 4 693	- 6 002	1 309	- 21,81 %
Services extérieurs	- 53 760	- 66 331	12 571	- 18,95 %
Transports et déplacements	- 1 477	- 2 525	1 048	- 41,50 %
Autres services extérieurs	- 30 248	- 32 333	2 085	- 6,45 %
Refacturation sociétés du groupe et autres	162 011	194 078	- 32 067	- 16,52 %
TOTAL	- 34 542	- 33 200	- 1 342	4,04 %

Les montants repris ci-dessous intègrent, pour les exercices 2019 et 2020, les rémunérations versées par la Caisse Fédérale du CMNE et l'ensemble des filiales du Groupe.

MONTANTS DUS

	31/12/20	31/12/19
Membres des organes de direction	1 092	1 134

NOTE 24 Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dotations amortissements immobilisations corporelles	- 2 588	- 2 700	112	- 4,15 %
Dotations amortissements immobilisations incorporelles	- 147	- 136	- 11	8,09 %
TOTAL	- 2 735	- 2 836	101	- 3,56 %

NOTE 25 Coût du risque

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Reprises de provisions et récupération créances	8 523	8 258	265	3,21 %
Reprises de dépréciation sur créances douteuses	8 136	7 782	354	4,55 %
Reprises autres dépréciations	-	-	-	-
Reprises de provisions sur risques et charges bancaires	341	429	- 88	- 20,51 %
Récupération de créances amorties	46	47	- 1	- 2,13 %
Dotations aux provisions et pertes sur créances	- 10 736	- 12 030	1 294	- 10,76 %
Dotations pour dépréciation des créances douteuses	- 4 746	- 7 414	2 668	- 35,99 %
Dotations autres dépréciations – engagement de garantie	-	-	-	-
Dotations autres provisions risques et charges bancaires	- 4 216	- 4 499	283	- 6,29 %
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes	- 1 464	- 104	- 1 360	n.s.
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes	- 310	- 13	- 297	n.s.
TOTAL	- 2 213	- 3 772	1 559	N.S.

NOTE 26 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Plus values sur immobilisations corporelles et incorporelles	1	11	- 10	- 90,91 %
Plus values sur immobilisations financières	7 079	45 041	- 37 962	- 84,28 %
Reprises de dépréciation sur immobilisations financières	2 113	55	2 058	n.s.
Moins values sur immobilisations corporelles et incorporelles	- 985	- 1 143	158	- 13,82 %
Moins values sur immobilisations financières	-	- 95	95	- 100,00 %
Dotations pour dépréciation des immobilisations financières	- 1 154	- 219	- 935	n.s.
TOTAL	7 054	43 650	- 36 596	- 83,84 %

Plus-values sur titres GLF (+ 6,7 millions d'euros), impact net reprise LFGI (+ 2,0 millions d'euros) et dotation CMNE Grand Paris [- 1,1 million d'euros].

L'exercice précédent avait été impacté par les plus-values sur titres GLF (+ 6,0 millions d'euros) et le boni de fusion CMNE Belgium (+ 38,5 millions d'euros).

NOTE 27 Résultat exceptionnel**PRODUITS EXCEPTIONNELS**

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Produits exceptionnels divers	- 1	-	- 1	n.s.
TOTAL	- 1	-	- 1	N.S.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Cotisation péréquation	- 74	- 5 315	5 241	
Subvention versée aux CCM	- 254	- 374	120	- 32,09 %
TOTAL	- 328	- 5 689	5 361	- 94,23 %

NOTE 28 Impôt sur les bénéfices

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Impôts sur les bénéfices	10 235	14 166	- 3 931	- 27,75 %
Dotations pour intégration fiscale		1 954	- 1 954	- 100,00 %
TOTAL	10 235	16 120	- 5 885	- 36,51 %

Le résultat fiscal 2020 de la Caisse Fédérale est déficitaire de - 37,7 millions d'euros [- 50,6 millions d'euros en 2019]. Calculé dans le cadre de l'intégration fiscale, le produit d'impôt sur l'exercice ressort à + 10,2 millions d'euros.

NOTE 29 Dotations et reprises FRBG

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Fonds de garantie pour risques bancaires généraux	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

6.8.4.4 Autres informations

6.8.4.4.1 Effectifs

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe gère l'ensemble du personnel employé dans le réseau et les services fédéraux du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe.

L'effectif « équivalent temps plein CDI » est de 2 338,7 au 31 décembre 2020, correspondant à un effectif inscrit de 2 411 personnes.

Par collègue, l'effectif CDI inscrit se répartit ainsi :

- technicien : 1 517 ;
- cadre : 894.

Au 31 décembre, les effectifs présents et inscrits se répartissent en :

- contrats à durée indéterminée : 2 411 ;
- contrats à durée déterminée : 122 ;
- total : 2 533.

6.8.4.4.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Hormis pour la fonction de Président, aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil d'administration.

6.8.4.4.3 L'information sectorielle

Le but de l'information sectorielle est de décomposer les agrégats du compte de résultat en fonction des différents métiers et des différentes zones géographiques dans lesquelles le métier est exercé.

Le Crédit Mutuel Nord Europe est une banque de détail, qui a comme métier l'animation d'un réseau constitué de 137 caisses locales implantées dans 7 départements au nord de la France.

Dans la mesure où la banque n'exerce qu'un métier dans un secteur géographique bien défini, cette information n'est pas détaillée.

Plus particulièrement, la Caisse Fédérale assume le rôle d'établissement de crédit de ses caisses affiliées et veille au respect des normes de gestion destinées à garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des déposants, des sociétaires, et plus généralement des tiers, ainsi que l'équilibre de leur structure financière.

Elle remplit par ailleurs, les fonctions d'intérêt commun de nature à compléter leurs activités dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux.

L'ensemble des modalités d'intervention est décrit dans le Règlement Financier adopté par le Conseil d'administration.

6.8.4.4.4 Rapport de gestion

En application du règlement de l'ANC 2014-07, le rapport de gestion de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est tenu à la disposition au public au : 4, place Richebé à Lille 59000.

6.9 RAPPORT DE GESTION DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes les informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations prévues par la réglementation.

Faits caractéristiques de l'exercice

Crise sanitaire

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'État pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Au 31 décembre 2020, les prêts garantis par l'État émis par la Caisse Fédérale (centres d'affaires entreprises) s'élevaient à de 93,8 millions d'euros.

Fusion simplifiée de La Française Global Investments et de la Caisse Fédérale du CMNE

Dans le cadre d'une simplification et d'une rationalisation des structures juridiques, de la gouvernance et des flux financiers du Groupe CMNE, le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale et le Directoire de La Française Global Investments ont arrêté conjointement les conditions et modalités de la fusion simplifiée de La Française Global Investments par la Caisse Fédérale du CMNE.

Cette opération de fusion a pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Les activités du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe sont organisées en pôles par métier et par type de marché directement rattachés à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

En complément de son rôle de tête de réseau bancassurance en France et suite à la simplification et à la rationalisation de ses structures juridiques, la Caisse Fédérale détient désormais les deux sociétés holding suivantes :

- BEOBANK pour les activités développées en Belgique ; et
 - Groupe La Française, dédié à l'activité de gestion pour compte de tiers.
- La Caisse Fédérale détient également une participation de 10,22 % dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

Lui sont également rattachées les structures juridiques immobilières, notamment :

- la SA l'Immobilier du CMN portant l'immobilier affecté à l'exploitation professionnelle ;
- la SA NEPI regroupant la gestion d'un ensemble de créances et de biens immobiliers hors exploitation ;
- les Foncières et Immobilière Nord Europe destinées au financement de l'activité immobilière développée dans le réseau, et notamment la « propriété à vie ».

La Caisse Fédérale joue, par ailleurs, le rôle de banque pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe en gérant, notamment, l'activité de trésorerie sur les marchés.

Pour le pôle Bancassurance France constitué au 31 décembre 2020 par un réseau de 137 caisses locales et 8 centres d'affaires Entreprises, elle centralise l'épargne collectée et assure leur refinancement. Elle veille par ailleurs, au respect des normes de gestion destinées à garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des déposants, des sociétaires, et plus généralement, des tiers, ainsi qu'à l'équilibre de leur structure financière.

En outre, elle remplit les fonctions d'intérêt commun de nature à compléter leurs activités dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux.

À ce titre, elle est l'employeur du personnel mis à la disposition de ses caisses affiliées.

Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 15 janvier 2021, les Présidents des caisses locales de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe ont validé, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le principe d'une adhésion au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Ce vote est sans effet sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

L'activité financière

La gestion du refinancement du Groupe est centralisée à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Les opérations mises en œuvre par la Direction Activités Financières couvrent la gestion saine et prudente de la trésorerie, la couverture des risques du bilan et les opérations d'investissement. Elles s'articulent de la façon suivante :

- d'une part, les opérations de refinancement à moyen et long terme et de swaps de taux qui ont pour but de protéger la marge d'intermédiation en se fondant sur des éléments chiffrés de risque de taux et de liquidité analysés par les Comités financiers de chaque entité du Groupe ;
- d'autre part, les opérations pour compte propre de la Caisse Fédérale ou de Beobank.

Celles-ci se regroupent en deux familles :

- les investissements en actifs liquides qui permettent de répondre aux exigences de la réglementation sur la liquidité ;
- les investissements, en titres obligataires structurés ou peu liquides ou dans des supports de valeurs mobilières et immobilières. Ces investissements sont décidés en Comité financier.

Les opérations de gestion structurelle du bilan, comme les opérations pour compte propre, sont placées sous le contrôle étroit du Comité financier de Groupe et font l'objet de reportings individualisés, puis fusionnés pour mesurer le risque de liquidité.

Concernant le risque de contrepartie, les limites par contrepartie sont arrêtées et révisées, 2 fois par an a minima, par le Comité financier de Groupe sur proposition de la Direction des Risques. La méthodologie de définition des limites est basée sur la notation interne des contreparties, définie par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et homologuée dans le cadre de l'Autorité de Bâle. Pour les contreparties bancaires, des contraintes supplémentaires basées sur les fonds propres et bornes de refinancement des contreparties sont également prises en considération.

De plus, la nature des souscripteurs des titres de créance émis par le CMNE fait l'objet d'un suivi pour mesurer le risque de concentration sur les prêteurs principaux du Groupe.

Le risque de marché porte sur l'ensemble des opérations effectuées par la Direction Financière dans le cadre de sa gestion pour compte propre, ou confiées au Groupe La Française dans le cadre d'une gestion dédiée ; ces opérations sont effectuées dans un cadre précis défini par le Comité financier de Groupe et font l'objet d'un reporting mensuel.

Quant au risque de liquidité, le CMNE le mesure sur deux horizons de temps :

- à long terme, en appliquant les dispositions nationales du Groupe Crédit Mutuel, visant à encadrer la transformation de liquidité. Le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs selon les conventions également utilisées dans le cadre de la mesure du risque de taux et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Cette mesure est réalisée sur base statique et le ratio doit être supérieur ou égal à un seuil d'alerte de 95 % sur un horizon de 3 mois à 5 ans. Mesuré chaque trimestre, il est régulièrement supérieur 100 % sur tout l'horizon considéré ;
- à très court terme, en calculant le ratio réglementaire de liquidité à 1 mois (LCR) qui doit être supérieur à un seuil d'alerte de 110 % selon le cadre d'appétence du CMNE. Au 31 décembre 2020, celui-ci est calculé à 161 %.

En termes de refinancement, la Caisse Fédérale du CMNE dispose de trois programmes pour émettre des titres négociables à court terme (NEU CP), des titres négociables à moyen terme (programmes agréés par la Banque de France) et des obligations (programme visé par l'Autorité des Marchés Financiers).

La mesure du risque de taux, visant à protéger la marge future issue des différentes activités du périmètre bancaire et la valeur économique du bilan est analysée pour chaque société soumise à ce risque, par un Comité financier spécifique à un rythme trimestriel.

Le Comité de chaque société peut notamment décider de :

- la mise en place de couverture en cas d'exposition au risque de taux ;
- la mise en place d'actions en cas d'exposition au risque de liquidité. À ce titre, les besoins de liquidité des entités de leasing font l'objet d'un point mensuel, hors Comité financier, pour être couverts avec des opérations financières.

Le Groupe CMNE mesure le risque de taux à l'aide de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI) et de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN), cette dernière permettant la mesure du risque de taux global au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 et de la réglementation Bâle.

Ces mesures font l'objet de limites à caractère réglementaire (VAN) ou de gestion (MNI) selon les recommandations de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de l'Autorité Bancaire Européenne.

Les procédures de contrôle relatives au domaine financier et comptable

Référentiels

- Plan comptable, textes réglementaires et manuels de procédures.
- Règlement général de fonctionnement.
- Règlement Financier.
- Convention de gestion financière du Groupe.

Le Directeur Général Adjoint chargé de la Finance Groupe a sous sa responsabilité :

- la Direction Comptabilité et Fiscalité qui notamment :
 - collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures et veille à leur application ;
 - organise et suit la comptabilité des organismes financiers et des sociétés dont la direction a la charge ;
 - organise les travaux spécifiques à l'arrêté des exercices et à l'établissement des situations intermédiaires ;
 - assure la gestion de la fiscalité du Groupe CMNE ;
 - élabore et met en œuvre les moyens nécessaires à l'amélioration de la sécurité des enregistrements comptables et du contrôle des comptes du Groupe ;
 - propose les adaptations nécessaires ou règles nouvelles à inscrire dans le Règlement Financier ou dans les contrats particuliers régissant les relations entre les différentes sociétés du Groupe ;
 - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.
- la Fonction Consolidation et Reporting Groupe qui notamment :
 - organise, coordonne entre les différents intervenants et réalise les travaux spécifiques à l'établissement des comptes consolidés et au reporting prudentiel à assurer pour le Groupe ;
 - répond aux exigences, tests et exercices menés par la BCE dans le cadre de la prévention des crises, en relation avec les autres pôles et directions du Groupe et la Confédération Nationale ;
 - définit et actualise les procédures de consolidation utilisées par le Groupe, en cohérence avec celles définies par la Confédération Nationale ;
 - dans le cadre des obligations réglementaires, analyse, suit et commente les différents ratios et assure la mise en œuvre des règles nouvelles en relation avec les fonctions concernées ;
 - collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures, en cohérence avec les exigences réglementaires ;
 - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes ;
 - développe l'analyse périodique des ratios prudentiels, commente leurs évolutions et fait toute simulation prospective pour le Comité financier afin d'optimiser ces contraintes ;
 - mesure et analyse les impacts financiers et les risques des sociétés stratégiques sur le résultat consolidé.
- la Direction du Contrôle de Gestion Opérationnel qui notamment :
 - met régulièrement à la disposition de la Direction Générale les suivis d'activité et les résultats financiers du Réseau Bancassurance France du Groupe CMNE ;
 - met à la disposition des différents échelons de l'organisation du Groupe CMNE tous les éléments de suivi budgétaire et tous les éléments d'analyse de performance leur permettant de contribuer à l'amélioration du résultat du Groupe, en participant notamment aux Comités techniques (développement et amélioration de la performance) ;
 - propose les adaptations du Règlement Financier et actualise les règles édictées en matière de relation entre les sociétés du Groupe ;
 - conçoit et met à disposition des acteurs du Groupe CMNE les tableaux de bord nécessaires aux responsables opérationnels ;
 - assure toute animation de gestion et la formation spécifique aux différentes instances du Groupe ;
 - établit et contrôle l'analyse de rentabilité par produit, marché, client, etc. ;
 - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.
- la Direction Performance Financière et Gestion de Bilan qui notamment :
 - produit et construit des tableaux de bord, indicateurs, ratios, résultats de gestion, prévisions de résultats pour les entités du Groupe (CEA réalisé/prévisionnel, marges produits, suivi commission, chiffrage PMT...) mis à la disposition de la Direction Générale et/ou d'autres clients internes ;
 - procède aux chiffrages des prévisions consolidées et ratios prudentiels, dans le cadre des exercices Stress Tests, STE, ICAAP en relation avec les autres pôles et directions du Groupe, et la Confédération Nationale ;
 - analyse les données et propose des améliorations, des préconisations et des conseils dans son périmètre de spécialité ;
 - réalise des études ponctuelles (rentabilité produit, marché...) et émet des préconisations dont des benchmarks externes (confédéraux ou marché) ;

- conseille les interlocuteurs internes et répond aux diverses sollicitations externes (confédération, inspection, commissaires aux comptes, organes de tutelle, etc.) ;
- mesure et gère le risque de taux et le risque de liquidité (reportings confédéraux intégrant les exigences BCE/EBA : BCBS, horizon de survie, STE IRRB, stress test BCE, préparation des Comités Groupe CMNE et Beobank) ;
- est force de proposition dans le choix et la nature des opérations financières ;
- réalise toute étude nécessaire à la prise de décision pour le Comité financier : couverture de la production, politique commerciale... ;
- participe/ contribue aux GT nationaux : liquidité, modélisation, méthodologie et production/animation du Gt modélisation Beobank.
- la Direction des Activités Financières qui notamment :
 - assure le refinancement du Groupe CMNE en levant la liquidité sur les marchés financiers ;
 - gère la réserve de liquidité du Groupe CMNE ;
 - suit les investissements pour compte propre de la CFCMNE décidés en Comité financier ;
 - met en place les opérations de couverture de bilan des entités bancaires du Groupe CMNE ;
 - pilote la liquidité à vue des entités bancaires du groupe ainsi que le collatéral disponible pour les opérations de marché et nécessaire pour la gestion de la liquidité intra-day ;
 - coordonne les projets relatifs aux processus des activités de marché ;
 - participe/ contribue aux GT nationaux : liquidité et taux.

Le dispositif de contrôle comptable et financier

En premier niveau, la Direction Comptabilité s'est dotée des moyens de s'assurer de la qualité des données produites ou transmises pour l'ensemble de ses missions. En deuxième niveau, la Direction du Contrôle Permanent met en œuvre le suivi qualité des contrôles de 1^{er} niveau et réalise des contrôles complémentaires.

Les portefeuilles « placement » et « investissement »

Au 31 décembre, la valeur brute du portefeuille titres s'élève à 1 963,7 millions d'euros contre 2 361,4 millions d'euros à fin 2019, soit une baisse de 397,7 millions d'euros. Les investissements sont ajustés dans le cadre des exigences réglementaires, et notamment la gestion du LCR. L'évolution défavorable des marchés financiers liée à la crise sanitaire a obligé la Caisse Fédérale à acter une dotation nette aux provisions de - 23,1 millions d'euros contre une reprise nette de + 9,0 millions d'euros fin 2019. Les provisions sur le portefeuille titres s'élèvent à 32,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 (22,9 millions d'euros à fin 2019).

Par ailleurs, les cessions enregistrées au cours de l'année ont généré une moins-value nette de - 0,3 million d'euros contre une plus-value nette de + 3,9 millions d'euros en 2019.

Le portefeuille de participation

Les titres de participations et parts dans les entreprises liées représentent 2 356,5 millions d'euros provisionnés à hauteur de 2,3 millions d'euros (contre respectivement 2 337,6 millions d'euros et 4,6 millions d'euros fin 2019).

Les principaux mouvements de l'exercice concernent notamment :

- la sortie des titres de LFGI pour (- 11,8 millions d'euros) suite à l'opération de fusion simplifiée ;
- l'acquisition de certificats d'associés au Fonds de Garantie des Dépôts et Résolution pour (+ 4,9 millions d'euros) ;
- la souscription des dividendes des entités de crédit-bail en actions pour (+ 11,0 millions d'euros) ;
- l'apport à la Foncière et Immobilière Nord Europe pour (+ 8,0 millions d'euros) ;
- l'apport à la SCI Immobilière BCL pour (+ 6,0 millions d'euros).

Les participations dans le domaine bancaire et financier concernent dorénavant :

- BEOBANK : 400,9 millions d'euros (100,0 %) ;
- Groupe La Française : 399,0 millions d'euros (99,9 %) – Holding dédié au pôle Gestion pour Compte de Tiers ;
- NEPI : 15,2 millions d'euros (100 %) – Holding détenant les autres participations, essentiellement à caractère immobilier ;
- Caisse Centrale de Crédit Mutuel : 20,2 millions d'euros (13,1 %).

Les participations dans le domaine des assurances concernent dorénavant le Groupement des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) pour 1 187,7 millions d'euros (10,2 %).

Les participations dans le domaine immobilier sont essentiellement détenues par la SA Immobilière du CMN (60,6 millions d'euros) qui gère les immeubles affectés à l'exploitation professionnelle, par la SA Actéa Environnement (1,0 million d'euros), la SCI Centre Gare (3,2 millions d'euros pour 25,6 % de détention), la Société Foncière Immobilière Nord Europe (42,0 millions d'euros), détenue à 100 %, la SCI Immobilière BCL pour 44,3 millions d'euros (détenue à 55 %) et CMNE Grand Paris détenue à 100 % (1,0 million d'euros).

Les provisions constituées sur le portefeuille de participations s'établissent dorénavant à 2,3 millions d'euros après reprise de la provision sur LFGI pour (+ 3,4 millions d'euros) et la dotation sur CMNE Grand Paris pour (- 1,0 million d'euros).

L'activité clientèle

L'activité clientèle est essentiellement gérée par les caisses locales et les centres d'affaires Entreprises rattachés à la Caisse Fédérale du CMNE. L'encours des ressources de la clientèle s'élève à 586,8 millions d'euros (518,0 millions d'euros en 2019) et se localise sur les comptes ordinaires ainsi que sur les comptes à terme des clients des centres d'affaires Entreprises.

Au 31 décembre, l'encours des créances sur la clientèle s'établit à 939,6 millions d'euros contre 996,2 millions d'euros en 2019 ; il intègre, outre les concours à la clientèle, les encours sous forme de comptes courants débiteurs, prêts amortissables, et les prêts participatifs, accordés aux sociétés du Groupe.

La production de crédits professionnels (dont PGE) réalisée par les centres d'affaires s'élève à 207,0 millions d'euros sur l'exercice 2020 (116,5 millions d'euros en 2019), dont 93,8 millions d'euros au titre des prêts garantis par l'État (PGE).

En application du règlement de fonctionnement applicable au groupe, la Caisse Fédérale intervient également dans les situations suivantes :

- financement des engagements par signature ;
- prêts aux collectivités publiques ;
- en complément des financements accordés par les caisses locales, pour permettre à ces dernières de respecter les ratios de couverture et de division des risques.

Fonds propres

Les capitaux propres (hors résultat) de la Caisse Fédérale s'établissent à 1 504,4 millions d'euros contre 1 267,7 millions d'euros fin 2019. L'évolution est consécutive à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 (+ 223,6 millions d'euros) et à l'augmentation du capital souscrite par les caisses locales (+ 13,1 millions d'euros).

Le bénéfice constaté au 31 décembre 2020 pour un montant de 7,7 millions d'euros sera affecté en totalité en réserves.

Formation du résultat

Le PNB est principalement impacté par :

- Les conditions des opérations de trésorerie initiées par la Caisse Fédérale au titre de la centralisation de la trésorerie pour l'ensemble du Groupe ; ces conditions souvent associées aux conditions de marché relèvent des conventions mises en place ou du Règlement Financier s'agissant des relations avec les caisses locales.

En 2020, l'évolution des taux conjugués aux remboursements d'emprunts ont amélioré la marge financière de (+ 36,2 millions d'euros). Cette évolution favorable permet de palier à la baisse des commissions (- 2,2 millions d'euros) et à l'effort de dotation consenti sur le portefeuille (- 9,9 millions d'euros). L'exercice se solde par des opérations de cessions sur le portefeuille de placement ayant généré une moins-value nette de (- 0,3 million d'euros) contre une plus-value nette de (+ 3,9 millions d'euros) en 2019.

- Les revenus des titres à revenu variable qui sont constitués principalement des dividendes perçus sur les titres de participation.

	Dividendes 2020 (en M€)
Groupe La Française	19,7
Bail Actéa	7,0
Bail Actéa Immobilier	4,0
Nord Europe Partenariat	3,5
Immobilière du CMN	3,0
Caisse Centrale CM	1,3
SCI Immobilière BCL	1,2
SCI Centre Gare	1,0
NEPI	0,7

Plusieurs distributions sur SCPI et FCPR ont également généré des revenus pour + 5,0 millions d'euros (contre + 8,7 millions d'euros en 2019).

Les charges générales d'exploitation sont présentées nettes des facturations de charges de personnel et frais communs faites aux caisses locales, et des charges refacturées aux sociétés du Groupe.

Elles s'établissent, à (- 37,3 millions d'euros) contre (- 36,0 millions d'euros) pour l'exercice 2019.

Après actualisation des provisions « ex-ante », et prise en compte d'une provision sectorielle suite à la crise sanitaire, le coût du risque 2020 ressort à un niveau de (- 2,2 millions d'euros).

Les gains sur actifs immobilisés ont principalement pour origine les plus-values constatées sur les cessions des titres Groupe La Française pour (+ 6,7 millions d'euros) contre (+ 6,0 millions d'euros) en 2019, par la reprise de provision consécutive à l'opération de fusion simplifiée de La Française Global Investments (+ 2,0 millions d'euros) et à la dotation de la ligne de participation CMNE Grand Paris pour (- 1,0 million d'euros).

Résultat exceptionnel : la Caisse Fédérale n'a que très peu contribué à la péréquation des résultats des caisses locales et a continué à subventionner les « caisses en difficulté » pour un montant de - 0,2 million d'euros ainsi que la caisse solidaire pour (- 0,2 million d'euros).

Par ailleurs, la bonification relative à l'enveloppe de crédits à la consommation octroyée aux caisses locales s'est élevée à - 0,2 million d'euros.

Impôts sur les bénéfices : le résultat fiscal 2020 de la Caisse Fédérale est déficitaire de - 37,7 millions d'euros. Calculé dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt calculé au titre de l'exercice ressort à + 10,2 millions d'euros contre + 16,1 millions d'euros en 2019. La Caisse Fédérale a reçu, sur l'exercice, des dégrèvements d'IS suite à sa réclamation sur les provisions « article 13 » pour (+ 1,6 million d'euros).

Ainsi, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 7,7 millions d'euros contre 223,6 millions d'euros en 2019.

Affectation du résultat

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de 7 747 335,78 euros comme suit :

- réserve légale : 387 366,79 euros ;
- réserves statutaires ou diverses : 7 359 968,99 euros.

Le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices est repris à l'annexe 1.

Informations sur les délais de paiement

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture de l'exercice 2020, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

<i>En milliers d'euros</i>	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
A – Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées TTC	-	18	6	3	4	31
Montant total des factures concernées TTC	989,70	49,20	17,40	13,80	6,00	86,40
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	Le % des factures reçues non réglées à la date de clôture est inférieur à 3 % du montant des achats TTC de l'exercice					
B – Factures exclues du A relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	-
C – Délais de paiements de référence utilisés (article L. 441 6 ou article L. 443 1 Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours à date de facture					

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse Fédérale du CMNE.

Perspectives d'avenir

La Caisse Fédérale du CMNE poursuivra en 2021 son rôle de banque pour l'ensemble du Groupe CMNE ; en sa qualité de holding, elle mettra à profit ses possibilités de financement ou de refinancement pour assurer le développement de ses différentes activités dans un environnement économique et financier qui reste incertain.

Le Conseil d'administration

Le Président

Olivier Oger



Annexe 1 Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	325 970	334 348	352 877	372 545	385 722
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Produit Net Bancaire	97 131	75 798	37 724	209 314	30 277
Résultat Brut avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	65 788	44 829	-4 234	176 114	-4 265
Impôts sur les bénéficiaires	-13 119	3 455	31 144	16 120	10 235
Prov. participation des salariés due au titre de l'exercice	92	20	0	0	94
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	71 561	140 524	239 841	223 587	7 747
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Intérêts statutaires attribués à chaque part de capital	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	2 705	2 552	2 527	2 501	2 440
Montant de la masse salariale de l'exercice	178 134	178 611	179 489	182 733	176 154
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	19 026	18 946	19 101	19 875	18 885

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Deloitte & Associés : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des revues de conformité à certaines réglementations ;
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des revues de conformité à certaines réglementations et au rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

RISQUE DE CRÉDIT – DÉPRÉCIATION DES PRÊTS ET CRÉANCES DE LA CLIENTÈLE

Risque identifié

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est exposée aux risques de crédit. Comme mentionné à la note 3 de l'annexe, le stock de dépréciation sur les encours de crédit s'élève à 23 M€ pour un encours brut de prêts et créances à la clientèle de 963 M€ (dont un encours faisant l'objet de dépréciation individuelle de 55,1 M€) au 31 décembre 2020.

Le risque de crédit résulte de l'incapacité des clients de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe à faire face à leurs engagements financiers. Votre établissement constitue ainsi des dépréciations destinées à couvrir ce risque, en appréciant le risque de pertes. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des crédits et engagements hors bilan concernés ou de dépréciations collectives pour les portefeuilles de crédits présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement.

Ainsi, les encours de crédits ayant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées sur base individuelle. Ces dépréciations sont appréciées dossier par dossier, à dire d'expert, en tenant compte de l'effet des garanties. Elles sont égales aux pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux (déduction faite des flux déjà encaissés) et les flux prévisionnels.

Par ailleurs, votre Banque enregistre des provisions collectives dont les modalités d'estimation sont basées sur des modèles développés par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La pandémie du Covid-19 a conduit à une crise sanitaire et économique qui affecte la capacité de remboursement des emprunteurs avec des situations contrastées selon les zones géographiques et les secteurs d'activité. En réponse à cette crise, des mesures gouvernementales spécifiques à chaque pays ont été déployées (dispositifs de chômage partiel, prêts garantis par l'état, moratoires, etc.).

Dans ce contexte marqué par une incertitude importante liée au contexte évolutif de la pandémie et par l'absence de situation historique comparable, les modalités de calcul des provisions collectives ont nécessité un certain nombre d'adaptations telles que précisées dans la note II.4.4. Ces dépréciations pour pertes attendues sont complétées par des dotations sur base sectorielle.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit et une zone d'attention particulière pour l'exercice 2020, dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19, étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction tant dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations collectives que dans l'appréciation du niveau de provisionnement individuel des encours de crédits en risque avéré.

Notre réponse

Dépréciation des encours de crédits douteux et contentieux sur base individuelle

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons d'une manière générale, examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.

Ainsi, dans ce cadre, nos travaux ont notamment consisté en la réalisation :

- de tests de contrôle sur le dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ainsi que sur le processus de revue de crédit et sur le dispositif de valorisation des garanties ;
- par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Provisionnement collectif

Nos travaux ont principalement consisté à :

- vérifier l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits ;
- une revue critique des travaux des auditeurs du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :
 - ont vérifié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence adéquate le caractère approprié des modèles de dépréciations et les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations,
 - ont réalisé des contrôles portant sur les évolutions méthodologiques et les adaptations apportées aux modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19,
 - ont apprécié la pertinence de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2020,
 - ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits,
 - ont examiné les options normatives et les modalités de calculs retenues pour les provisions sectorielles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous portant sur les informations relatives aux délais de paiement.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe par l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 30 mai 2012 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 14^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 9^e année.

Précédemment, le cabinet CEAFA Européenne Audit, qui a été racheté par le cabinet BDO Marque et Gendrot (lui-même racheté ensuite par Deloitte & Associés), ont exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe respectivement de 1994 à 2006 et de 2006 à 2007.

Précédemment, le cabinet ACEA, qui a été racheté par le cabinet Mazars, a exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe de 1994 à 2011.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement [UE] n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris – La Défense, le 13 avril 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars

Anne VEAUTE



Deloitte & Associés

Marjorie BLANC LOURME

